Quatre-vingt-troisième année – N° 4277

13 joumada I 1415 (19 octobre 1994).

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 6 DH – Numéro des années antérieures : 9 DH – Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 1 an	TARIFS D'ABONNEMENT A L'ÉTRANGER
Édition générale	80 DH	120 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.
Édition de traduction officielle	60 DH	100 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	80 DH	120 DH	
Édition des débats de la Chambre des Représentants		100 DH	

ABONNEMENT

IMPRIMERIE OFFICIELLE
RABAT - CHELLAH
Tél. 76.50.24 – 76.50.25
76.51.79 – 76.54.13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al-Maghrib.

Rapport sur l'exercice 1993 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Mohamed Seqat, gouverneur de Bank Al-Maghrib 453

Accords de prêts conclus entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement.

Décret n° 2-94-574 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant l'accord conclu le 10 safar 1415 (20 juillet 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 30 millions UCB consenti par ladite banque à l'Office national de l'eau potable pour le financement du 6e projet d'alimentation en eau potable 513

Décret n° 2-94-606 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant l'accord conclu le 26 hija 1414 (6 juin 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 42,75 millions UCB, consenti par ladite banque à l'Office national des postes et télécommunications pour le financement du projet de développement des télécommunications 513

Contrat de prêt conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement.

Décret n° 2-94-608 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant le contrat de prêt de vingt millions (20.000.000) d'Ecus conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre des concours en capitaux à risques pour le financement de projets productifs 513

Pages

Convention financière conclue entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale S.p.A.

Décret n° 2-94-642 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant la convention financière de 62.040.000 Ecus conclue le 26 safar 1415 (5 août 1994) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale S.p.A. pour le financement partiel du barrage Al-Wahda (M'Jara) 513

Homologation de normes marocaines.

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 2275-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines 514

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur, du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres et du ministre de l'habitat n° 2349-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines 514

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre de l'habitat n° 2350-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation de normes marocaines 515

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 2351-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994) portant homologation de normes marocaines 515

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pages

Semences certifiées de luzerne, avoine, bersim, maïs fourrager, pois fourrager et vesce. – Prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n° 2320-94 du 9 rabii I 1415 (18 août 1994) abrogeant l'arrêté n° 1261-91 du 20 rabii I 1412 (30 septembre 1991) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de luzerne, avoine, bersim, maïs fourrager, pois fourrager et vesce 516

Banques. – Établissements de crédit agréés.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994) relatif aux établissements de crédit agréés de plein droit en qualité de banques 516

Centre hospitalier Ibn Sina. – Tarifs de cession des articles médicaux d'orthopédie confectionnés par l'hôpital Elayachi.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1748-94 du 17 rabii I 1415 (26 août 1994) fixant les tarifs de cession des articles médicaux d'orthopédie confectionnés par l'hôpital Elayachi relevant du centre hospitalier Ibn Sina 517

Liste des dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 1973-94 du 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994) complétant l'arrêté n° 681-67 du 12 décembre 1967 fixant la liste des dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable 517

Emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2552-94 du 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti 517

Comité consultatif des assurances privées. – Nomination des membres pour les années 1993-1994.

Décision du ministre des finances et des investissements n° 2029-94 du 18 safar 1415 (28-juillet 1994) portant nomination pour les années 1993-1994 des membres du comité consultatif des assurances privées 518

Pages

Comité consultatif des assurances privées . – Nomination des membres non fonctionnaires pour les années 1993-1994.

Décision du ministre des finances et des investissements n° 2030-94 du 18 safar 1415 (28 juillet 1994) portant nomination pour les années 1993-1994 des membres non fonctionnaires des commissions techniques relevant du comité consultatif des assurances privées 518

TEXTES PARTICULIERS

Province de Tiznit. – Création d'une zone spéciale d'action rurale dite « périmètre d'amélioration pastorale ».

Décret n° 2-93-487 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) portant création d'une zone spéciale d'action rurale dite « périmètre d'amélioration pastorale » d'Al-Maâder-el-Kébir, sise dans la commune rurale d'Al-Maâder-el-Kébir, cercle de Tiznit (province de Tiznit) 520

Pharmacie. – Nomination d'inspecteurs.

Décret n° 2-94-605 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) portant nomination d'inspecteurs de la pharmacie 520

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIER

Ministère des affaires culturelles.

Décret n° 2-94-222 du 13 hija 1414 (24 mai 1994) fixant les attributions et l'organisation du ministère des affaires culturelles 521

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1993

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur Mohamed S E Q A T

Gouverneur de Bank Al-Maghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1993, trente cinquième exercice de l'Institut d'émission.

En 1993, le redressement de la situation économique mondiale ne s'est guère confirmé et la croissance, estimée globalement à 2,3 %, est demeurée insuffisante. En effet, à l'exception des pays d'Asie et d'Amérique latine, où une nette amélioration a été observée, l'activité est restée faible aussi bien dans les économies industrialisées qu'au Moyen-Orient et en Afrique, tandis que les pays est-européens ont continué à pâtir d'une vive récession. Cette évolution d'ensemble, qui s'explique essentiellement par l'atonie de la demande dans les pays développés, s'est accompagnée d'une nouvelle montée du chômage, d'un faible développement des échanges commerciaux ainsi que de graves perturbations sur les marchés des changes. En revanche, elle a contribué à la poursuite du processus de désinflation et à la détente graduelle des taux d'intérêt.

Au sein des pays industrialisés, la consommation privée est en général demeurée peu soutenue, tandis que le desserrement progressif des politiques monétaires et l'allégement du coût du crédit qui en est résulté n'ont pas toujours exercé les effets escomptés sur l'investissement des entreprises, contraintes par ailleurs de déployer des efforts de restructuration en vue de renforcer leur compétitivité. Dans ce groupe de pays, la croissance s'est en effet révélée à nouveau très limitée, ne dépassant pas 1,2%, tout en recouvrant cependant d'importantes disparités. Alors que le Japon et l'Union européenne ont connu une légère récession, l'activité s'est au contraire raffermie au Canada et, plus spécialement, aux Etats-Unis où la hausse a atteint 3%.

Dans les pays en transition vers l'économie de marché, la situation économique s'est à nouveau détériorée et le produit intérieur brut, en recul continu depuis 1990, s'est inscrit globalement en diminution de 8,8%, en raison à la fois des difficultés inhérentes au processus de reconversion de leur système productif et de la morosité de la conjoncture internationale.

Estimée globalement à 6,1%, la croissance dans les pays en développement s'est avérée à l'inverse encore substantielle, mais de fortes divergences ont continué à être observées d'une région à l'autre. Alors qu'au Moyen-Orient le rythme de progression de l'activité s'est réduit, pour s'établir à 4,7%, il s'est au contraire amélioré en Amérique latine, passant à 3,4%, et surtout en Asie, où il a atteint 8,4%. La réalisation d'un taux d'expansion élevé dans ces deux dernières zones a été favorisée par la mise en oeuvre de réformes et de politiques économiques appropriées ainsi que par de substantielles entrées de capitaux. En Afrique, la détérioration à nouveau des termes de l'échange, consécutive en particulier à la baisse des cours des matières premières, a encore pesé sur la croissance qui s'est limitée à 1,1%.

La faiblesse de la demande, conjuguée à la modération des augmentations salariales et à la baisse des cours des matières premières, notamment du pétrole, s'est traduite dans le monde industrialisé par une nouvelle atténuation de l'inflation, limitée à 2,9 % au lieu de 3,3% l'année précédente. Dans le même temps, la hausse des prix dans l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est s'est ralentie tout en demeurant élevée, se chiffrant à 687 %. A l'exception de l'Afrique, où elle a également fléchi, de 41% à 37%, elle s'est en revanche ravivée dans les pays en développement du fait de l'aggravation enregistrée en Amérique latine et en Asie, où elle s'est établie à 223% et près de 9 % respectivement.

Par ailleurs, le chômage a continué à s'amplifier aussi bien dans les pays industrialisés que dans le reste du monde sous l'effet de la lenteur de la croissance et de la persistance de diverses rigidités structurelles. Il a ainsi affecté dans l'Union européenne près de 17 millions de personnes, ou 11,2% de la population active, et quelque 32 millions de personnes, soit un taux de 8,2%, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

De même, le commerce international a continué de se ressentir à la fois du manque de vigueur de la demande dans les économies industrielles et de l'insuffisance des ressources extérieures des pays en développement. Les échanges commerciaux ont en outre été marqués par le renforcement du protectionnisme sous l'effet d'une accentuation de la concurrence.

Aussi l'accroissement en volume des transactions s'est-il révélé faible pour la quatrième année consécutive, ne dépassant guère 2,4%, par suite de la quasi-stagnation des échanges des pays développés qui contribuent pour environ 70% au commerce mondial. En effet, au sein de la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques, si les exportations ont augmenté de 4,9% aux Etats-Unis, elles sont demeurées pratiquement inchangées au Japon et se sont même réduites de 2,3% en Europe. En revanche, les flux de marchandises en provenance des pays en développement ont progressé de près de 9%. A l'exception de l'Afrique dont les exportations n'ont augmenté que de 2,4%, les autres régions ont enregistré des accroissements sensibles, de 10,6% en Asie, de 8% en Amérique latine et de 7,1% au Moyen-Orient.

La faible progression du volume des échanges, conjuguée à une baisse des prix de l'ordre de 3,5%, s'est traduite par une diminution du commerce mondial en valeur, estimé à 3.600 milliards de dollars. De fait, les cours du pétrole et des autres matières premières, qui constituent globalement et à parts égales près de 30% des flux commerciaux, se sont infléchis respectivement de 11,5% et 3,8%, de même que les prix des biens manufacturés ont subi cette année une diminution de 4%. En conséquence, les termes de l'échange se sont améliorés de 1,5% pour les économies industrialisées alors qu'ils se sont détériorés de 2,8% pour les pays exportateurs de produits énergétiques et de 1,2% pour les autres pays en développement.

Dans le même temps, les déséquilibres des paiements courants sont demeurés importants. Certes, les pays industriels, déficitaires de près de 40 milliards de dollars en 1992, ont enregistré un surplus de 8 milliards. Néanmoins, les divergences d'évolution existant entre ces pays se sont accentuées. En effet, le solde négatif des Etats-Unis s'est accru de 66 à 104 milliards de dollars alors que celui de l'Union européenne s'est fortement contracté, s'établissant à 7 milliards de dollars, et que l'excédent du Japon s'est renforcé de 118 à 131 milliards. Dans les économies en transition, le déficit courant s'est globalement aggravé et a atteint 6,5 milliards de dollars. S'agissant des pays en développement, leur position déficitaire s'est également creusée, en s'établissant à 103 milliards de dollars, celle des pays d'Asie étant passée de 5 à 26 milliards, tandis que le déséquilibre des pays exportateurs de pétrole est resté proche de 48 milliards.

Au total, les besoins de financement des pays en développement, des économies en transition et, plus encore, ceux des pays développés, engendrés par l'alourdissement de leurs déficits budgétaires, se sont sensiblement accrus. Néanmoins, la majeure partie des fonds a encore bénéficié aux économies industrialisées, notamment sur le marché financier international où l'accroissement de l'offre de capitaux a favorisé la détente des taux d'intérêt. De même, les investissements étrangers ont continué à être drainés pour l'essentiel par les pays développés et les flux destinés aux pays en développement ont de surcroît été canalisés pour une large part vers les marchés émergents, surtout ceux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'Asie, en raison de la libéralisation de la réglementation des changes et des opportunités offertes par ces pays aux capitaux en quête de placement, notamment dans le cadre des programmes de privatisation.

Dans ce contexte, les organismes financiers internationaux ont continué à accorder leurs concours en vue d'accompagner les programmes d'ajustement des pays en développement et les efforts de restructuration des économies de l'Europe de l'Est, à l'intention desquelles le Fonds monétaire international a institué, en avril, la "Facilité pour la transformation systémique". Pour l'ensemble de l'année 1993, les différents tirages effectués auprès de cet organisme ont porté sur un montant global de 5 milliards de D.T.S., opérés en presque totalité par les pays d'Amérique latine et d'Europe centrale. De même, ces pays ont bénéficié de plus de la moitié des lignes de crédit ouvertes par la Banque mondiale et qui ont atteint près de 17 milliards de dollars au titre de l'exercice clos le 30 juin 1993. S'agissant des versements effectifs de la Banque, ils se sont élevés à près de 13 milliards de dollars dont environ 8 milliards ont été débloqués dans le cadre d' opérations de cofinancement. Parallèlement, la Banque mondiale a emprunté sur le marché international des capitaux un montant de 12,7 milliards de dollars. De même, le Fonds a reconduit, pour une période de cinq ans, les Accords généraux d'emprunt, en vertu desquels il pourra recueillir auprès de pays industrialisés et de l'Arabie saoudite 18,5 milliards de D.T.S.

Les ouvertures de crédits consenties par l'Association internationale de développement, essentiellement au profit de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, se sont établies à 6,8 milliards de dollars tandis que ses décaissements sont restés proches de 5 milliards de dollars. Par ailleurs, la Société financière internationale a accordé, par le biais de prêts et de prises de participations, des concours d'un montant de 2,1 milliards de dollars au secteur privé dans les pays en développement .

En définitive, les pays en développement ont reçu, sous diverses formes, des capitaux d'un montant global de près de 300 milliards de dollars et les apports privés, chiffrés à 177 milliards de dollars, en ont constitué, pour la deuxième année consécutive, la plus grande part. Ils ont en outre bénéficié d'un allégement de leur dette au titre des programmes de réduction des engagements et d'apurement des arriérés, pour un montant de 19 milliards. Néanmoins, l'encours de leur dette extérieure s'est à nouveau accru, passant de 1.660 milliards à 1.770 milliards de dollars .

Les vicissitudes qui ont marqué la conjoncture économique mondiale et les incertitudes qui ont continué d'en entacher les perspectives se sont accompagnées d'une instabilité sur le marché des changes, où les fluctuations des cours ont été amplifiées en particulier par les disparités de taux d'intérêt. De fortes tensions se sont exercées notamment au sein du dispositif de change européen tandis que le dollar a subi une évolution erratique et qu'en regard le yen s'est nettement raffermi.

Globalement orienté à la baisse durant le premier semestre de l'année, du fait principalement de la faiblesse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le cours du dollar a gagné en vigueur tout au long du mois de juillet en raison de l'amélioration de la conjoncture américaine et, plus encore, des vifs remous qui ont affecté le Système monétaire européen. Néanmoins, avec l'apaisement de ces pressions dès le mois d'août, il a accusé un repli jusqu'à la mi-octobre avant de s'apprécier depuis lors sous l'effet conjoint de la réduction de l'écart des taux d'intérêt principalement avec l'Allemagne et des signes de reprise économique aux Etats-Unis. Au total, d'une fin d'année à l'autre, le dollar s'est inscrit en hausse de 10,4% par rapport à l'ensemble des principales devises européennes, mais a subi une dépréciation de même ampleur vis-à-vis du yen. Malgré les importants achats de dollars opérés par la Banque du Japon, le yen s'est en effet notablement redressé en liaison avec le renforcement de l'excédent commercial de ce pays.

En Europe, le mécanisme de change en vigueur a encore été soumis en 1993 à de vives turbulences qui ont provoqué deux nouvelles crises. Déjà affecté en 1992, le Système monétaire européen a ainsi fait l'objet dès le début de l'année de pressions importantes. Celles-ci ont pu néanmoins être maîtrisées, au prix d'interventions soutenues des instituts d'émission allemand et français et de la dévaluation de 10% de la livre irlandaise en janvier, suivie en mai de celle de la peseta et de l'escudo, de 8% et 6,5% respectivement, et en juin de celle de 7,5% de la couronne danoise. Au second semestre, sous l'effet d'une recrudescence de la spéculation, les tensions se sont ravivées et n'ont été jugulées qu'à la suite de la décision prise le 2 août d'élargir la marge de fluctuation des devises participantes de 2,25% à 15% de part et d'autre des cours-pivots. Sorties du mécanisme de change européen en 1992, la livre sterling et la lire ont amplement fluctué pour s'inscrire en définitive en baisse, respectivement de 2,4% et 13,8% par rapport au dollar.

Enfin, les cours de l'or se sont établis, après d'importantes variations, à 390 dollars l'once au terme de l'année 1993 au lieu de 333 dollars à la fin de 1992. Cet accroissement de près de 17% tient, pour l'essentiel, à une sensible reprise de la demande face à une stagnation de l'offre.

Le marasme qui a continué de caractériser l'économie mondiale et dont les effets les plus notables résident dans la montée du chômage et la stagnation des échanges a incité les pays développés, en particulier, à élargir la concertation et la coopération à l'échelle internationale. A cet égard, la constitution de différentes unions économiques, ainsi que la conclusion à la fin de 1993 du cycle des négociations de l'Uruguay, devraient sans doute donner une impulsion au commerce mondial, dynamiser la croissance et contribuer à la création de nouveaux emplois. Toutefois, dans l'immédiat, la reprise économique s'annonce encore lente et insuffisante et le succès du récent arrangement multilatéral reste lui-même conditionné non seulement par l'adhésion effective au principe de libre-échange mais aussi par la prise en compte des inégalités de développement au sein de la communauté internationale. Il est en effet à craindre qu'en l'absence de politiques d'accompagnement efficaces, les nouveaux accords ne s'avèrent préjudiciables aux pays en développement. La perte des avantages spécifiques dont ils bénéficiaient et qui ne manquera pas de les soumettre à une concurrence plus vive, de même que la déprotection accrue à laquelle certains d'entre eux pourraient être confrontés, risquent de contrarier le développement de leurs systèmes de production encore vulnérables.

La conjoncture mondiale n'a pas manqué de peser sur la situation économique interne du fait de l'atonie de la demande étrangère et d'une évolution défavorable des termes de l'échange. A ces facteurs d'origine externe se sont ajoutées les répercussions d'une sécheresse qui a persisté durant deux années consécutives. De ce fait, le recul de la production agricole et la baisse des revenus dans le monde rural qui en a découlé, ont étendu leurs effets négatifs aux autres secteurs d'activité, de sorte que le produit intérieur brut a de nouveau fléchi. En dépit des signes précurseurs qui, dès la fin de 1992, laissaient entrevoir ces tendances, la décision d'instaurer la convertibilité au titre des opérations courantes et de mettre fin au processus de rééchelonnement de la dette extérieure au début de 1993 n'a pas été remise en cause. Ces deux objectifs ont été de fait réalisés dans les délais prévus. En outre, grâce au maintien de politiques vigilantes, les équilibres monétaire et financiers ont été sauvegardés.

En effet, l'inflation s'est ralentie, malgré quelques tensions sectorielles, ainsi qu'en témoigne la décélération des rythmes de progression aussi bien de l'indice déflateur que de l'indice du coût de la vie, revenus respectivement à 3,8% et 5,2%. L'atténuation des pressions inflationnistes a été favorisée par une politique monétaire prudente qui a permis de limiter le rythme d'expansion des moyens de paiement tout en assurant un financement adéquat de l'économie. Le soutien à l'investissement, en particulier, a été concrétisé à la fois par l'abaissement des taux d'intérêt et par le renforcement des mesures préférentielles en faveur des projets des petites et moyennes entreprises.

Pour sa part, la politique budgétaire, mettant à profit la marge de manoeuvre procurée par l'accroissement des recettes non fiscales, a contribué à stimuler l'activité économique tout en respectant la norme fixée pour le déficit des finances publiques. L'impulsion budgétaire s'est exercée notamment par le biais d'une augmentation des dépenses d'équipement, par des allégements fiscaux et par l'apurement d'une partie des arriérés de l'Etat à l'égard des entreprises.

Enfin, le déficit du compte courant extérieur a été contenu comme en 1992 dans la limite de 2% du produit intérieur brut, bien que les charges en intérêts de la dette, en particulier, se soient sensiblement accrues. En outre, le solde final de la balance des paiements a été de nouveau excédentaire grâce à d'importantes entrées de capitaux, constituées dans une plus large proportion par les investissements privés.

La production

L'évolution à la baisse de la production agricole a exercé cette année sur l'ensemble de l'économie des effets d'autant plus dommageables qu'elle fait suite à l'importante contraction enregistrée en 1992. De fait, alors que les résultats dans les autres secteurs, à l'exception du bâtiment, apparaissaient encore en hausse l'exercice précédent, la quasi-totalité des branches ont connu en 1993 un

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

déclin de leur activité. Seuls, en définitive, les services des administrations publiques ont enregistré un accroissement sensible qui a atténué le recul de 2,3% de la production de biens et services marchands. Aussi, le produit intérieur brut, évalué à prix constants, a-t-il accusé au total un repli de 1,1% qui succède à celui de 4,4% observé en 1992.

Dans ces conditions, la contribution du secteur primaire à la formation du produit intérieur brut n'a guère dépassé 13%, au lieu de 14% en 1992, et près d'un cinquième en moyenne au cours de la décennie antérieure. La part du secteur secondaire est restée proche de 29% tandis que celle des activités tertiaires, y compris les services des administrations publiques, s'est élevée à 58%.(1)

Après avoir chuté de plus d'un tiers en 1992, la production agricole s'est contractée cette année de 6,2% du fait de la persistance de mauvaises conditions climatiques qui ont affecté les rendements. Il en a été ainsi, en particulier, des céréales dont la récolte a fléchi de 6%, pour s'établir à 27 millions de quintaux, niveau le plus faible des dix dernières années. De même, les productions de légumineuses, de primeurs, d'oléagineux et de la viticulture ont accusé de fortes baisses. En revanche, les cultures sucrières ont enregistré une amélioration grâce à l'extension des superficies de même que la production d'agrumes a marqué un accroissement de 11% avec, toutefois, une baisse de la qualité des fruits dont les exportations se sont ressenties. L'activité de l'élevage a également pâti des effets de la sécheresse, marquant un recul que reflète la diminution de 8% de l'effectif du cheptel et de 4% de la production de viande. S'agissant du secteur de la pêche, il a enregistré une amélioration de son activité avec une progression des apports de 11%, imputable exclusivement aux prises de la flotte côtière.

Dans le secteur secondaire, l'extraction minière, de nouveau influencée par le ralentissement de la croissance économique mondiale, a accusé globalement une baisse que traduit la contraction de 2,7% de la valeur ajoutée. Celle-ci est imputable à la diminution de la production de phosphates, l'extraction des autres minerais, notamment le zinc, le plomb et le cuivre, s'étant au contraire redressée. D'autre part, la valeur ajoutée de la branche "énergie et eau" ne s'est accrue que de 1,5% au lieu de 6,8% un an plus tôt, du fait de l'infléchissement tant de l'activité de raffinage d'huile brute de pétrole que de la production d'électricité. Dans le même temps, la consommation d'énergie a augmenté de 0,8% seulement et a été couverte à hauteur de 93% par des ressources d'origine externe. L'industrie manufacturière, affectée à la fois par l'atonie de la demande interne et le ralentissement des exportations, a enregistré globalement une baisse de production de 1,5%, qui a concerné la plupart des branches, particulièrement celles des biens d'équipement et des demi-produits. Seules les branches produisant les denrées alimentaires de base et celles fournissant le matériel électrique ont réalisé quelques progrès. Dans la branche du bâtiment et des travaux publics, la récession s'est poursuivie, avec une contraction de 6,1% de la valeur ajoutée, qui s'est ainsi établie à un niveau inférieur à celui d'il y a cinq ans. En effet, si les travaux publics ont pu être maintenus en progression grâce notamment au renforcement des investissements publics, l'activité du bâtiment a, en revanche, de nouveau régressé.

Enfin, les activités du secteur tertiaire se sont inscrites en baisse de 1,1%, du fait du repli de 3% observé dans le commerce et qui a été en partie compensé par une relative amélioration dans les autres services, en particulier, ceux liés au tourisme.

S'agissant des services non marchands des administrations publiques, ils ont quant à eux marqué une augmentation de 4,9%, imputable aux emplois créés aussi bien par l'administration centrale que par les collectivités locales.

Par ailleurs, l'évolution à prix courants du produit intérieur brut, qui a été évalué à 247,7 milliards de dirhams, fait apparaître une progression de 2,7 %, compte tenu d'une hausse du déflateur de 3,8 %. Quant au revenu national brut disponible, il s'est chiffré à 256,7 milliards et a augmenté moins rapidement, soit de 1,4% seulement, par suite de la contraction de près d'un quart des revenus nets reçus de l'extérieur. Celle-ci a résulté principalement de l'accroissement des charges d'intérêts de la dette extérieure et de la baisse des transferts effectués par les ressortissants marocains à l'étranger. (1)

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

La demande

En regard. la dépense nationale brute s'est élevée à 261,1 milliards, s'inscrivant en hausse de 2%, au lieu de 1% l'an dernier. Dans cet agrégat, la consommation finale, estimée à 208,6 milliards, s'est accrue de 4,4%, après avoir pratiquement stagné en 1992, et sa part dans le produit intérieur brut est passée à 84,2%. Cette évolution tient en partie à l'expansion de la consommation au titre des services publics, chiffrée à 45 milliards. De son côté, la consommation des ménages résidents, principale composante de la demande, d'un montant de 163,6 milliards de dirhams, a augmenté de 2,9% après avoir régressé de 1,4% en 1992.

Les dépenses d'investissement, qui se sont établies à 52,5 milliards apparaissent en baisse de 6,4%, en raison d'une réduction des stocks d'un montant de 2,9 milliards. La formation brute de capital fixe a, quant à elle, atteint 55,4 milliards, dégageant une légère augmentation malgré une stagnation des investissements dans l'industrie et le secteur du bâtiment. Ces évolutions liées à la conjoncture, ont été cependant compensées par l'impulsion exercée par les dépenses publiques d'équipement, accrues de 13,4%, ainsi que par les investissements étrangers, qui se sont renforcés de 26,3%, pour représenter 10% environ de la formation brute de capital fixe. Au total, le taux d'investissement s'est établi à 22,4%.

Afin de suppléer à l'insuffisance de l'offre d'origine interne et faire face à la demande, il a été nécessaire de recourir à des importations nettes en biens et services pour un montant de 13,4 milliards de dirhams, au lieu de 14,7 milliards de dirhams un an plus tôt, soit 5,1% de la dépense nationale.

Par ailleurs, l'infléchissement des revenus, notamment dans le monde rural, s'est traduit par une diminution de 5,7% de l'épargne intérieure, qui a atteint 39 milliards et a constitué 15,8% du produit intérieur brut. L'épargne nationale, évaluée à 48,1 milliards s'est de même réduite, de 9,9% et sa part dans le revenu national brut disponible n'a pas dépassé 18,7%. Cependant, la composante financière de l'épargne s'est renforcée. (1)

Dans ces conditions, la réalisation des investissements a donné lieu à un besoin de financement de 4,2 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 1,7% du produit intérieur brut, au lieu de 2,5 milliards ou 1% en 1992. Parallèlement, les amortissements des échéances de la dette extérieure, désormais remboursées dans leur intégralité ainsi que les rachats opérés auprès du Fonds monétaire international, ont occasionné une dépense de 17,8 milliards de dirhams, portant ainsi le besoin global en capitaux extérieurs à 22 milliards de dirhams. Les entrées à ce titre ont toutefois atteint 25,3 milliards et permis, au-delà de la couverture de ce déficit, de renforcer les avoirs en devises.

Les relations financières avec l'étranger

Les transactions avec l'extérieur se sont en effet soldées par un excédent de 2,6 milliards de dirhams de sorte que les réserves de change se sont élevées à 38,2 milliards de dirhams, correspondant ainsi à plus de sept mois d'importations de marchandises et à plus de cinq mois de paiements courants. Du reste, le déficit du compte courant, bien que passé de 3,7 à 4,9 milliards de dirhams, n'a pas excédé 2% du produit intérieur brut. De plus, cette évolution tient à l'alourdissement des charges en intérêts de la dette extérieure, ainsi qu'à une légère baisse des recettes au titre des voyages et des transferts effectués par les ressortissants marocains à l'étranger, tandis que le déficit des échanges commerciaux s'est atténué.

Les finances publiques

Le recul de l'activité économique ainsi que les allégements d'impôts consentis en 1993 ont entraîné une stagnation des recettes fiscales, largement compensée toutefois par la mobilisation d'autres ressources. Aussi le budget ordinaire a-t-il dégagé un excédent de 13,8 milliards, qui a couvert plus de 70% des dépenses d'équipement, accrues au demeurant de 13,4%.

En conséquence, le déficit budgétaire, arrêté à 5,7 milliards, a été limité à 2,3% du produit intérieur brut, taux comparable à celui de 1992. En outre, le Trésor a procédé au règlement d'arriérés de paiement pour un montant de 1,8 milliard et a dû rembourser au titre de l'amortissement de la dette publique un

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

montant de 13,8 milliards, en accroissement de plus d'un quart. Dans ces conditions, le besoin de financement global du Trésor est passé de 15,2 à 21,3 milliards de dirhams, nécessitant un recours plus important aux moyens de financement internes, dont 60% prélevés sur des ressources d'épargne. De surcroît, les concours à caractère monétaire, qui ont couvert près du quart du besoin de financement global du Trésor, ont été fournis par les banques, ce qui a permis au Trésor de se désendetter à nouveau à l'égard de l'Institut d'émission.

L'évolution de la monnaie

La décélération du rythme de progression des moyens de paiement s'est poursuivie cette année avec un accroissement de la masse monétaire de 8,7%, au lieu de 9,3% en 1992 et 16,8% en 1991. Ce ralentissement apparaît d'une manière encore plus nette si l'on se réfère à l'augmentation de la moyenne de fins de mois, qui n'a pas dépassé 7,7% au lieu de 12,1% en 1992 et 17,8% en 1991. Les liquidités nouvellement créées ont résulté à concurrence de 37,6% des crédits à l'économie et, à hauteur d'un tiers et 29,3% respectivement, des créances sur le Trésor et des avoirs extérieurs.

Compte tenu de la progression moins élevée du produit intérieur brut à prix courants, de l'ordre de 2,7%, l'augmentation de la masse monétaire s'est traduite par une légère expansion du taux de liquidité de l'économie. Néanmoins, l'accroissement des actifs monétaires a, pour près de moitié, pris la forme de dépôts à terme, renforçant ainsi l'épargne et limitant les pressions sur les équilibres interne et externe.

Evolution des principaux indicateurs de l'économie

(Montants en milliards de dirhams)

Indicateurs	1991	1992	1993	Variations en % 1992/1991	Variations en % 1993/1992
Comptes nationaux					
- Produit intérieur brut à prix constants	115.4	110.3	109.1	- 4.4	- 1.1
. P.I.B. agricole	24.1	15.5	14.5	-36.0	- 6.2
. P.I.B. non agricole	91.3	94.8	94.6	4.0	- 0.2
- Produit intérieur brut à prix courants	241.4	241.2	247.7	- 0.1	2.7
- Revenu national brut disponible	250.7	253.2	256.7	1.0	1.4
- Consommation nationale	198.8	199.8	208.6	0.5	4.4
- Formation brute de capital fixe	53.9	54.9	55.4	1.9	0.9
- Epargne nationale brute	51.8	53.3	48.1	2.9	- 9.9
- Indice du coût de la vie	115.6	122.2	128.5	5.7	5.2
dont : "Produits alimentaires"	118.2	125.3	133.2	6.0	6.3
Comptes extérieurs					
- Importations C.A.F.	59.7	62.8	61.8	5.2	- 1.6
- Exportations F.O.B.	37.3	34.0	34.3	-8.9	1.0
- Solde commercial	-22.4	- 28.8	- 27.5	-	-
- Balance "voyages"	+ 7.1	+ 9.6	+ 9.2	-	-
- Transferts des ressortissants marocains à l'étranger	17.3	18.5	18.2	6.9	- 1.7
- Solde du compte courant	- 3.6	- 3.7	- 4.9	-	-
- Solde du compte courant en % du P.I.B.	(1.5)	(1.6)	(2.0)	-	-
- Service global de la dette extérieure	21.3	22.3	29.4	4.7	31.8
Finances publiques					
- Solde ordinaire	+ 8.1	+ 12.6	+ 13.8	54.4	9.7
- Dépenses d'investissement	15.1	17.2	19.5	14.2	13.4
- Déficit budgétaire (1)	- 6.9	- 5.4	- 5.7	-	-
- Déficit budgétaire en % du P.I.B.	(2.9)	(2.2)	(2.3)	-	-
Monnaie					
- Masse monétaire	134.1	146.5	159.3	9.3	8.7
- Avoirs extérieurs nets	27.9	33.7	38.2	20.9	13.3
- Créances sur le Trésor	51.4	55.5	60.5	8.0	9.1
- Crédits à l'économie	59.2	66.0	71.8	11.5	8.7

N.B. : Les variations, les soldes et les ratios ont été calculés sur la base des montants en millions de dirhams.

(1) Avant rééchelonnement pour les années 1991 et 1992.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

L'agriculture

Le secteur primaire a été marqué, pour la deuxième année consécutive, par la médiocrité de la production agricole sous l'effet d'une sécheresse aiguë qui n'a pas manqué d'aggraver par ailleurs la situation du cheptel. Quant à l'activité de la pêche, elle a bénéficié d'une reprise sensible après avoir connu une évolution défavorable l'exercice précédent. Au total, la valeur ajoutée du secteur, calculée à prix constants, a accusé un repli de 6,2% qui succède à une chute de 36% enregistrée en 1992. Aussi sa part dans le produit intérieur brut, qui avait culminé à 21% en 1991, s'est-elle à nouveau contractée, ne dépassant pas 13,3% , taux le plus bas observé au cours des dix dernières années.

L'insuffisance de ces résultats a fortement pesé sur le rythme de la croissance économique et contribué au déséquilibre de la balance commerciale. En particulier, l'excédent des échanges de produits alimentaires, qui s'était déjà sensiblement réduit en 1992, a fait place pour la première fois depuis dix ans à un déficit d'environ 366 millions de dirhams.

Une telle détérioration atteste, une fois de plus, l'importante influence des aléas climatiques sur l'évolution du secteur agricole qui demeure très largement dominé par les cultures en sec. Aussi, le développement de l'irrigation a-t-il continué de figurer au rang des priorités de la politique agricole. A cet égard, il a été décidé de poursuivre activement la réalisation du programme visant à porter, à moyen terme, les superficies irriguées à un million d'hectares avec l'équipement progressif de 250.000 hectares supplémentaires. Conscients en outre de la nécessité d'atténuer les préjudices subis par le monde rural qui représente près de la moitié de la population, les pouvoirs publics ont reconduit les mesures adoptées en 1992. C'est ainsi que la Caisse nationale de crédit agricole a de nouveau procédé au rééchelonnement des dettes des agriculteurs les plus touchés par la sécheresse. En outre, l'Etat a prorogé la suspension des droits et taxes à l'importation de produits fourragers et continué à subventionner les produits destinés à l'alimentation du cheptel. Parallèlement, de nombreux chantiers de travaux ont été ouverts dans le but de lutter contre la dégradation du niveau de l'emploi en milieu rural.

La campagne agricole 1992-93 s'est déroulée, à l'instar de la précédente, dans des conditions particulièrement défavorables, caractérisées par l'inégale répartition des précipitations et surtout leur insuffisance, le déficit pluviométrique par rapport à une année normale ayant atteint 38%. De surcroît, un temps sec et froid a sévi durant la période déterminante du cycle végétatif et a entraîné la baisse des rendements d'un grand nombre de cultures, notamment les céréales et les légumineuses, en dépit des pluies tardives enregistrées au printemps. En revanche, la production de betterave à sucre a augmenté, à la faveur d'une extension des superficies, de même que les récoltes d'agrumes et d'olives se sont inscrites en hausse du fait du phénomène de l'alternance qui caractérise habituellement l'arboriculture. (1)

Céréales

Les précipitations du mois d'octobre, bien que moyennes, ont permis d'emblaver pour les quatre principales céréales une superficie de 4,9 millions d'hectares, comparable à celle de la campagne précédente. Toutefois, le temps sec qui a prévalu de novembre à février a affecté sérieusement les cultures, de sorte que les pluies de mars et avril n'ont pu rétablir une situation déjà compromise. De larges superficies ont ainsi subi d'importants dégâts dans la plupart des régions et les rendements moyens se sont à nouveau révélés très faibles ne dépassant pas 5,5 quintaux à l'hectare.

Cette détérioration a concerné notamment les productions de blé dur et d'orge qui se sont chiffrées respectivement à 6,3 et 10,3 millions de quintaux et se sont inscrites en baisse de près de 6%. De même, la récolte de maïs a chuté de 57% n'excédant pas 923.000 quintaux . En revanche, celle de blé tendre a atteint 9,4 millions de quintaux et augmenté de 7%, par suite d'un accroissement des superficies et des rendements. Au total, la production des quatre principales céréales s'est contractée de 6% d'une campagne à l'autre pour s'établir à 27 millions de quintaux, niveau le plus bas enregistré durant les dix

(1) Voir annexes statistiques 8 à 20.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

dernières années. Pour leur part, les autres céréales ont fourni globalement 1,2 million de quintaux dont plus de 45% proviennent de la récolte de riz qui a plus que doublé, grâce à une extension de près de moitié des superficies et à une amélioration de 63% des rendements.

En raison du bas niveau de la production, les importations destinées à assurer la soudure avec la récolte de 1994 devraient porter sur 24 millions de quintaux environ dont plus des quatre cinquièmes ont été réalisés de juin à fin décembre 1993.

Par ailleurs et compte tenu de prix plus rémunérateurs sur le marché libre, les quantités de céréales provenant de la production intérieure et commercialisées durant la même période par les intermédiaires agréés ont avoisiné à peine 1,1 million de quintaux et concerné essentiellement le blé tendre.

Légumineuses

Les superficies réservées aux légumineuses ont accusé une nette régression en liaison avec l'insuffisance des précipitations qui a de surcroît sévèrement affecté les rendements, réduits à 2,4 quintaux à l'hectare au lieu de 3,4 quintaux au terme de la campagne antérieure et 10,1 quintaux en 1990-91. Ainsi la récolte globale, par suite de l'effondrement des productions de l'ensemble des variétés, a diminué de moitié, tombant à 774.000 quintaux, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 1981.

Primeurs

De même, les agriculteurs ont été contraints de réduire sensiblement les superficies consacrées aux primeurs en ce qui concerne les cultures de plein champ, notamment celles de pomme de terre. Néanmoins, grâce à l'extension de près d'un cinquième des cultures sous abris, la production totale n'a en définitive baissé que de 8% et s'est établie à 510.000 tonnes.

Parallèlement, la campagne d'exportation 1992-93 a porté sur un volume de 254.000 tonnes, en repli de 7%. Cette évolution d'ensemble recouvre toutefois des mouvements divergents d'un produit à l'autre. C'est ainsi que les livraisons de pomme de terre ont été limitées à 61.000 tonnes et ont accusé une chute de 42% . A l'inverse, les expéditions de tomates se sont élevées à 168.000 tonnes, enregistrant un accroissement de 11%, de même que celles des autres légumes ont atteint 25.000 tonnes et augmenté de 79%. Quant à la répartition géographique des exportations de primeurs, elle reste dominée par la part de la France qui représente près de 70% du total.

Agrumes

La campagne agrumicole 1992-93 a été marquée par une importante charge du verger due au phénomène de l'alternance et la récolte a porté sur 1,2 million de tonnes , enregistrant une hausse de 11%. Toutefois, l'insuffisance des apports en eau et surtout la vague de froid observée durant l'automne et une partie de l'hiver ont affecté la qualité des fruits, ce qui s'est traduit par la baisse des quantités exportables.

Aussi et compte tenu par ailleurs de l'abondance de l'offre des pays concurrents, les ventes d'agrumes n'ont pas dépassé 480.000 tonnes, accusant un recul de 10% d'une campagne à l'autre. Cette évolution a intéressé principalement les navels dont les exportations se sont contractées de 25% tandis que celles des autres variétés ont fléchi globalement de 6% . Près des trois quarts de ces expéditions ont été dirigés vers les marchés traditionnels de l'Union européenne.

Le recul des exportations a permis de satisfaire plus largement la demande intérieure, en particulier la consommation en frais qui a porté sur un volume de 656.000 tonnes, en expansion de 28%. Les livraisons aux industries de transformation, en doublement d'un exercice à l'autre, sont demeurées néanmoins bien en deçà du niveau des campagnes antérieures.

Cultures industrielles

La production de betterave sucrière a avoisiné 3,2 millions de tonnes et augmenté de 15% en un an, à la suite exclusivement de l'extension des superficies dans les régions du Gharb et des Doukkala. En revanche, la récolte de canne à sucre s'est établie à 946.000 tonnes, en recul de 5%, du fait d'une baisse des rendements.

Extraites pour plus des quatre cinquièmes à partir de la betterave, les quantités de sucre produites se sont élevées à 500.000 tonnes environ et ont progressé de 10%, représentant ainsi près des deux tiers de la consommation intérieure au lieu de 57% un an auparavant. De ce fait, les importations de sucre ont diminué de 6%, totalisant 382.000 tonnes.

En ce qui concerne la culture de coton, elle a été limitée cette année aux régions du Tadla et du Haouz où les superficies ont été de surcroît nettement réduites, en raison de l'insuffisance des disponibilités en eau et de la désaffection des agriculteurs après l'abaissement des prix à la production intervenu au cours de la campagne précédente. Aussi les quantités obtenues ont-elles fortement régressé, chutant à 7.000 quintaux au lieu de 59.000 quintaux en 1992 et 212.000 quintaux en 1991.

Oléiculture

Après s'être contractée de 31% en 1992, la récolte d'olives a bénéficié au printemps puis à l'automne de 1993 d'une amélioration des conditions climatiques qui a favorisé les rendements. En définitive, la production estimée à 418.000 tonnes s'est inscrite en hausse de 10%. Parallèlement, l'activité d'extraction a fourni 48.000 tonnes d'huile au lieu de 37.000 tonnes un an auparavant.

Oléagineux

Malgré un démarrage favorable, la campagne de tournesol a donné lieu à des résultats médiocres. En effet, les semis ont été entrepris sur une superficie de l'ordre de 230.000 hectares, en extension de 17%. Toutefois, la sécheresse a entravé la poussée des cultures entraînant d'importantes pertes sur les terres ensemencées et une chute des rendements, de 7,4 quintaux à moins de 2 quintaux à l'hectare. En conséquence, la production de tournesol, qui était en progression continue durant les dernières années, n'a pas excédé 446.000 quintaux, accusant une régression de 70%. En ce qui concerne l'arachide, la récolte a pratiquement stagné autour de 344.000 quintaux, la légère diminution des superficies ayant été compensée par une augmentation de même ordre des rendements. Dans ces conditions, les importations d'huiles, sous forme brute pour l'essentiel, sont passées à 242.000 tonnes, en accroissement de 16%.

Viticulture

Le verger viticole a également souffert de l'insuffisance des pluies et des fortes chaleurs de l'été, de sorte que la récolte de raisins a diminué d'un quart pour se situer à 230.000 tonnes. Cette évolution a touché aussi bien les variétés de table, qui constituent près des trois quarts de l'ensemble, que les raisins de cuve, en baisse respectivement de 26% et 22%. La part du vignoble dont la production est destinée à la vinification tend au demeurant à s'affaiblir sous l'effet du vieillissement progressif des plantations.

L'élevage

L'activité de l'élevage, qui se caractérise par la prédominance du mode d'exploitation traditionnel, a pâti du manque de végétation sur les terrains de parcours. Pour remédier à cette situation, les mesures mises en place l'année précédente dans le cadre du programme de sauvegarde du cheptel ont été reconduites en 1993. Elles ont porté notamment sur la distribution d'aliments composés à des prix subventionnés et sur le renforcement du contrôle sanitaire du bétail. Ainsi, les pertes liées aux conséquences de la sécheresse ont pu être atténuées et l'effectif global, tel que chiffré lors du recensement effectué en mars-avril 1993, est apparu d'une année à l'autre en baisse de 8%, s'établissant à 23,8 millions de têtes.

Parallèlement, la production de viande a accusé un recul de 4% revenant à 426.000 tonnes dont un tiers provient de l'aviculture qui a également fourni 1,6 milliard d'oeufs, en accroissement de 16% . Quant aux quantités de lait produites, elles ont avoisiné 814 millions de litres et régressé de 11%.

La pêche

Après avoir marqué un repli en 1992, l'activité de la pêche a enregistré cette année une hausse notable avec un apport total de 607.000 tonnes, en accroissement de 11%. Cette évolution favorable est due exclusivement au déve-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

loppement de 15% des prises de la flotte côtière, estimées à 477.000 tonnes, alors que celles effectuées en haute mer sont demeurées pratiquement stables autour de 130.000 tonnes. Elle s'est également accompagnée d'une hausse de près de 3% tant de la consommation intérieure que des exportations. Celles-ci ont atteint 193.000 tonnes et procuré une recette avoisinant 5 milliards de dirhams, dont plus de la moitié provient des ventes de crustacés qui ont porté sur un volume de 104.000 tonnes, en augmentation de 11%. En revanche, les expéditions des autres produits ont globalement fléchi aussi bien en poids qu'en valeur.

Les faibles performances enregistrées par la pêche hauturière durant les deux derniers exercices ont conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures en vue, d'une part, de reconstituer et de protéger les réserves halieutiques et, d'autre part, de mieux cerner l'activité de ce secteur qui fait actuellement l'objet d'un plan de restructuration. A cet égard, la surveillance des côtes et le contrôle des débarquements ont été renforcés, les autorisations d'acquisition de bateaux de haute mer ont été suspendues et les armateurs ont été appelés à respecter les périodes et les zones de pêche. En outre, les entreprises du secteur ont été invitées à assurer le repli total de leur flotte vers les ports nationaux et à rapatrier l'intégralité de leurs recettes d'exportation.

LES MINES ET L'ENERGIE

Les mines

Sous l'effet du ralentissement de l'activité économique mondiale observé depuis 1990, la demande de produits miniers a enregistré cette année encore une importante contraction, face à une offre devenue structurellement excédentaire, de sorte que les cours des principaux minerais ont subi une nouvelle détérioration.

Le secteur minier national n'a pas manqué de se ressentir de cette conjoncture malgré la légère reprise constatée dans la deuxième moitié de l'exercice. Aussi, l'indice de l'extraction minière, qui avait progressé de 4,8% en 1992, a pratiquement stagné cette année en liaison, notamment, avec le repli de la production des phosphates lequel a toutefois été partiellement compensé par la mise en exploitation d'une nouvelle mine de zinc et par le redressement de la production du plomb et du cuivre. Parallèlement, la part du secteur dans le produit intérieur brut est demeurée proche de 3%.

Appréciée en valeur carreau-mine, la production minière s'est chiffrée à 4,5 milliards de dirhams, en baisse de 4,4%, par suite du recul des prix conjugué à la quasi-stagnation des quantités produites, limitées au total à 19,3 millions de tonnes dont les phosphates constituent l'essentiel. (1)

De même, les livraisons de minerais aux unités locales de transformation, qui ont porté sur 10 millions de tonnes environ, ont diminué de 4,8% d'une année à l'autre. Cette évolution a également caractérisé les exportations qui n'ont pas dépassé 9 millions de tonnes et ont accusé un recul de 6,7%. Néanmoins, les recettes qu'elles ont procurées n'ont fléchi que de 4,2% en raison de l'appréciation du dollar, principale monnaie de facturation, et ont atteint 3,2 milliards de dirhams.

Phosphates

Affectée par le recul continu de la demande et des prix sur les marchés extérieurs aussi bien des phosphates bruts que des dérivés, l'activité du groupe de l'Office chérifien des phosphates apparaît en légère baisse par rapport au niveau de l'exercice précédent. En effet, la production marchande de minerai a été limitée à 18,3 millions de tonnes, en diminution de 7%. Les quantités valorisées par les industries nationales de transformation se sont établies à près de 10 millions de tonnes, en baisse de 5,5%. De leur côté, les livraisons de phosphates bruts à l'étranger, en repli de 8% tant en volume qu'en valeur, ont atteint 8,4 millions de tonnes et fourni des recettes de 2,4 milliards de dirhams. Cette tendance, qui persiste depuis quatre ans, a amené l'Office chérifien des phosphates à adapter son activité tant aux exigences de la demande, axée de plus en plus sur les produits élaborés, qu'aux mutations structurelles de l'industrie phosphatière à l'échelle internationale.

Ainsi, en dépit d'une conjoncture qui a amené l'Inde et l'Arabie Saoudite, principaux clients de l'O.C.P., à réduire leurs commandes, les exportations d'acide phosphorique sont demeurées pratiquement stables, de l'ordre de 1,4 million de tonnes, grâce notamment à l'accroissement des achats de l'Europe occidentale. Le reliquat de la production a été destiné à la fabrication locale d'engrais, qui a porté au total sur 2,6 millions de tonnes, en hausse de près de 16%. Cette réorientation a été favorisée par le redressement des ventes de fertilisants, dû aussi bien aux acquisitions prépondérantes des pays européens, qu'à l'extension des livraisons d'engrais à l'Iran et au Pakistan. En définitive, les exportations de dérivés de phosphates ont rapporté 6 milliards de dirhams environ, l'élargissement sensible des volumes commercialisés, portés à 2,5 millions de tonnes équivalent-acide phosphorique, ayant compensé la baisse des prix.

L'effort de diversification entrepris par l'O.C.P. tant sur le plan de la production que des débouchés a permis au Maroc, en dépit de la mauvaise conjoncture, de relever sa part de marché dans le commerce mondial des phosphates et de leurs dérivés, de 28% à 30%, et de stabiliser le chiffre d'affaires à l'exportation, qui a avoisiné 8,3 milliards de dirhams.

Autres minerais

L'extraction des autres substances ainsi que leur commercialisation ont enregistré des évolutions divergentes selon les produits. En effet, alors que la production des minerais métalliques a marqué globalement une importante hausse, due principalement au développement de l'exploitation du zinc, celle des autres produits miniers a poursuivi le mouvement de baisse observé auparavant. Au total, les quantités extraites n'ont pas excédé un million de tonnes et ont régressé de 7%. En revanche, les exportations se sont accrues de 11,7% pour atteindre 716.000 tonnes, ce qui a permis de réaliser, malgré la chute généralisée des cours mondiaux, des recettes de 763 millions de dirhams, en augmentation de 5,4% d'une année à l'autre.

En outre, la valorisation des minerais, notamment de plomb et d'argent, a donné lieu à la production de 71.000 tonnes de métal, exportée en quasi-totalité pour une valeur globale de 537 millions de dirhams, en hausse de plus de 18%.

Zinc

La mise en exploitation de la mine de Guemassa en décembre 1992 a permis de tripler la production de zinc, portée à 125.700 tonnes. Les expéditions, en atteignant 115.700 tonnes, ont connu le même essor mais les recettes correspondantes, d'un montant de 215 millions de dirhams, ont marqué une croissance moins rapide en raison de l'important recul des cotations.

Plomb

L'extraction de plomb, en hausse de 6,6%, a porté sur près de 112.000 tonnes dont 35.600 tonnes ont été exportées, quantité en doublement d'une année à l'autre. De leur côté, les livraisons à l'extérieur de 66.900 tonnes de plomb métal ont augmenté de 12,8% et fourni l'essentiel des recettes, chiffrées au total à 291 millions de dirhams.

Cuivre

Après deux années de baisse successive, la production de cuivre, avec 35.800 tonnes, s'est accrue de 4,4%. En revanche, les exportations n'ont pas suivi cette tendance et se sont contractées de près de 5%, n'excédant guère 37.000 tonnes. Les recettes correspondantes, de l'ordre de 165 millions de dirhams, ont également subi une forte baisse imputable à la régression des cours.

Manganèse chimique

L'extraction de manganèse, limitée à 42.600 tonnes, a accusé un recul de 13%. A l'inverse, les ventes à l'extérieur se sont redressées d'un quart pour atteindre 39.000 tonnes et ont généré des recettes de 81 millions de dirhams, en hausse de 17%.

Fer

La production de fer, tombée à 66.300 tonnes, a été écoulée à hauteur des quatre cinquièmes à l'extérieur, pour une valeur qui n'a pas dépassé 9 millions de dirhams.

Barytine

Utilisée principalement dans les forages pétroliers, la barytine a vu son marché se contracter en raison de la réduction de l'activité de prospection.

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Aussi la production a-t-elle subi un repli de près de 13%, fléchissant à 350.000 tonnes environ. Les recettes engendrées par l'exportation de près de 323.000 tonnes ont atteint 122 millions de dirhams, montant en recul de 8%.

Fluorine

De même, l'extraction de la fluorine a baissé de 18% et n'a porté que sur 70.000 tonnes dont près de 59.000 tonnes ont été livrées à l'étranger pour une valeur de 55 millions de dirhams, en contraction de 27% d'une année à l'autre.

L'énergie

Dans une conjoncture économique marquée par le repli de l'activité dans l'agriculture et une relative stagnation dans le secteur industriel, la consommation totale d'énergie, estimée à près de 7,1 millions de tonnes équivalent-pétrole (T.E.P.), a augmenté de 0,8% d'une année à l'autre alors qu'elle avait progressé de 4,7% un an plus tôt. Aussi, la production d'énergie, telle que reflétée par son indice, ne s'est accrue que de 1,9% au lieu de 9,3% un an auparavant. Un tel ralentissement traduit principalement l'infléchissement de l'activité de raffinage et, à un moindre degré, celui de la production d'électricité. (1)

Pour leur part, les ressources locales affectées par la réduction de plus de moitié des livraisons des centrales hydrauliques n'ont couvert, avec 490.000 T.E.P. que 7% des besoins globaux malgré le développement de l'extraction de charbon. Il en est résulté une aggravation du déficit énergétique, chiffré cette année à 93% ou 6,6 millions de T.E.P et portant presque exclusivement sur les produits pétroliers qui représentent 82,5% de la demande totale d'énergie.

Cette évolution s'est accompagnée toutefois d'une réduction de la facture énergétique qui s'est élevée néanmoins à 8,9 milliards de dirhams, absorbant 26% des recettes d'exportation. Ce résultat s'explique essentiellement par la contraction des acquisitions de charbon et surtout de pétrole brut , à des prix en baisse.

Produits pétroliers

La consommation globale de produits pétroliers a atteint 5,9 millions de tonnes, en augmentation de 3,5% au lieu de près de 11% en 1992. En regard, la contribution de la production locale d'hydrocarbures est demeurée négligeable, ne dépassant pas 28.000 T.E.P .

S'agissant des importations, elles se sont établies à 6,1 millions de tonnes, en réduction de 9% par suite de la faible progression de la demande et du renforcement des achats de produits raffinés ainsi qu'en raison de l'importance des stocks constitués précédemment. Conjuguée au repli des cours sur le marché international, cette évolution s'est traduite par une baisse de plus de 16% de la facture pétrolière qui a atteint 6,7 milliards de dirhams, au lieu de 8 milliards de dirhams en 1992. Quant aux raffineries, elles ont traité 6,4 millions de tonnes, quantité en hausse de 2% seulement, au lieu de près de 15% en 1992 .

Charbon

Avec près de 1,8 million de tonnes, la consommation de charbon est restée comparable à celle de l'année précédente. Elle a été couverte, à hauteur de 615.000 tonnes, par les apports de la production locale d'anthracite qui ont progressé de 13%, confirmant ainsi le redressement de l'activité déjà constaté en 1992. Dans le même temps, les importations de coke se sont contractées de 5,2% cette année, du fait principalement d'un tassement des achats des cimenteries, et se sont établies à 1 million de tonnes pour une valeur de 483 millions de dirhams.

Electricité

La production nette totale d'électricité a été estimée pour l'année 1993 à près de 10 milliards de kilowatts-heure, en accroissement de 2,1% au lieu de 5,6% l'an dernier. Elle a été assurée en presque totalité par les centrales thermiques qui ont fonctionné à pleine capacité, par suite de la diminution de plus de moitié des fournitures d'électricité d'origine hydraulique, réduites à moins d'un demi-milliard de kWh, soit 4,5% de la production totale, au lieu de 10% en 1992 et 13,5% en 1991. L'appoint a été assuré par le recours, à concurrence d'un milliard de kWh environ, à l'énergie électrique en provenance de l' extérieur.

(1) Voir annexes 23 à 26.

Cette évolution a conduit à la mise en oeuvre de diverses mesures afin de modérer la demande, qui provient pour les deux tiers des usagers autres que les ménages, et d'atténuer, en conséquence, les pressions sur les cadences de fonctionnement des centrales thermiques. En effet, outre les restrictions d'accès au réseau et le relèvement de 5% des tarifs de vente appliqués en cours d'année, il a été décidé d'exempter du paiement des droits de douane les importations de groupes électrogènes et de matériels utilisant des énergies de substitution. En définitive, la consommation finale d'électricité a été limitée à 9,8 milliards de kWh et s'est accrue de 2,7% seulement, taux nettement inférieur à celui de 9,3% observé en 1992 ainsi qu'à la croissance moyenne des dernières années, chiffrée à 7%.

Parallèlement à ces mesures dont la portée ne peut être que limitée, un intérêt particulier a été accordé à l'exploitation des ressources hydrauliques du pays et surtout à la réalisation des unités thermiques. C'est ainsi que la construction du barrage Al Wahda et l'équipement de l'usine hydro-électrique de Matmata, d'une puissance de 240 mégawatts, ont été activés et que l'aménagement des bassins du Sebou et de l'Oum-Rbia devait être poursuivi. Par ailleurs, la mise en service des deux premières tranches de la centrale thermique de Jorf Lasfar, de 300 mégawatts chacune, devrait fournir dès 1994 le tiers de l'électricité d'origine thermique. Ces réalisations permettront, après l'achèvement des autres tranches du projet, prévu pour la fin de cette décennie, de doubler la puissance totale existante de telle sorte que la demande d'énergie électrique pourra être satisfaite au cours des prochaines années indépendamment de l'apport des centrales hydrauliques.

L'INDUSTRIE ET LE BATIMENT

En 1993, l'activité des industries de transformation, reflétée par l'indice de la production industrielle qui a pour base l'année 1987, a marqué un repli de 1,4% (1). La valeur ajoutée du secteur a ainsi accusé une baisse, et contribué pour près de 18% à la formation du produit intérieur brut. Pour sa part, le secteur du bâtiment et des travaux publics a enregistré un recul de 6,1%.

L'industrie

Dans le secteur industriel, l'environnement conjoncturel est resté caractérisé, comme en 1992, par un tassement de la demande interne, qui n'a été que partiellement contrebalancé par l'amélioration des exportations de biens manufacturés. C'est ainsi qu'à l'exception de la branche agro-alimentaire, dont la production a dans l'ensemble pratiquement stagné, les industries de transformation ont enregistré un fléchissement, particulièrement sensible dans les branches des métaux, des matériaux de construction et des articles textiles destinés au marché local.

Industries alimentaires, boissons et tabacs

L'évolution de ce secteur a bénéficié en 1993 d'une demande accrue pour le sucre, le lait et surtout les produits de minoterie. En revanche, la production des corps gras, des conserves de poissons, des boissons et des tabacs a subi une baisse. Au total, l'accroissement de l'indice de ce secteur s'est établi à 1,1%, au lieu de 2,5% un an auparavant.

Soutenue par l'augmentation sensible des importations de céréales, l'activité des minoteries industrielles s'est développée de 22%, portant notamment sur la production de 21 millions de quintaux de farine. De même, l'industrie sucrière a marqué une reprise de 7%, les apports en betterave, qui fournissent 80% de la matière première, s'étant accrus de 14%. Ainsi, la production locale de sucre, évaluée à près de 500.000 tonnes, s'est inscrite en hausse de 10%, permettant de réduire de 6% les importations de sucre, revenues à 382.000 tonnes. Au total, la consommation de sucre raffiné a porté sur près de 816.000 tonnes, en accroissement de 2,4%. Stimulée par le niveau de la demande, l'activité des laiteries a progressé de 3,2%. Pour sa part, la production de conserves végétales qui avait fléchi au cours des deux dernières années, s'est accrue de 13,1% .

A l'inverse, la production des corps gras qui avait marqué un redressement l'an dernier, s'est contractée de 4% par suite de la diminution des récoltes de graines oléagineuses. Aussi, afin de faire face à la consommation, les impor-

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

tations d'huiles brutes ont été accrues de 19%. De son côté, la branche des conserves de poisson a laissé apparaître une baisse de 11,9%, due en partie à l'irrégularité des approvisionnements.

Dans la branche des boissons et tabacs, le repli amorcé en 1992 s'est accentué pour atteindre 7,7% cette année. Cette tendance reflète la réduction de la production de bière alors qu'une légère reprise a au contraire été notée pour les boissons non alcoolisées et que la production de tabacs a pratiquement stagné.

Industries du textile, de l'habillement et du cuir

Contrairement aux années précédentes où elle s'était régulièrement développée, la fabrication d'articles textiles et de cuir s'est contractée de 1,6% en 1993 en raison principalement de l'atonie de la demande intérieure, notamment au niveau des branches de la laine, du coton, des fibres synthétiques et du cuir. En revanche, les productions de la bonneterie et de la confection, destinées aux marchés extérieurs, ont dans l'ensemble marqué des progrès.

En effet, le ralentissement de la demande, notamment en milieu rural, a été à l'origine de la détérioration de la quasi-totalité des productions tournées principalement vers le marché intérieur. Ainsi, l'industrie du coton, principale activité du secteur, a accusé un nouveau recul, de 5,4%, tandis que celles de la laine et des fibres synthétiques ont subi un repli de près de 10%. En revanche, les activités axées sur les exportations ont bénéficié d'un certain essor, à l'exception de la production de tapis qui a continué de fléchir. C'est ainsi que la fabrication d'articles de bonneterie s'est accrue de 7,3% pour faire face à une hausse substantielle des commandes émanant du marché français. De même, la branche de l'habillement a enregistré une légère avance, de 1,8%, due toutefois exclusivement au développement de la confection des articles de lingerie et de chemiserie.

Par ailleurs, le travail du cuir apparaît globalement en légère baisse, de 0,6%, la production d'articles en cuir ayant diminué. Cependant, l'activité de la tannerie s'est améliorée de 3,2%, de même que la fabrication de chaussures a augmenté de 2% en liaison avec le raffermissement de la demande étrangère.

Industries chimiques et parachimiques

Cette rubrique regroupe outre les produits de la chimie et de la parachimie, les articles en caoutchouc ou en plastique, le papier et carton ainsi que l'industrie du bois.

Après une reprise de 1,7% en 1992, ces activités ont quasiment stagné cette année. Cette évolution recouvre un léger accroissement de la production des dérivés de phosphates, exclusion faite de l'acide phosphorique, ainsi qu'une amélioration dans les industries pharmaceutique et de transformation du bois et des matières plastiques. A l'inverse, les autres branches ont accusé des baisses, notamment les industries du papier, du caoutchouc et des peintures.

Etroitement liée à la demande étrangère qui s'est détériorée en 1993, la fabrication d'acide phosphorique a été ramenée à 2,5 millions de tonnes, en baisse de 3,4%. En revanche, la production d'engrais chimiques s'est redressée de 16%, atteignant 2,6 millions de tonnes dont plus de 90% ont été exportés.

Par ailleurs, si les fabrications de matières plastiques et de produits pharmaceutiques ont été accrues, celles de peintures ont pâti du marasme des industries de l'automobile et du bâtiment. De même, l'activité de la branche du caoutchouc et du plastique a bénéficié d'une reprise de 1,1%, due à l'augmentation de 4,5% de la production d'articles en plastique. Enfin, la production dans la branche du papier et carton a diminué pour la troisième année consécutive tandis que l'activité du travail du bois s'est sensiblement redressée, notamment dans les domaines de l'emballage, de la fabrication des placages et du mobilier.

Industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques

Ce groupe comprend l'industrie métallique de base, les ouvrages en métaux, les machines et les matériels d'équipement, le matériel de transport, ainsi que le matériel électrique et électronique. En 1993, l'évolution d'ensemble a confirmé la tendance à la détérioration amorcée précédemment, avec un recul de 3% qui succède à celui de 2,1% observé un an auparavant. Exception faite des matériels ferroviaire, électrique et industriel, toutes les autres branches ont contribué à cette baisse.

La fabrication de produits sidérurgiques a enregistré, consécutivement à la baisse des commandes des principaux clients, un nouveau fléchissement, de 4,5%. De même, l'accroissement continu de la production d'ouvrages en métaux qui a prévalu au cours de ces dernières années a fait place à un retrait de 7,8%. Celui-ci a concerné la totalité des branches, plus particulièrement, la chaudronnerie et la tôlerie ainsi que la menuiserie et l'emballage métalliques.

Quant au matériel de transport, il a accusé une baisse de 9,3% après celle de 17,5% observée en 1992. En effet, malgré l'expansion de 75% de la fabrication de matériel ferroviaire, l'activité de cette branche a continué de se détériorer. A lui seul, l'assemblage de voitures particulières a chuté pour la deuxième année consécutive, de 26%, ne livrant que 11.000 unités en raison de la concurrence exercée par les véhicules importés. Par ailleurs, l'insuffisance des commandes a été à l'origine du recul de 3,1% du montage de moyens de transport utilitaires.

En revanche, les fabrications de machines et de matériels d'équipement ont affiché une légère avance, cependant inférieure à celle observée précédemment du fait d'une évolution moins favorable pour les machines agricoles et du matériel destiné aux secteurs minier et du bâtiment. Le matériel industriel divers a marqué un accroissement, de 17,5%.

De même, la branche du matériel électrique et électronique a bénéficié d'une reprise de 13,3% grâce notamment à celle de 21,8% de la production de fils et câbles électriques et de 37,3% des matériels d'éclairage en liaison avec l'extension et la réfection des réseaux d'électrification.

Matériaux de construction

La tendance au ralentissement de l'activité de cette branche déjà notée l'an dernier s'est confirmée en 1993. En effet, la fabrication de matériaux de construction a accusé une baisse de 6,4%, laquelle a concerné l'ensemble des produits, à l'exception des articles en céramique. C'est ainsi que la production de ciment s'est pratiquement stabilisée autour de 6,2 millions de tonnes alors que celles d'agglomérés, de matériaux en terre cuite et de verre ont fléchi respectivement de 11,5%, 14,2% et 12,2%.

Le bâtiment et les travaux publics

La valeur ajoutée de ce secteur s'est contractée de 6,1 %. En effet, l'orientation défavorable qui le caractérise depuis 1991 a persisté en liaison avec le marasme qui a continué de sévir dans le bâtiment. En revanche, les travaux publics, qui ont participé pour plus de 18% à la formation brute de capital fixe, se sont à nouveau inscrits en progression, à en juger par les investissements réalisés à ce titre, en hausse de 3,5 %.

La baisse du rythme de l'activité économique et l'utilisation insuffisante des capacités de production ont conduit à un recul de la propension des entreprises à investir ainsi qu'il ressort de l'évolution des investissements industriels agréés, qui ont diminué de 19% d'une année à l'autre. Cette évolution apparaît d'autant plus préoccupante que le secteur productif est appelé à faire face à une concurrence étrangère de plus en plus vive. Certes, les pouvoirs publics ont entamé la refonte des codes d'investissement et de commerce, la préparation des lois relatives à la concurrence, ainsi que la simplification des procédures administratives de même qu'ils ont assoupli les conditions de financement. Il reste cependant souhaitable, à l'appui de ces mesures et des diverses réformes structurelles engagées au cours des dernières années, que les entreprises procèdent à l'amélioration de leurs systèmes de gestion pour mieux maîtriser leurs coûts et accroître leur compétitivité. Elles devront également rechercher une plus grande diversification tant de leurs productions que de leurs débouchés.

LES PRIX, LES SALAIRES, LA POPULATION ET L'EMPLOI

Prix

Sous l'effet du ralentissement de la demande interne, induit par le tassement des revenus, la hausse des prix a marqué en 1993 une nouvelle décélération. Celle-ci est reflétée notamment par l'évolution du coût de la vie dont l'indice, calculé en moyenne, a marqué une augmentation de 5,2%, au lieu de

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

5,7% en 1992 et 8% en 1991. De même, le déflateur du produit intérieur brut s'est accru de 3.8%, au lieu de 4.5% l'exercice précédent. En outre, si l'indice des prix de gros et celui de la production industrielle ont enregistré pour leur part un accroissement plus sensible qu'en 1992, avec respectivement 4.5% et 5% en moyenne, c'est principalement en raison du renchérissement des produits agricoles résultant de la contraction de l'offre liée à la sécheresse. Néanmoins, le recours à des importations substantielles de produits alimentaires et le maintien des subventions pour les denrées de base ont permis de limiter sensiblement les tensions s'exerçant sur les prix, en particulier au niveau du détail.

Indice du coût de la vie

L'évolution du coût de la vie est désormais suivie au moyen d'un nouvel indice plus représentatif, ayant pour base l'année 1989, couvrant onze villes et portant sur 385 articles, classés en huit groupes, au lieu de huit villes et 210 articles précédemment.

Calculé sur ces nouvelles bases, l'indice du coût de la vie a enregistré une hausse de 5,2%, au lieu de 5.7% en 1992 et 8% en 1991, reflétant un relâchement des tensions au niveau des prix de détail des produits autres que les biens alimentaires. En effet, malgré un mouvement de hausse accentuée durant les quatre premiers mois de l'année, par suite du renchérissement de certains produits alimentaires et du relèvement des tarifs de l'eau et de l'électricité notamment, l'indice a enregistré par la suite un repli qui s'est prolongé jusqu'au mois de juillet. Après une nouvelle remontée au cours des mois suivants, il a de nouveau fléchi en fin d'année. (1)

L'analyse des variations par catégorie de produits fait apparaître une augmentation plus modérée des prix dans l'ensemble des groupes, à l'exception de ceux concernant l'alimentation et l'habitation qui ont d'ailleurs enregistré les plus fortes hausses ainsi qu' il ressort du tableau ci-après :

Groupes de produits	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens de l'année		
		1991	1992	1993
Alimentation	45.2	9.4	6.0	6,3
Habillement	7,5	7,0	7.8	5,8
Habitation	12.5	5.6	5.4	6,1
Equipement ménager	5,3	5.8	4.8	3,3
Soins médicaux	4.7	6,9	4.6	3,6
Transport et communications	7,6	8,3	4,8	3,9
Loisirs et culture	4.7	6,3	6.4	4,7
Autres biens et services	12,5	5,9	4,1	3,9
Indice général	**100**	**8,0**	**5,7**	**5,2**

En effet, la hausse des prix des denrées alimentaires a atteint 6,3%, taux légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Cette variation a résulté principalement de l'augmentation de 9,5% des prix de la viande, laquelle entre pour près de 23% dans les dépenses inscrites sous cette rubrique. Ceux des légumes frais et des céréales se sont quant à eux élevés respectivement de 9,2% et 5,4%. De même, le groupe habitation a marqué un accroissement de 6,1%, qui traduit le renchérissement des loyers ainsi que le relèvement des tarifs d'eau et d'électricité. Ces deux groupes de dépenses interviennent au total pour près de 58% dans la structure de l'indice.

En revanche, les autres composantes ont enregistré des hausses moins rapides qu'en 1992. Celle du groupe relatif à l'habillement a atteint 5,8% au lieu de 7.8% l'an passé. Quant à la rubrique "transport et communications", elle a augmenté de 3,9% en raison principalement de la majoration de plus de 29% des tarifs des communications téléphoniques alors que les prix des transports n'ont que faiblement varié. Enfin, les indices concernant l'équipement ménager et les soins médicaux ont marqué des accroissements respectifs de 3,3% et 3,6% .

(1) Voir annexe statistique 29.

Indice des prix de gros

Appréhendés à travers un indice qui a pour base l'année 1977 et portant sur 231 articles, les prix de gros ont progressé de 4,5%, taux plus élevé que celui de 2,8% observé en 1992, mais néanmoins sensiblement inférieur à celui de 6,4% enregistré en 1991. (1)

Très sensible aux fluctuations des prix des produits alimentaires et de l'élevage, l'indice a marqué une expansion au cours des premier et troisième trimestres mais s'est orienté à la baisse durant les autres périodes de l'année. Son évolution recouvre des variations sectorielles différenciées ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Groupes de produits	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens de l'année		
		1991	1992	1993
Secteur agricole	**39,6**	**9,1**	**2,9**	**4,7**
dont :				
- céréales et légumineuses	8,0	6,5	9,9	8,6
- produits de l'élevage	9,2	10,9	1,5	2,2
Secteur industriel	**60,4**	**4,8**	**2,8**	**4,2**
- Energie	6,2	6,1	1,8	6,6
- Industries alimentaires	25,0	5,4	2,7	3,6
- Habillement et textiles	7,3	- 1,6	3,2	14,4
- Industries métallurgiques	10,4	4,9	2,9	2,1
- Autres industries légères	11,5	5,6	3,1	2,2
Indice général	**100**	**6,4**	**2,8**	**4,5**

Les prix des denrées agricoles ont augmenté en moyenne de 4,7% au lieu de 2,9% en 1992. Cette variation a résulté d'une hausse de 8,6% des prix des céréales et des légumineuses, de 6,3% des cours des cultures industrielles et oléagineuses, enfin de 10,5% pour les produits de l'arboriculture. Pour leur part, les prix des produits de l'élevage ont enregistré une hausse plus modérée de 2,2%, alors qu'en revanche ceux des produits de la pêche apparaissent en baisse de 1,4%.

Dans le secteur industriel, les prix se sont accrus à un rythme de 4,2% au lieu de 2.8% en 1992, en raison principalement du renchérissement des articles de l'habillement, du textile et des industries alimentaires. Dans les autres branches, les prix se sont élevés moins rapidement qu'un an auparavant.

Indice des prix à la production industrielle

L'indice des prix à la production industrielle, ayant pour base la période allant de juillet 1975 à juin 1976 et se référant aux prix hors taxes de 142 produits, a enregistré une progression de 5%, au lieu de 3,2% en 1992. Son évolution sectorielle est retracée dans le tableau suivant :

Branches industrielles	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens de l'année		
		1991	1992	1993
Industries alimentaires	46,0	4,7	2,7	10,3
Habillement et textiles	13,5	4,5	- 0,5	0,3
Industries métallurgiques	21,3	6,5	5,8	3,3
Autres industries légères	19,2	1,5	3,9	1,7
Indice général	**100**	**4,5**	**3,2**	**5,0**

L'augmentation de l'indice général est imputable principalement à l'évolution des prix dans la branche des industries alimentaires dont toutes les composantes, particulièrement les conserves de poissons, se sont inscrites en hausse. Quant à ceux observés dans les industries métallurgiques et les industries légères, ils ont été marqués par un ralentissement quasi général tandis qu'une stabilité des prix a prévalu dans le secteur de l'habillement et des textiles.

(1) Voir annexe statistique 30.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Salaires

Le salaire minimum légal qui a été régulièrement relevé au cours des cinq dernières années, n'a pas fait l'objet de révision en 1993, demeurant fixé à 34,18 dirhams par jour dans l'agriculture et à 6,60 dirhams l'heure dans les autres secteurs d'activité. De même, dans la fonction publique, les traitements des fonctionnaires n'ont pas connu de majoration à caractère général.

Toutefois, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des revenus modestes, il a été procédé dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1993 au relèvement du seuil d'exonération de l'impôt général sur le revenu, de 12.000 à 15.000 dirhams.

Par ailleurs, en vue de la généralisation de la protection sociale, le régime de la sécurité sociale a été étendu, dans une première phase, aux salariés travaillant dans les entreprises artisanales. En outre, l'amélioration des pensions de retraite et d'invalidité servies aux employés du secteur privé par la Caisse nationale de sécurité sociale s'est poursuivie en 1993 avec notamment l'attribution du premier tiers de la revalorisation du montant des pensions. Celle-ci, étalée sur trois ans, porte au total sur une augmentation proportionnelle de 10%, assortie d'une majoration fixe de 2.400 dirhams. En ce qui concerne les agents en activité, le plafond de l'assiette de calcul de la pension a été relevé de 3.000 à 5.000 dirhams.

Population

Sur la base des nouvelles projections, élaborées à partir des résultats de l'enquête nationale démographique à passages répétés réalisée au cours de la période 1986-1988, la population totale du pays a été estimée à fin 1993 à 26,3 millions d'habitants. Tout en confirmant l'orientation fondamentale des différentes variables démographiques dégagées par les projections antérieures, les données de cette enquête ont révélé une accentuation des tendances d'évolution de ces variables. En particulier, il s'avère que le taux de croissance démographique, estimé pour 1993 à 2%, tend à baisser plus rapidement qu'il n'était prévu sous l'effet d'un infléchissement plus accéléré de la fécondité, d'autant plus notable que la structure de la population continue de se caractériser par la prépondérance des jeunes âgés de moins de 25 ans, qui en constituent 60% environ.

Pour sa part, la population urbaine a connu une croissance très soutenue, renforcée par une forte migration rurale qui s'est intensifiée au cours des deux dernières années en raison de la sécheresse. Aussi est-il escompté qu'elle représentera désormais plus de la moitié de la population totale, ce qui ne manquera pas de peser sur le marché de l'emploi dans les villes.

Emploi

Selon les données disponibles, la population active urbaine atteignait 4,1 millions de personnes en 1992, dont 650.000 demandeurs d'emploi, soit un taux de chômage moyen de 16%, qui s'élève néanmoins à 30% pour la tranche d'âge allant de 15 à 24 ans.

En 1993, la détérioration de la conjoncture ne pouvait manquer d'affecter la situation de l'emploi, particulièrement en milieu rural. Aussi, parallèlement aux mesures globales en faveur d'une relance de la croissance économique, les pouvoirs publics ont-ils continué de déployer des efforts en vue d'atténuer la dégradation du marché du travail. Ainsi, outre les recrutements opérés par l'Etat, les collectivités locales ont également contribué à la création d'emplois avec notamment le lancement de divers travaux d'infrastructure. De plus, la politique d'insertion des jeunes diplômés à la recherche d'un travail a été poursuivie tant par le soutien accordé aux jeunes promoteurs que par la mise en place de mesures incitatives en faveur des entreprises appliquant une politique de formation-insertion. A cet égard, une loi a été promulguée en 1993, prévoyant en particulier des avantages à caractère fiscal aux entreprises concernées et fixant le montant des indemnités à allouer au personnel stagiaire durant les périodes d'adaptation professionnelle.

LE COMMERCE EXTERIEUR

L'évolution de nos échanges avec l'extérieur a été marquée, cette année encore, par l'atonie de la demande étrangère, la faiblesse de l'activité économique interne ainsi que par les effets de la sécheresse. Les exportations se sont ressenties au surplus du renforcement de la concurrence et d'une tendance prononcée à la baisse des prix, notamment ceux des matières premières. Les importations, qui au demeurant ont bénéficié du repli de ces cours, en particulier celui du pétrole, ont accusé dans l'ensemble un net recul si l'on excepte les acquisitions de certains biens d'équipement et, surtout, celles de produits alimentaires, accrues à elles seules de près de 18 %.

Dans ce contexte, nos achats à l'extérieur, d'une contre-valeur de 61,8 milliards de dirhams, ont au total fléchi de 1,6 %, tandis qu'en regard les exportations ont progressé de 1 % seulement, ne dépassant pas 34,3 milliards de dirhams. Il en est résulté une légère amélioration du taux de couverture, passé en un an de 54,1% à 55,4%, et un allégement du déficit commercial qui s'est établi à 27,5 milliards de dirhams au lieu de 28,8 milliards en 1992.

En dépit de ce léger redressement, l'évolution du commerce extérieur n'en reflète pas moins une détérioration des termes de l'échange. Celle-ci s'explique à la fois par la baisse des prix à l'exportation et par une hausse modérée des prix à l'importation, liée principalement au renchérissement des approvisionnements en produits alimentaires.

Par ailleurs, la répartition géographique est demeurée caractérisée par une forte concentration sur les pays d'Europe avec lesquels s'effectuent les deux tiers de nos échanges, la France, à elle seule, y figurant pour près de 42 %. (1)

Importations

Les importations ont accusé un recul de 1,6 % pour s'établir à 61,8 milliards de dirhams, représentant ainsi 25 % du produit intérieur brut. Cette évolution s'explique tant par une contraction de la demande de la quasi-totalité des produits, exception faite des denrées alimentaires et des biens d'équipement, que par la baisse des cours du pétrole et du soufre. En conséquence, la part des denrées alimentaires et celle des biens d'équipement dans le total des achats ont légèrement augmenté, s'établissant respectivement à 14,5 % et à 27,6 %. Quant aux produits énergétiques et aux produits bruts, ils ont représenté 24,2 % des importations, tandis que les demi-produits et les biens de consommation en ont constitué respectivement 22,8 % et 10,9 %.

Produits alimentaires

En augmentation presque continue au cours des cinq dernières années, les importations de produits alimentaires se sont de nouveau accrues, de 17,8 %, et ont entraîné une dépense de près de 9 milliards de dirhams. Cette orientation trouve son origine dans l'insuffisance de la production agricole, consécutive en particulier à la sécheresse qui a sévi en 1992 et 1993.

Ainsi, les achats de céréales qui ont porté sur 36,3 millions de quintaux, ont coûté 4,3 milliards de dirhams, montant en hausse de 28 % par suite de l'accroissement de 19,5 % des quantités importées et de la fermeté des prix. La même tendance a été enregistrée pour les importations de café, de thé et de tabacs, alors que les commandes de sucre et surtout de produits laitiers se sont inscrites en baisse.

Energie et lubrifiants

Les importations de produits énergétiques et de lubrifiants, d'une valeur de 8,9 milliards de dirhams, ont diminué de 7,4 %, tant en raison de la contraction des quantités acquises que du repli des cours du pétrole.

En effet, les achats de pétrole brut se sont établis à 6,7 milliards de dirhams, s'inscrivant en retrait de 16,4 % pour un volume réduit de 9 % et ne dépassant guère 6,1 millions de tonnes. Cette baisse, conjuguée à celle des importations de charbon, s'est néanmoins accompagnée d'une expansion des achats de produits raffinés.

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Produits bruts

Les approvisionnements en produits bruts se sont chiffrés à 6 milliards de dirhams environ, montant en diminution de 12 %. Cette évolution a résulté principalement d'une baisse de 40 % du prix du soufre qui s'est traduite par un fléchissement en valeur de plus de 29 % au titre des produits minéraux, dont le coût a été limité au total à 1.9 milliard de dirhams. A l'inverse, les acquisitions de produits d'origine animale et végétale sont demeurées pratiquement stables, d'un montant de 4,2 milliards de dirhams, la hausse des achats d'huiles végétales ayant été compensée à l'intérieur de ce groupe par la réduction sensible des commandes de bois bruts.

Demi-produits

Les importations de demi-produits, d'une valeur de 14 milliards de dirhams, ont enregistré une baisse de 4.8 % imputable au tassement de la demande de produits destinés au secteur du bâtiment et à certaines industries, en particulier celles des textiles et des métaux. En revanche, les acquisitions portant sur les autres demi-produits se sont orientées à la hausse en liaison principalement avec l'extension des commandes de produits chimiques et le renchérissement des importations de fer et d'acier.

Biens d'équipement

Constituant encore la principale composante des importations, avec 27,6 % du total, les achats de biens d'équipement, d'une valeur de 17 milliards de dirhams, ont néanmoins enregistré pour la troisième année consécutive un ralentissement de leur rythme de progression, qui n'a pas excédé 1.5 % cette année. Cette quasi-stabilité recouvre une expansion des commandes de matériels nécessaires à la production d'énergie électrique et un accroissement, en valeur, au titre des acquisitions de bateaux. A l'inverse, une contraction a marqué l'importation des autres biens d'équipement, notamment ceux utilisés dans les télécommunications, les travaux publics et les chemins de fer.

Biens de consommation

Les importations de biens de consommation, déjà en diminution en 1992, ont accusé une nouvelle baisse de 5 % pour revenir à 6,7 milliards de dirhams. Cette évolution a découlé principalement de la réduction des achats d'articles en matière plastique, de tissus synthétiques, de voitures de tourisme et de pièces détachées. Les acquisitions de médicaments et d'appareils audio-visuels ont enregistré, quant à elles, une hausse d'environ 7 % et 61 % respectivement.

Exportations

Les exportations, d'un montant de 34,3 milliards de dirhams et correspondant à près de 14 % du produit intérieur brut, n'ont guère dépassé le niveau observé en 1992, avec une hausse limitée à 1 %. Cette quasi-stabilité recouvre toutefois une orientation favorable des ventes de produits manufacturés tandis que l'écoulement des autres produits s'est heurté à des difficultés de commercialisation.

Par suite de ces évolutions, les biens manufacturés ont vu leur contribution dans les recettes d'exportation passer de 56,3 % à 58,2 % d'une année à l'autre. Ce taux, qui n'a jamais excédé 27 % jusqu'en 1980, n'a cessé en effet de progresser grâce aux efforts d'industrialisation et de diversification entrepris au cours des dernières années.

Produits alimentaires

Après le recul observé en 1992, les livraisons de produits alimentaires n'ont que légèrement augmenté cette année et leur valeur est restée quasiment stable, de l'ordre de 9 milliards de dirhams, malgré l'amélioration des exportations des produits de la pêche. Ces dernières ont rapporté près de 5 milliards de dirhams, enregistrant une augmentation de 4 %, imputable exclusivement aux ventes de crustacés. En revanche, les exportations des principaux produits agro-alimentaires ont souffert des effets conjoints de la sécheresse et de la concurrence étrangère. Celles d'agrumes, de primeurs et de conserves végétales qui en constituent plus des quatre cinquièmes n'ont atteint au total que 3,2 milliards de dirhams, montant en baisse de 5,5 %.

Produits énergétiques

Les exportations de produits énergétiques, portant essentiellement sur des quantités résiduelles de pétrole raffiné, ont été limitées à 914 millions de dirhams et ont fléchi de 14,4 % d'une année à l'autre. Elles ont néanmoins permis d'atténuer d'autant le coût de la facture pétrolière.

Produits bruts

Les livraisons de produits bruts se sont établies à 4,5 milliards de dirhams et ont enregistré un recul de 7,4 %, dû au marasme persistant du marché international des matières premières.

C'est ainsi que les ventes de minerais se sont inscrites en baisse de 5,6% et ont été comptabilisées pour 3,5 milliards de dirhams, dont 2,4 milliards au titre des exportations de phosphates, soit un montant en diminution de 7,8 %. Il en a été de même pour les expéditions de produits d'origine animale et végétale, qui ont procuré une recette de l'ordre de 969 millions de dirhams, en baisse de 13.5 % en raison de la nette régression des envois d'huile d'olive et de pâte à papier.

Demi-produits

Les exportations de demi-produits se sont élevées à 8,4 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 2,6% malgré une expansion des quantités écoulées. Cette évolution tient essentiellement à celle des dérivés de phosphates qui, pour des volumes en hausse de 17,6 %, ont généré une recette de 6,2 milliards de dirhams, en augmentation de 4,8 % seulement. Dans ce total, les ventes d'engrais ont enregistré une progression sensible, de plus de 31 % en tonnage et 18 % en valeur, tandis que les recettes provenant des envois d'acide phosphorique ont baissé de près de 5 %, pour un volume comparable à celui de l'année précédente.

Biens d'équipement

Les exportations de biens d'équipement se sont établies à 1,7 milliard de dirhams, marquant une progression de 15 %, liée à la vente de bateaux qui figure cette année pour 489 millions de dirhams, ainsi que de fils et de câbles électriques, tandis que les livraisons de composants électroniques ont sensiblement diminué.

Biens de consommation

Pour leur part, les exportations de biens de consommation, accrues de 4,2%, ont procuré 9,9 milliards de dirhams, consécutivement à l'orientation favorable des livraisons d'articles de bonneterie, de tissus, de chaussures et de médicaments, lesquelles ont marqué globalement un essor de 16,7 % et fourni 3,9 milliards de dirhams. Les recettes engendrées par la commercialisation des autres produits ont, quant à elles, légèrement diminué en raison, surtout, de la baisse des prix des vêtements confectionnés. Les ventes à ce titre ont néanmoins rapporté plus de 4 milliards de dirhams, soit près de 41 % des recettes totales de la rubrique.

Soldes par catégorie de produits

L'analyse des flux nets par catégorie de produits, tels qu'ils ressortent du tableau ci-après, laisse apparaître une nette dégradation du solde de la balance des biens alimentaires. Celle-ci s'avère même déficitaire, pour la première fois depuis près de dix ans, si l'on tient compte des achats d'huiles végétales classées dans les produits bruts. Cette dégradation qui est liée à des facteurs conjoncturels, a été toutefois compensée par l'amélioration de l'excédent enregistré au niveau des biens de consommation ainsi que par la réduction des soldes négatifs dégagés par les produits énergétiques, les matières brutes et surtout par les demi-produits.

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Alimentation, boissons et tabacs.....	3.835	5.266	1.347	- 23
Energie et lubrifiants	- 8.402	- 7.695	- 8.530	- 7.972
Produits bruts	- 735	- 1.775	- 2.126	- 1.649

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Demi-produits	- 4.985	- 5.780	- 6.625	- 5.705
Biens d'équipement	- 14.043	- 14.711	- 15.298	- 15.323
Biens de consommation	2.165	2.258	2.386	3.140
Total	**- 22.165**	**- 22.437**	**- 28.846**	**- 27.532**

Répartition géographique

L'examen de la répartition géographique de nos échanges commerciaux avec l'extérieur révèle la place toujours prépondérante de l'Europe qui continue d'intervenir pour 62 % dans les importations et 67,2 % dans les exportations. Les échanges avec la seule Union européenne ont représenté 57,4 % des transactions totales et dégagé, comme en 1992, un déficit de plus de 12 milliards de dirhams. Au sein de cet ensemble, la France, envers laquelle notre déficit s'est du reste contracté de plus d'un quart, revenant à 2,8 milliards de dirhams, est demeurée notre principal partenaire avec près de 27 % du total des flux commerciaux. Avec l'Espagne, qui a sensiblement renforcé sa position de second fournisseur en assurant plus de 10 % de nos importations, le solde négatif des échanges s'est creusé, atteignant 3,5 milliards de dirhams.

De même, le déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis s'est élevé à 5 milliards de dirhams, du fait de l'alourdissement des importations de céréales. En revanche, le déséquilibre à l'égard des pays arabes s'est atténué par suite de la réduction des achats de pétrole et notre position excédentaire envers le Japon s'est nettement améliorée, dégageant un solde en notre faveur de près de 900 millions de dirhams.

En définitive, l'évolution des échanges avec le reste du monde a découlé en large partie en 1993 de l'influence de facteurs exogènes défavorables qui ont limité le redressement de la balance commerciale. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture tant interne qu'à l'échelon international devrait permettre un retournement de tendance. En outre, la libéralisation du commerce mondial, avec l'aboutissement de l'Uruguay Round, devrait offrir de nouvelles opportunités et un accès plus libre aux marchés. En effet, le démantèlement progressif des barrières douanières, la suppression des aides à l'exportation ainsi que le renforcement des règles et disciplines multilatérales sont de nature à permettre une amélioration des positions commerciales. Ces mesures seront davantage mises à profit par les économies compétitives et à forte implantation extérieure, contrairement à celles dont l'offre demeurerait faible et moins concurrentielle.

Sur le plan national néanmoins, la reprise attendue de l'activité économique risque de peser à nouveau sur la demande d'importation au moment où nos exportations restent fortement tributaires non seulement de l'évolution des marchés extérieurs, mais également de la consolidation, voire du renforcement de nos relations d'échange traditionnelles. En effet, une éventuelle remise en cause des accords préférentiels régissant les transactions avec l'Union européenne après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions commerciales multilatérales du G.A.T.T., ne manquerait pas de provoquer des difficultés d'adaptation si des mesures transitoires n'étaient prises. Celles-ci apparaissent d'autant plus nécessaires qu'il convient de préserver les progrès réalisés par les secteurs productifs à la faveur des réformes structurelles menées au cours des dernières années. Il reste cependant que les incertitudes liées à ces diverses contingences doivent inciter les entreprises à diversifier leurs débouchés ainsi qu'à rechercher une amélioration de leur compétitivité. La persévérance dans ce sens permettrait d'assurer progressivement à l'économie nationale, et surtout aux activités exportatrices, une plus grande insertion dans le commerce mondial

LE TOURISME

En dépit d'un contexte général encore défavorable, la reprise de l'activité touristique observée en 1992 à l'échelle internationale s'est confirmée cette année, ainsi qu'en témoigne aussi bien la progression des flux de touristes que le développement des dépenses au titre des voyages, accrues à un rythme sensiblement supérieur au taux de la croissance économique mondiale. Cette évolution a cependant bénéficié, non seulement à l'Europe occidentale et aux Etats-Unis, mais aussi, et surtout, aux pays d'Asie riverains du Pacifique qui ont enregistré les résultats les plus notables. En revanche, certains pays du pourtour méditerranéen ont subi une désaffection qui s'est traduite par un redéploiement des flux touristiques au profit d'autres destinations.

Pour sa part, le secteur touristique national, compte non tenu du tourisme maghrébin qui a accusé une nette contraction, a enregistré un accroissement du nombre de visiteurs étrangers de 8,2% (1). Ce regain d'affluence a stimulé l'activité hôtelière et permis d'améliorer légèrement le taux d'occupation des établissements homologués, les séjours réalisés au titre du tourisme international ayant augmenté de 12 % environ pour atteindre 9,3 millions de nuitées. Néanmoins, les recettes en devises correspondantes se sont établies à la contre-valeur de 11,5 milliards de dirhams, accusant une baisse de 2% d'une année à l'autre. Celle-ci est imputable tant à l'application de tarifs promotionnels dans une situation de vive concurrence entre pays d'accueil qu'au fléchissement probable du niveau des dépenses effectuées sur place par les touristes.

Le flux touristique

Considéré globalement, le mouvement touristique a concerné près de 4.150.000 personnes dont 1.080.600 ressortissants marocains résidant à l'extérieur, nombre en diminution de près de 5%. De même, à l'instar de l'évolution observée l'an dernier, les entrées de visiteurs maghrébins se sont encore réduites, de près d'un quart cette année. En revanche, la progression amorcée en 1992 s'est confirmée pour ce qui est de la clientèle provenant des autres pays, avec un total de plus de 1.762.000 touristes, en hausse de 8,2 %, dépassant pour la première fois le niveau atteint en 1987. Dans cet ensemble, les européens ont représenté l'essentiel en totalisant 1.413.200 entrées, en accroissement de 9,5 %. L'affluence additionnelle se répartit, suivant le pays d'origine, principalement entre la France, l'Allemagne et la Belgique. Quant aux touristes venant d'Amérique du Nord et du Moyen-Orient, leur nombre a progressé de 4% et 10 % respectivement. En outre, la ventilation par nationalité de la fréquentation hôtelière fait ressortir la prépondérance numérique des touristes français et allemands qui interviennent pour plus de la moitié des nuitées recensées.

Reflétant la structure des flux par zone géographique, la répartition des entrées selon le mode de transport laisse apparaître un renforcement des trafics aérien et maritime dont les parts sont passées respectivement à 36,5 % et 13,8 %. L'importance relative du transport routier a accusé, à l'inverse, un nouveau recul, de 24 %.

Les structures d'accueil

La capacité d'accueil, de 97.100 lits à fin 1993, s'est accrue de 2,1% avec l'entrée en service de 15 unités hôtelières, disposant de 2.000 lits et ayant nécessité un investissement de 2,1 milliards de dirhams. Elle demeure concentrée dans les principaux pôles touristiques du pays, Agadir, Marrakech, Tanger et Tétouan, qui représentent à eux seuls près de 60 % du parc hôtelier. En outre, elle se caractérise toujours par une répartition équilibrée entre l'hébergement de moyenne catégorie et l'hôtellerie de haut de gamme, constituée principalement d'établissements quatre étoiles.

L'exploitation de ces infrastructures a connu cette année une amélioration, par suite de l'accroissement de 8,6 % des nuitées, dont le nombre a atteint 11,6 millions. Les séjours effectués au titre du tourisme international ont en effet représenté 9,3 millions de nuitées, marquant une progression de 11,6 %, tandis que le tourisme intérieur a légèrement diminué, n'excédant pas un cinquième de l'ensemble. Le regain d'activité a profité principalement aux établissements de quatre étoiles, lesquels ont enregistré plus de 44,5 % des séjours et, dans une moindre mesure, aux villages de vacances. A l'exception de Tanger, dont les établissements ont accusé une baisse de fréquentation de 12 %, les centres touristiques dominants ont connu une forte croissance, de 19% et 10,5% respectivement pour les villes d'Agadir et de Marrakech qui ont bénéficié de plus de la moitié des séjours.

Il reste néanmoins que la faiblesse persistante des taux d'occupation doit être prise en considération et inciter à la recherche de moyens de nature à permettre une amélioration de l'efficience de ce secteur et son redressement durable, compte tenu de sa contribution à l'activité économique. La rentabilisation de l'infrastructure touristique apparaît d'autant plus impérieuse que les

(1) Voir annexe statistique 28.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

capacités d'accueil continuent de connaître un rythme de développement relativement soutenu. En effet, les projets touristiques agréés en 1993 représentent à eux seuls une capacité additionnelle de 11.000 lits correspondant à un investissement de près de 4 milliards de dirhams.

En définitive, les résultats obtenus par le secteur touristique national, pour encourageants qu'ils soient, restent largement en deçà des potentialités dont dispose le pays et qui devraient lui permettre de rehausser sa position dans le tourisme international. A cet égard, la campagne promotionnelle entamée cette année à l'instigation des pouvoirs publics devrait être relayée par une action concertée et soutenue des intervenants nationaux sur le marché du tourisme ainsi que par une collaboration plus active avec les opérateurs étrangers afin, notamment, d'améliorer le taux de retour de la clientèle et, partant, de renforcer le flux touristique.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

Les progrès notables réalisés au cours des dernières années sur la voie de l'assainissement des finances extérieures ont trouvé leur confirmation au début de 1993, d'une part, dans l'achèvement de la phase de réaménagement de l'échéancier de la dette extérieure entamée en 1983 et, d'autre part, dans l'instauration de la convertibilité du dirham pour les opérations courantes, grâce notamment au renforcement des réserves de change. Cette évolution a eu également pour effet de stimuler les entrées de capitaux au titre des investissements étrangers, de même qu'elle a rendu possible à nouveau l'accès du pays au marché financier international. Au demeurant, la balance des paiements a encore dégagé cette année un excédent qui s'est établi à plus de 2,6 milliards de dirhams. Néanmoins, le déficit des opérations courantes s'est accru, passant de 3,7 à 4,9 milliards de dirhams sans pour autant excéder 2% du produit intérieur brut, après avoir atteint 1,6 % en 1992. Un tel résultat s'explique au surplus, dans une large mesure, par l'absence de gains de rééchelonnement au titre du service de la dette extérieure qui s'est traduite par des règlements d'intérêts sensiblement plus importants. De plus, l'aggravation de ces charges n'a pu être compensée par l'évolution des autres transactions courantes en raison en particulier des incidences défavorables de la conjoncture internationale tant sur les échanges extérieurs que sur les recettes du tourisme et les rapatriements de fonds par les ressortissants marocains installés à l'étranger.

En effet, la réduction du déficit commercial, passé de 23,4 à 22,1 milliards de dirhams, est restée modeste et a résulté, de surcroît, de la baisse des importations, liée elle-même à la stagnation de l'activité économique, les exportations ne s'étant, en regard, que très faiblement accrues. Parallèlement, une légère diminution a été enregistrée au titre des excédents dégagés par les voyages et les paiements de transferts sans contrepartie.

Le financement du déficit du compte courant s'est néanmoins révélé relativement aisé. Le montant des ressources extérieures mobilisées, qui s'est élevé au total à 25,3 milliards de dirhams au lieu de 22,7 milliards en 1992, a permis en effet de couvrir intégralement le solde courant de la balance des paiements, de faire face aux importantes dépenses occasionnées par le remboursement du principal de la dette, chiffrées à 16,8 milliards de dirhams, et de dégager un excédent final encore substantiel. Celui-ci apparaît d'autant plus remarquable que de nouveaux assouplissements ont été consentis en matière de règlements avec l'étranger et qu'il intervient en dépit de l'arrêt aussi bien du rééchelonnement de la dette que des tirages sur le Fonds monétaire international. En définitive, et compte tenu de la réévaluation en septembre du stock d'or de Bank Al-Maghrib, le volume des avoirs extérieurs a atteint 38.174 millions de dirhams, soit l'équivalent de plus de 7 mois d'importations. (1)

La balance des paiements

Le déséquilibre du compte des biens et services s'est accru de 25,3 à 26,2 milliards de dirhams sous l'effet d'une légère baisse des recettes tirées des voyages et, surtout, de l'alourdissement des règlements au titre des transactions gouvernementales et des intérêts de la dette. Conjugué à une légère diminution de l'excédent habituellement dégagé par les transferts sans contrepartie, l'accroissement du déficit des opérations sur biens et services s'est traduit par un élargissement du solde négatif du compte courant, passé de 3,7 à 4,9 milliards de dirhams. Ce déficit a néanmoins été totalement comblé, et même au-delà, par des entrées nettes de capitaux extérieurs d'un montant de près de 7,5 milliards de dirhams, de sorte que la balance des paiements a fait ressortir un solde positif de plus de 2,6 milliards de dirhams. Bien qu'en baisse par rapport à celui des exercices précédents, ce surplus demeure néanmoins appréciable compte tenu des importantes sorties enregistrées cette année en règlement des échéances en capital de la dette extérieure, qui se sont alourdies de près de 39%.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des principaux soldes de la balance des paiements :

Soldes en millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Biens et services	- 20.846	- 23.407	- 25.323	- 26.185
Paiements de transferts	+ 19.125	+ 19.767	+ 21.575	+ 21.308
Opérations courantes	- 1.721	- 3.640	- 3.748	- 4.877
Opérations en capital	+ 15.245	+ 10.446	+ 9.579	+ 7.519
. Capitaux non monétaires	(+ 16.533)	(+ 11.940)	(+ 10.579)	(+ 8.981)
. Transactions ave le F.M.I.	(- 1.288)	(- 1.494)	(- 1.000)	(- 1.462)
Total	+ 13.524	+ 6.806	+ 5.831	+ 2.642
Déficit du compte courant en % du P.I.B.	0,8	1,5	1,6	2

Les opérations courantes

Les biens et les services

La détérioration du solde des opérations sur biens et services, observée depuis cinq ans et due en large partie à des facteurs conjoncturels, s'est poursuivie cette année, mais son ampleur s'est atténuée. Elle apparaît en outre imputable principalement à l'accroissement des paiements relatifs au service de la dette en intérêts et aux transactions gouvernementales. Au total, le déficit de ce compte s'est établi à 26,2 milliards de dirhams, au lieu de 25,3 milliards en 1992, représentant encore 10 % environ du produit intérieur brut.

S'agissant du déficit laissé habituellement par les transactions commerciales, il s'est, quant à lui, allégé pour la première fois depuis plusieurs années, marquant une diminution de 5,3 %, pour s'établir à 22,1 milliards de dirhams. Cette évolution est imputable à une baisse de 1,3 % des importations, chiffrées en termes F.O.B. à 56,3 milliards tandis que les exportations ont progressé de 1,4 %, atteignant 34,2 milliards de dirhams. Dans le même temps, les débours nets au titre des frais de transports et d'assurances sur expéditions internationales ont été comptabilisés pour plus de 3 milliards de dirhams, en recul de 17 %.

Après avoir marqué un redressement de près du tiers en 1992, le surplus laissé par la rubrique des voyages a diminué de 4,2 % et s'est établi à 9,2 milliards de dirhams. Les recettes, évaluées à 11,5 milliards de dirhams, se sont en effet inscrites en retrait de 1,9 %, tandis que les allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger sont passées de 2,1 à 2,3 milliards de dirhams.

Le déficit du poste des revenus des investissements s'est accru de plus du quart, atteignant 11,2 milliards de dirhams, et a continué d'exercer un impact important sur le compte des biens et services. Les revenus tirés des placements effectués à l'étranger se sont infléchis de 2,5 à 2,1 milliards de dirhams alors que les décaissements se sont inscrits en hausse de 11,5 à 13,3 milliards du fait essentiellement des paiements en intérêts de la dette extérieure, qui se sont élevés à 12,5 milliards de dirhams au lieu de 10,1 milliards un an auparavant, représentant ainsi près de 5 % du produit intérieur brut.

Les transactions gouvernementales se sont soldées par une sortie nette de 3,3 milliards de dirhams au lieu de 2,3 milliards en 1992. Les dépenses à ce titre se sont chiffrées à 5,1 milliards de dirhams tandis que, du côté des recettes,

(1) Voir annexe statistique 37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

les transferts reçus par les organismes internationaux et les représentations diplomatiques au Maroc ont atteint 1,8 milliard de dirhams.

En nette amélioration depuis 1988, la rubrique des "autres services" a laissé un surplus de 3,6 milliards de dirhams, en essor de près d'un cinquième par rapport à son niveau d'il y a un an. Cette nouvelle progression est imputable pour l'essentiel à la hausse de 13,3% des entrées de devises, chiffrées à 5,2 milliards de dirhams, au titre des travaux à façon réalisés dans le cadre des importations en admission temporaire. Les décaissements, constitués principalement par les redevances pour utilisation de brevets de fabrication, ont en revanche peu évolué d'une année à l'autre et ont été comptabilisés pour 1,6 milliard de dirhams.

Les paiements de transferts

Caractérisé par une tendance à la hausse, au demeurant ininterrompue durant les quatre dernières années, le solde excédentaire des paiements de transferts sans contrepartie a subi un recul de 1,2 % par rapport à son niveau de 1992 et s'est établi à 21,3 milliards de dirhams. Cette évolution a résulté de la contraction du surplus dégagé par les opérations publiques, tandis que les transferts privés nets, qui représentent toujours l'essentiel des flux totaux, sont restés pour leur part relativement stables.

C'est ainsi que le solde positif des transferts du secteur public, qui s'était déjà réduit au cours des deux années précédentes, a encore diminué, en passant de 1,8 à 1,4 milliard de dirhams.

En ce qui concerne les transferts d'origine privée, ils ont fourni un apport net de 19,9 milliards de dirhams, comparable à celui dégagé en 1992. Le montant des recettes, chiffrées à 20,2 milliards de dirhams, est resté pratiquement inchangé et constitué principalement par les rapatriements de fonds opérés par les ressortissants marocains résidant à l'étranger qui ont porté sur 18,2 milliards de dirhams, enregistrant une diminution de 1,7 %.

En définitive, l'excédent global dégagé par les paiements de transferts a permis cette année encore de pallier un peu plus des quatre cinquièmes du déséquilibre des biens et des services, laissant toutefois apparaître un déficit des paiements courants plus important qu'en 1992 . Ce besoin de financement , chiffré à 4,9 milliards de dirhams au lieu de 3,7 milliards précédemment, a été couvert par des entrées nettes de capitaux encore substantielles qui ont permis, au surplus, de conforter à nouveau le volume des réserves de change.

Les opérations en capital

Le flux des financements extérieurs, qui constitue un apport essentiel notamment pour le règlement des échéances de la dette, a atteint au total 25,3 milliards de dirhams, marquant une progression de plus de 11%. Toutefois, les sorties de capitaux, évaluées à 17,8 milliards de dirhams, se sont amplifiées de plus d'un tiers par suite de l'alourdissement des charges de remboursement du principal de la dette, consécutif à l'arrêt du rééchelonnement des échéances. Aussi, et compte tenu des opérations effectuées avec le Fonds monétaire international, le montant net des fonds recueillis, qui avoisinait 10 milliards de dirhams au cours des deux exercices précédents, s'est-il inscrit en baisse, s'établissant à 7,5 milliards de dirhams. Ce montant recouvre un apport net de ressources en faveur du secteur privé de plus de 6 milliards, tandis que les mouvements en capital du secteur public ont laissé un surplus d'environ 2,9 milliards de dirhams. Pour sa part, la contre-valeur des rachats opérés auprès du F.M.I s'est élevée à près de 1,5 milliard de dirhams.

La diminution de 8,4% des entrées de capitaux au profit du secteur privé a résulté pour l'essentiel de la contraction des crédits commerciaux reçus qui a été compensée pour une large partie par le flux des investissements étrangers. Ces derniers ont marqué une expansion de près de 28 %, et se sont élevés à 5,5 milliards de dirhams, au lieu de 4,3 milliards en 1992 et 3,3 milliards en 1991. Stimulés par le processus de libéralisation de l'économie et l'institution de la convertibilité ainsi que par les opérations de privatisation, ces apports ont émané principalement de la France, du Royaume-Uni, de la Suisse, de l'Espagne et, à un moindre degré, des Etats-Unis, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite. Ils ont bénéficié en premier lieu aux activités bancaires et industrielles ainsi qu'aux secteurs du tourisme et de l'immobilier.

Les concours extérieurs en faveur de l'Etat et des établissements publics ont atteint 18,3 milliards de dirhams. Comme en 1992, ils sont constitués à hauteur de moitié par des prêts, dont 3,7 milliards de dirhams accordés par le groupe de la Banque mondiale et 1,9 milliard par la Banque africaine de développement. Les autres concours ont revêtu la forme de crédits commerciaux reçus de divers pays, notamment les Etats-Unis, la France et l'Espagne. Cependant, les remboursements du principal de la dette du secteur public, compte tenu des rachats opérés auprès du Fonds monétaire international, se sont fortement alourdis, passant de 12,2 à 16,8 milliards de dirhams. Néanmoins, le flux net des capitaux extérieurs au profit de l'Etat et des établissements publics est demeuré en définitive excédentaire, de 1,5 milliard de dirhams.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

La levée graduelle des restrictions affectant les relations commerciales et financières avec l'étranger ainsi que la reconstitution des réserves de change, notamment, ont permis de réaliser, au début de 1993, l'objectif d'instauration de la convertibilité du dirham au titre des transactions courantes. Les résultats encourageants enregistrés à cet égard ont en outre incité à poursuivre l'ouverture de l'économie sur le reste du monde par l'adoption de nouvelles mesures en matière d'échanges de biens, de services et de transferts, et surtout, par l'assouplissement de certaines opérations en capital initiées par les résidents.

Ainsi, dans le domaine du commerce extérieur, ne sont plus soumis à une autorisation de l'Office des changes, d'une part, les contrats de factoring et d'assurances que les exportateurs souscrivent auprès d'organismes étrangers et, d'autre part, les reports d'échéance qu'ils accordent à leurs clients, sous réserve du respect du délai maximum fixé pour le rapatriement des devises. Des réaménagements ont également été apportés au régime des importations, notamment par la simplification des procédures douanières et l'abaissement du droit de douane maximum de 40 à 35%.

Dans le même temps, la réglementation des paiements au titre des services a été de nouveau assouplie en ce qui concerne les dotations touristiques et les frais de voyages professionnels à l'étranger. D'autre part, les possibilités de transferts consenties aux étudiants résidant à l'étranger concernent désormais également le montant des charges locatives qu'ils supportent.

Quant à la libéralisation des transactions en capital, elle s'est poursuivie avec l'autorisation accordée aux étrangers détenteurs de valeurs mobilières marocaines de gérer directement leurs titres et de les négocier librement sur place ou à l'étranger. De même, sont devenus automatiquement transférables les fonds provenant de dévolutions successorales de biens et de valeurs financés initialement par cession de devises. Néanmoins, la disposition la plus marquante dans ce domaine porte sur la possibilité ouverte aux entreprises et aux banques de contracter des emprunts sur le marché international sans accord préalable de l'Office des changes.

Le processus de libéralisation des relations avec l'extérieur a été en outre appuyé par la décision d'étendre l'ouverture des comptes en devises tant aux exportateurs qu'aux ressortissants marocains établis à l'étranger. Les disponibilités logées dans ces comptes, ainsi que celles des comptes en devises détenus par les étrangers, constitueront un volant d'avoirs dont la cession à la Banque centrale n'est plus obligatoire. Elles sont ainsi laissées à la disposition des établissements bancaires qui pourront les utiliser, pour des opérations de financement, de placement ou d'arbitrage, posant ainsi les premiers jalons d'un marché de devises.

La cotation des devises

Les mouvements erratiques qui ont fortement perturbé en 1993 les marchés des changes n'ont pas affecté sensiblement la monnaie nationale en raison des effets stabilisateurs exercés par le système de cotation en vigueur qui ont contribué à maintenir, en moyenne, le taux de change effectif nominal au niveau atteint en 1992. Cette évolution recouvre néanmoins des divergences marquées des cours de change bilatéraux. Ainsi, le dirham s'est déprécié de 8,7 % vis-à-vis du dollar américain, de 2,9% à l'égard du deutschemark et de 1,9 % par rapport au franc français. En revanche, à la suite notamment de la dévaluation de la peseta espagnole opérée en mai, il s'est apprécié de 13,9 % vis-à-vis de cette devise tandis qu' il s'est inscrit en hausse par rapport à la livre sterling et à la lire italienne de 7,4 % et 17,1 % respectivement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En définitive, malgré une conjoncture interne et externe dans l'ensemble défavorable, le déficit du compte courant de la balance des paiements a été contenu dans la limite de 2% du produit intérieur brut et les réserves de change ont été consolidées, permettant de faire face aux exigences de la convertibilité. Celle-ci ne peut néanmoins être considérée que comme une mesure d'accompagnement susceptible de contribuer à l'amélioration de l'allocation des ressources et d'appuyer la poursuite des réformes structurelles. Le maintien des efforts déployés dans ce sens apparaît d'autant plus indispensable que des contraintes majeures continuent de peser sur le compte extérieur ainsi qu'en témoignent l'importance du déficit commercial et, surtout, l'ampleur du service de la dette. Les règlements en intérêts et capital effectués à ce titre ont en effet atteint globalement plus de 29 milliards de dirhams et marqué une hausse de près de 32%, constituant ainsi une ponction équivalant à la moitié environ des recettes procurées par les exportations de biens et de services. L'encours de la dette ne s'est toutefois que faiblement réduit, s'établissant à environ 21 milliards de dollars ou près des trois quarts du produit intérieur brut.

Aussi, si la convertibilité comme la poursuite du développement de l'économie supposent l'existence de disponibilités en devises suffisantes, celle-ci ne devrait pas cependant être fondée sur un recours excessif à l'endettement. Dans ces conditions, il demeure indispensable de promouvoir davantage les exportations et de lutter contre toute dérive des prix qui en éroderait la compétitivité, de même qu'il convient de continuer à agir sur l'offre en stimulant tant les investissements étrangers que nationaux.

LES FINANCES PUBLIQUES

Le contexte économique interne dans lequel a été élaborée la loi de finances pour l'année 1993 imposait la mise en place d'une politique budgétaire de relance sans que soient pour autant relâchés les efforts tendant à sauvegarder les progrès notables acquis sur la voie du rétablissement des équilibres fondamentaux. Il importait ainsi, tout en maintenant le déficit budgétaire dans les limites jugées soutenables, d'adopter des mesures propres à stimuler l'activité, favoriser l'emploi et atténuer l'impact social du retard accusé par la croissance .

Les orientations tracées ont visé, d'une part, une intensification des investissements publics et leur redéploiement vers les actions à caractère social, d'autre part, la mise en oeuvre de mesures incitatives à l'égard du secteur productif. Pour l'essentiel, celles-ci ont pris la forme d'allégements fiscaux en faveur de certaines catégories de revenus ainsi qu'au profit des entreprises, qui par ailleurs devaient bénéficier du règlement partiel des arriérés de paiement de l'Etat. Toutefois, les pertes de ressources et l'accroissement des dépenses résultant de ces dispositions rendaient nécessaire la recherche de rentrées supplémentaires, d'autant plus que le niveau des recettes budgétaires devait pâtir de la stagnation de l'activité économique et que le maintien d'une épargne budgétaire importante conditionnait la réalisation des objectifs en matière d'équipement.

Si telles ont été les grandes lignes qui ont caractérisé les finances publiques en 1993, l'alourdissement du service de la dette a contribué à grever par ailleurs les dépenses prévisionnelles de l'Etat et surtout les décaissements du Trésor consécutivement à la sortie du cycle de rééchelonnement. Ainsi, le découvert dégagé par la loi de finances qui avait été stabilisé au cours des trois années antérieures autour de 1.5 milliard de dirhams, s'est élevé à 3,8 milliards de dirhams. A l'exécution, le renforcement de l'épargne dégagée par le Trésor, par suite de la mobilisation de ressources diverses destinées à compenser les moins-values sur les recettes fiscales, a permis, comme prévu, de couvrir une large partie des dépenses d'investissement. En conséquence, le déficit budgétaire, bien que passé de 4,6 à 5,7 milliards, a été contenu dans une limite comparable à celle de 1992, soit 2,3% du produit intérieur brut, après avoir été ramené de 3,6% à 2,9% en 1991. Cependant, compte tenu du règlement des arriérés de l'Etat et, surtout, des amortissements de la dette publique, le besoin de financement total du Trésor est passé de 15,2 à 21,3 milliards, imposant à ce dernier un élargissement de ses recours à l'emprunt, notamment sur le marché interne, les concours extérieurs ayant représenté 40% des ressources mobilisées. D'autre part, malgré la collecte de ressources plus importantes sur le marché financier, le Trésor n'a pu réduire ses appels au financement d'origine monétaire. Ces recours ont néanmoins été accrus par le biais des souscriptions des banques en effets publics plutôt que par les concours de l'Institut d'émission qui ont, au contraire, diminué pour la seconde année consécutive.

La loi de finances

Reflétant à la fois les options de la politique budgétaire et le poids de la dette publique, les crédits autorisés par la loi de finances ont été relevés au total de 10%, soit à un rythme double de celui de l'exercice précédent et portés à 95 milliards de dirhams. De fait, si au niveau du budget général les crédits de fonctionnement apparaissaient en hausse de 4,5 milliards ou 12%, c'est principalement en raison de l'inscription de dotations pour l'apurement d'une partie des arriérés de l'Etat. De même, l'enveloppe du budget d'équipement a été élargie de 11%, au lieu de 5% en 1992 par suite, en partie, du renforcement des crédits destinés au secteur social qui, par ailleurs, a bénéficié d'importantes allocations inscrites en comptes d'affectation spéciale.

En regard, les ressources totales, arrêtées au montant de 91,2 milliards, ont été augmentées de 7,4%, soit moins rapidement que les charges, laissant un découvert de 3,8 milliards de dirhams qui résulte pour l'essentiel du déséquilibre du budget général, le solde déficitaire des comptes spéciaux s'étant sensiblement allégé.

Le tableau ci-après retrace les prévisions des lois de finances pour les années 1992 et 1993. (1)

En milliards de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993
- Budget général	**73,3**	**80,1**	**73,4***	**77,2***	**+ 0,1**	**- 2,9**
Fonctionnement	37,3	41,8				
Dette publique	22,4	23,2				
Investissement	13,6	15,1				
- Budgets annexes	**1,0**	**1,1**	**1,0**	**1,1**	-	-
- Comptes spéciaux	**12,1**	**13,8**	**10,5**	**12,9**	**- 1,6**	**- 0,9**
Loi de finances	**86,4**	**95,0**	**84,9**	**91,2**	**- 1,5**	**- 3,8**
* Dont recettes d'emprunt :			14,7	13,5	-	

Les dépenses du budget général

Fixées à 80,1 milliards de dirhams, les autorisations de dépenses du budget général ont été accrues de 6,8 milliards ou 9,3% et ont bénéficié pour plus de la moitié au budget de fonctionnement, les investissements et le service de la dette, en intérêts et capital, ayant représenté respectivement 19% et 29% des crédits.

Les dotations du budget de fonctionnement, qui ont totalisé 41,8 milliards de dirhams, ont été majorées d'une année à l'autre de 12%. Les frais de personnel, arrêtés à 26,8 milliards, ont été augmentés de 4% par suite de la création de quelque 15.500 emplois, en particulier au profit de l'Education nationale, tandis que les crédits au titre du matériel et des interventions diverses, inscrits pour 8,3 milliards , ont été relevés de 11%. Les charges communes, en hausse de 6%, ont été chiffrées à 3,1 milliards dont 1,8 milliard représente les sommes allouées à la Caisse de compensation. Enfin, les crédits pour dépenses imprévues et les dotations provisionnelles, portés globalement de 1,1 à 3,3 milliards, ont été affectés à hauteur de 2,6 milliards à la couverture des arriérés de paiement du Trésor.

Les crédits ouverts pour le service global de la dette publique budgétisée ont atteint 23,2 milliards, enregistrant une hausse de 3,3% . Celle-ci s'explique par une augmentation de 12% des charges d'amortissement, chiffrées à 8,8 milliards, tandis que les règlements d' intérêts estimés à 14,4 milliards, s'inscrivaient en légère diminution. A elle seule, la dette extérieure, devait absorber plus des deux tiers des crédits, avec 15,5 milliards de dirhams, consacrés à concurrence de près de la moitié au paiement du capital. A l'inverse, la presque totalité du service de la dette intérieure était constituée par les intérêts. Toutefois, si les prévisions de la loi de finances ne font apparaître au total qu'un accroissement modéré des charges de la dette, celles-ci devaient peser davantage sur la situation du Trésor qui n'a plus bénéficié en 1993 des gains de rééchelonnement des échéances de la dette extérieure.

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En matière d'investissement, les plafonds des crédits de paiement du budget général ont été fixés à 15,1 milliards, en hausse de 1,5 milliard ou 11%. La répartition des crédits d'équipement par ministère traduit l'effort qui a été consenti pour améliorer l'environnement économique et promouvoir l'emploi. Ainsi les Travaux publics et l'Agriculture ont bénéficié d'une enveloppe de 2,7 et 2 milliards respectivement en vue notamment de l'extension de l'équipement hydraulique, de la mise en valeur des zones bour et des opérations de reboisement. En outre, la contribution de l'Etat à la réalisation du programme mené par l'Office national de l'électricité a donné lieu à l'inscription d'une dotation de 800 millions, représentant plus des deux tiers du budget affecté au ministère de l'Energie et des Mines. Les crédits mis à la disposition du ministère de l'Intérieur et de l'Information, d'un montant d'un milliard environ, devaient par ailleurs permettre l'exécution de divers travaux d'aménagement dans le cadre de la promotion nationale. De même, en vue de soutenir le secteur productif et favoriser en conséquence la création d'emplois, les sommes allouées aux charges communes du ministère des Finances ont été sensiblement renforcées, totalisant plus de 2 milliards, avec pour objet notamment l'aménagement de zones industrielles, le cofinancement de prêts aux petites et moyennes entreprises et la prise en charge de ristournes d'intérêt à ce titre et en faveur de l'habitat économique. Enfin, le ministère de l'Education nationale a été doté d'un montant de 1,6 milliard, en vue principalement de développer l'enseignement de base, tandis que la Santé publique avec 552 millions a bénéficié d'une enveloppe comparable à celle de l'exercice précédent. Dans ces deux domaines néanmoins, les dépenses du budget général viennent compléter les actions financées par ailleurs par les collectivités locales et dont l'enveloppe s'est élevée à près d'un milliard de dirhams.

Les ressources du budget général

Les ressources globales du budget général ont été estimées à 77,2 milliards de dirhams, en hausse de 5,2%, par suite d'une progression des recettes ordinaires de 8.5% et de l'inscription d'un montant de 2 milliards de dirhams devant provenir des opérations de privatisation. En revanche les ressources d'emprunt budgétisées, arrêtées à 13.5 milliards, ont enregistré une baisse de 8,2% due à la contraction attendue des concours extérieurs, inscrits pour 10 milliards de dirhams.

Sur des prévisions de ressources ordinaires, chiffrées à 61,7 milliards, en augmentation de 6,9%, les recettes fiscales, d'un montant global de 55 milliards, ont été inscrites en progression de 5,3% seulement. Par contre, les autres recettes courantes, constituées principalement par les revenus des monopoles et des participations de l'Etat, ont été retenues pour 6,7 milliards, laissant apparaître une expansion de 22,6%.

L'évolution modérée des rentrées d'impôts trouve son explication dans les divers allégements introduits par la loi de finances, notamment en matière de fiscalité directe. Les principales modifications ont concerné l'impôt sur les sociétés, dont le taux, fixé depuis 1988 à 40%, a été abaissé à 38%. S'agissant de l'impôt général sur le revenu, le seuil d'exemption a été relevé de 12.000 à 15.000 dirhams et le taux maximum de 52% a été ramené à 48%, tandis que l'abattement applicable aux revenus locatifs a été porté de 25% à 40%. Parallèlement, ont été introduites des mesures tendant à renforcer le contrôle des déclarations de revenus par l'institution d'indicateurs de dépenses et de l'obligation pour le contribuable de souscrire une déclaration de patrimoine lorsque celui-ci atteint ou dépasse 3 millions de dirhams. En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, le taux de 30% appliqué aux produits de luxe a été supprimé, ce qui a ramené à trois le nombre des taux en vigueur, soit un taux normal de 19% et deux taux réduits de 7% et 14%. Enfin, complétant les dispositions fiscales adoptées dans le cadre de la loi de finances, la réforme tarifaire en matière de droits de douane, entamée au cours des dernières années, a été poursuivie avec une nouvelle réduction du taux maximum, ramené de 40% à 35% à compter du mois de juin 1993.

L'exécution de la loi de finances

Les recettes ordinaires du Trésor, qui englobent la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée cédée aux collectivités locales, ont atteint au total, avec 68,4 milliards de dirhams, le montant prévisionnel de la loi de finances, les moins-values enregistrées notamment au niveau des droits de douane ayant été compensées par les taxes prélevées sur la vente des produits pétroliers et par des rentrées à caractère exceptionnel. La progression des ressources n'a pas excédé toutefois 7,4%, au lieu de 14,6% l'an passé, du fait de la baisse des rentrées d'impôts due elle-même, en partie, aux diverses mesures d'allégement fiscal adoptées en début d'année.

Parallèlement, les dépenses courantes se sont établies à 54,6 milliards, marquant une hausse de 6,8% ,sensiblement plus modérée que celle de l'exercice précédent. Ainsi l' excédent des ressources ordinaires par rapport aux charges correspondantes a atteint 13,8 milliards, couvrant à hauteur de 70,6% les dépenses d'investissement, y compris les fonds alloués aux collectivités locales pour leur équipement, soit au total 19,5 milliards de dirhams. Le déficit budgétaire a été de la sorte limité à 5,7 milliards, représentant 2,3% du produit intérieur brut. Toutefois, les règlements d'arriérés ont porté le déficit de caisse du Trésor à 7,5 milliards et, au total, le besoin de financement du Trésor, compte tenu du remboursement du principal de la dette est passé, d'un exercice à l'autre, de 15,2 milliards à 21,3 milliards de dirhams.

L'évolution de la situation résumée des ressources et des charges du Trésor, au cours des années 1992 et 1993, est retracée dans le tableau suivant (*) :

En millions de dirhams	1992	1993
- Recettes ordinaires	**63.659**	**68.382**
- Dépenses ordinaires	**51.102**	**54.604**
1- Fonctionnement et subventions	38.288	39.882
2- Intérêts de la dette	12.814	14.722
- Epargne publique	**+12.557**	**+13.778**
- Dépenses d'équipement (1)	**17.194**	**19.506**
- Déficit budgétaire (2)	**- 4.637**	**- 5.728**
- Déficit budgétaire		
(sur la base des ordonnancements) (3)	**- 5.350**	**- 5.728**
(en pourcentage du P.I.B.)	(2,2)	(2,3)
- Variation des arriérés	**+ 341**	**- 1.751**
- Déficit de caisse	**- 4.296**	**- 7.479**
- Amortissement de la dette	**10.859**	**13.810**
1- Dette intérieure	2.950	2.848
2- Dette extérieure	7.909	10.962
- Charges totales du Trésor	**78.814**	**89.671**
- Besoin de financement global	**- 15.155**	**-21.289**
- Financement total	**15.155**	**21.289**
1- Financement extérieur	6.474	8.543
2- Financement intérieur	8.681	12.746
. (Marché financier)	(5.878)	(7.327)
. (Dépôts auprès des comptables publics)	(- 1.300)	(363)
. (Financement monétaire)	(4.103)	(5.056)

(1) Y compris la part de la T.V.A. allouée aux collectivités locales pour leurs dépenses d'équipement.
(2) Après rééchelonnement des intérêts de la dette pour l'année 1992.
(3) Avant rééchelonnement des intérêts de la dette pour l'année 1992.

Les recettes du Trésor

Les ressources ordinaires se sont élevées à 68,4 milliards de dirhams et ont enregistré une progression annuelle de 4,7 milliards ou 7,4%, rythme deux fois moins rapide qu'en 1992 en raison d'un fléchissement des prélèvements fiscaux, à l'exclusion de ceux opérés sur les produits pétroliers qui, à l'inverse, se sont inscrits en hausse notable. Les autres rentrées additionnelles ont été procurées par la cession des participations de l'Etat dans les entreprises privatisées ainsi que par le produit des monopoles.

(*) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

S'agissant des recettes fiscales, elles ont globalement stagné, ne dépassant pas, avec 58 milliards, le montant atteint l'exercice précédent, et leur part dans les recettes collectées s'est inscrite en retrait, représentant 85% au lieu de 90% précédemment. Aussi la ponction fiscale totale rapportée au produit intérieur brut s'est allégée, revenant de 23,9% à 22,5%. Pour les secteurs de l'économie autres que l'agriculture qui demeure exonérée d'impôt, elle a fléchi de 28,1% à 26,1%. Cette évolution s'explique par la baisse de 9% du produit des impôts directs, par suite notamment de l'allégement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt général sur les revenus. En conséquence, les contributions directes ont vu leur part dans la fiscalité diminuer de 29,2% à 26,6%. En revanche, la proportion des taxes indirectes et des droits d'enregistrement et de timbre s'est accrue et a représenté plus de la moitié des recettes fiscales tandis que les taxes douanières ont constitué 21,7% des recouvrements .

Les recettes fournies par l'imposition directe se sont établies à 15,4 milliards, accusant une baisse de 9%, imputable principalement à la contraction de près de 25% du produit de l'impôt sur les sociétés. Celle-ci a résulté, il est vrai, à la fois de la réduction de deux points du taux de l'impôt et du fait que les recouvrements de l'année 1992 comportaient le règlement du dernier tiers provisionnel. Le produit de la participation à la solidarité nationale due par les sociétés a suivi la même tendance et n'a rapporté que 648 millions de dirhams. De même, les encaissements au titre de la taxe sur les profits immobiliers, chiffrés à 431 millions, ont fléchi de 36,8% malgré l'institution d'une cotisation minimale sur les prix de cession. En revanche, l'impôt général sur le revenu des personnes physiques qui a également fait l'objet de réaménagements en 1993, a néanmoins procuré une recette de 6,9 milliards, en hausse de 4,5%. Enfin, la taxation des dividendes et des intérêts perçus sur les placements à revenus fixes a permis de recueillir plus d'un milliard de dirhams, montant en progression de 22,4 % parallèlement au développement de cette dernière catégorie d'actifs.

Les droits de douane ont procuré 12,6 milliards et n'ont progressé en un an que de 2,2 % du fait de la faiblesse qui a caractérisé les échanges commerciaux avec l'extérieur et de l'abaissement de cinq points du tarif douanier maximum, ramené de 40% à 35% à partir du mois de juin 1993. Les droits de douane proprement dits, en augmentation de 3,9%, en ont constitué la moitié, le reliquat ayant été assuré par le prélèvement fiscal à l'importation dont le montant n'a au demeurant guère varié.

Pour leur part, les impôts indirects qui demeurent la première source de recettes pour le Trésor, avec 27,4 milliards cette année, ont augmenté de 5% grâce exclusivement aux taxes intérieures de consommation qui ont fourni 12,8 milliards dont plus de 5 milliards ont été prélevés sur les ventes des produits pétroliers. Les rentrées à ce titre se sont en effet accrues de 17% à la suite du net recul des cours du brut sur les marchés mondiaux, les prix intérieurs demeurant inchangés. Les autres taxes de la rubrique, en particulier sur le tabac, ont procuré 7,8 milliards et progressé de 12%. Inversement, le produit de la taxe sur la valeur ajoutée, chiffré à 14,6 milliards, s'est inscrit en recul de 1,8% en raison de la contraction des recouvrements sur les opérations avec l'extérieur qui génèrent à elles seules, plus de la moitié de cette taxe.

Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, leur montant n'a pas dépassé 2,6 milliards accusant une baisse de 3% d'une année à l'autre, en liaison avec le ralentissement des transactions dans le secteur immobilier.

S'agissant des recettes non fiscales du Trésor, elles se sont établies à 10,5 milliards environ, au lieu de 5,7 milliards un an auparavant. La cession au secteur privé des participations de l'Etat dans certaines entreprises a procuré 2,1 milliards en 1993. En expansion de plus de 39%, les produits des monopoles de l'Etat, se sont élevés globalement à 3,9 milliards, la contribution de Bank Al-Maghrib figurant,à elle seule, pour 2,2 milliards. Enfin, les recettes diverses, arrêtées à 4,2 milliards au lieu de 2,7 milliards en 1992, comprennent principalement les redevances perçues dans le cadre des accords sur la pêche, pour un milliard de dirhams, ainsi que des dons publics reçus au titre des actions de coopération.

Les dépenses du Trésor

Les charges budgétaires du Trésor se sont élevées à 87,9 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 8,8 milliards ou 11,1% due, pour moitié, aux règlements de la dette en intérêts et principal et, pour le quart, aux investissements. Aussi, la part du service de la dette publique, qui a atteint globalement 28,5 milliards, est passée de près de 30% à 32,4% de l'ensemble des charges, tandis que celle des investissements, réalisés à hauteur de 19,5 milliards, s'est établie à 22,2%. En revanche, les dépenses pour le fonctionnement des services publics n'ont plus représenté que 45,3% au lieu de 48,4% précédemment.

Chiffrées à près de 40 milliards, les charges de fonctionnement n'ont en effet augmenté au total que de 4,2% au lieu de 12,3% en 1992. De fait, les frais de personnel, de matériel et les charges communes se sont accrus de 3,3% seulement, tandis que les subventions des produits de première nécessité, de l'ordre de 2 milliards de dirhams, ont été renforcées de 23,4% .

Les décaissements du Trésor au titre de la dette publique se sont élevés à 28,5 milliards de dirhams, montant en hausse de 20,5% d'un exercice à l'autre, au lieu de 3,7% seulement en 1992, et ce en raison principalement de l'arrêt du processus de rééchelonnement de la dette extérieure. Les remboursements en capital ont ainsi augmenté de 27,2% et se sont chiffrés à 13,8 milliards de dirhams dont près de 80% au titre des emprunts extérieurs. De leur côté, les paiements d'intérêts, accrus de 14,9%, se sont élevés à 14,7 milliards. Au total, les débours au titre de la dette extérieure se sont établis à 19,4 milliards de dirhams, en accroissement de 31,7%, tandis que le service global de la dette intérieure a augmenté de 2%, pour atteindre 9,1 milliards.

Enfin, les émissions au titre des dépenses d'investissement qui ont marqué une expansion de 13,4%, en passant de 17,2 à 19,5 milliards, ont représenté 70% environ des ouvertures de crédits. Dans ce total, les montants alloués aux collectivités locales sur les produits de la taxe sur la valeur ajoutée ont été comptabilisés pour 4,1 milliards.

Le besoin de financement du Trésor

Outre les règlements des dépenses au titre de l'exercice budgétaire, le Trésor a procédé au paiement des arriérés à hauteur de 1.750 millions de dirhams, portant à 89,7 milliards ses charges totales. Rapprochées du montant des ressources ordinaires, chiffré à 68,4 milliards, celles-ci ont laissé apparaître un besoin de financement de 21,3 milliards de dirhams au lieu de 15,2 milliards en 1992. La couverture en a été assurée par un recours au marché intérieur plus large que par le passé, les concours extérieurs s'étant avérés, malgré leur augmentation, limités face aux besoins accrus du Trésor. Si toutefois, les fonds d'origine intérieure ont représenté 60% des moyens de trésorerie, ils ont néanmoins été constitués pour plus de moitié par des ressources d'épargne. Le financement à caractère monétaire a vu sa part dans les ressources internes se réduire de 47,3% à 39,7% couvrant ainsi près de 24% des besoins du Trésor, au lieu de 27% en 1992.

Le financement extérieur

Les concours extérieurs, comptabilisés pour une contre-valeur de 8,5 milliards de dirhams au lieu de 6,5 milliards en 1992, ont contribué au financement des besoins du Trésor à hauteur de 40%. Les prêts obtenus, ont totalisé 7,7 milliards de dirhams dont 5 milliards de dirhams correspondant aux tirages sur les lignes de crédit octroyées pour l'essentiel par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les autres concours ont été accordés sous forme de crédits commerciaux, liés notamment aux importations de céréales. Cependant, compte tenu des règlements au titre de la dette et des opérations de rachat effectuées auprès du F.M.I. pour près de 1,5 milliard de dirhams, les mouvements de capitaux avec l'extérieur se sont soldés par des sorties nettes de devises d'une contre-valeur de plus de 2,4 milliards de dirhams.

Le financement intérieur

L'insuffisance des financements extérieurs en regard des besoins s'est traduite par une plus large mobilisation des moyens internes qui, de fait, se sont développés de plus de 47%, pour atteindre 12,8 milliards dont 7,3 milliards provenant de la collecte de l'épargne. Les émissions périodiques d'emprunts nationaux auprès du public ont fourni au Trésor 3,5 milliards de dirhams. En outre, l'apport net des souscriptions permanentes de bons à 6 mois ainsi que celui des placements effectués par les investisseurs institutionnels sur le marché des adjudications ont procuré globalement 3,5 milliards, l'appoint

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ayant été constitué par diverses émissions de bons du Trésor. En définitive, compte tenu des remboursements de la dette publique, pour 2,8 milliards, les ressources d'épargne recueillies ont atteint, en montant net, 4,5 milliards, au lieu de 3 milliards environ en 1992.

Le complément de ressources a été à nouveau assuré en majeure partie par les concours du système bancaire, pour un montant global de 4 milliards, résultant exclusivement des souscriptions des banques en effets publics, ce qui a permis au Trésor de réduire, pour la seconde année consécutive, son endettement à l'égard de l'Institut d'émission. L'encours des créances des banques s'est ainsi accru de 5,1 milliards de dirhams, après avoir enregistré une augmentation de 6,1 milliards en 1992. En revanche, le montant des créances propres de Bank Al-Maghrib sur l'Etat qui avait déjà diminué de 2,1 milliards en 1992, a de nouveau fléchi, de 1,1 milliard environ. En effet, l'avance statutaire, qui constitue l'essentiel des possibilités de recours à l'Institut d'émission, n'a été mobilisée qu'à hauteur de la moitié du plafond autorisé, fixé à 6,4 milliards. Pour leur part, les fonds déposés par les entreprises et les particuliers auprès du Centre de chèques postaux et du Trésor se sont accrus d'un milliard environ au lieu de moins de 100 millions un an plus tôt. Ainsi, les concours d'origine monétaire ont atteint au total 5,1 milliards de dirhams, au lieu de 4,1 milliards à fin 1992 et ont financé plus des deux tiers du déficit de caisse du Trésor qui s'est élevé à 7,5 milliards environ.

Les résultats obtenus en matière de consolidation de l'épargne publique ont permis, parallèlement aux efforts accomplis en faveur de l'investissement, de contenir le déficit budgétaire. Il reste cependant que l'ampleur du besoin de financement global du Trésor traduit le poids considérable des charges de la dette et la contrainte que celle-ci exerce sur les possibilités de renforcement des investissements de l'Etat. Aussi, sans une progression significative des recettes, tout effort de relance par les dépenses publiques risquerait d'entraîner à nouveau une dégradation du déficit budgétaire de nature à compromettre la réalisation des objectifs macro-économiques et de réduction du volume de la dette. Dès lors, le déficit public doit être maintenu dans la limite d'une norme compatible avec la maîtrise de l'inflation, l'atténuation des ponctions du Trésor sur les ressources intérieures et la poursuite du processus de détente des taux d'intérêt. A cet égard, le renforcement de l'épargne publique doit demeurer une priorité afin que l'Etat puisse intervenir plus activement dans le domaine social et développer son action en matière d'environnement économique, au moment où son désengagement progressif des activités directement productives devrait favoriser la mise en oeuvre d'une telle politique.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

Dans une conjoncture caractérisée par la persistance de la faiblesse de l'activité économique, les autorités monétaires ont cherché en 1993 à créer les conditions propices à la reprise sans pour autant perdre de vue l'objectif fondamental de stabilisation des prix. Aussi, tout en veillant à ralentir le taux de progression de la masse monétaire, elles ont agi en vue de desserrer les contraintes de financement des secteurs productifs. A cet effet, il a été notamment procédé à l'abaissement du niveau des taux d'intérêt débiteurs en même temps qu' ont été renforcées les mesures tendant à assurer un financement privilégié des exportations ainsi que des investissements effectués par les petites et moyennes entreprises.

En outre, l'assouplissement de la politique monétaire, intervenu au cours du dernier trimestre de 1992 avec l'abaissement de 25% à 10% du taux de la réserve monétaire a été maintenu en 1993, d'autant plus que la demande de crédits est restée modérée tout au long de l'exercice. De plus, l'incidence des facteurs autonomes agissant sur les trésoreries bancaires a été légèrement restrictive durant la majeure partie de l'année, s'avérant ainsi en conformité avec l'objectif de décélération du rythme de formation des moyens de paiement. Par ailleurs, l'excédent des liquidités bancaires apparu au cours des quatre derniers mois de l'exercice et qui était de nature à compromettre la réalisation de la norme monétaire a été canalisé vers le financement du déficit du Trésor par le biais des souscriptions des banques en effets publics, de même qu'il a permis à ces dernières de se désendetter à l'égard de l'Institut d'émission. De plus, le Trésor a pu lui-même affecter une partie des ressources ainsi mobilisées à la réduction de ses engagements auprès de la Banque centrale.

En définitive, le taux de croissance annuel de la masse monétaire s'est à nouveau ralenti en 1993 pour s'établir à 8,7% après être déjà passé de 16,8% à 9,3% en 1992. Cette orientation apparaît encore plus marquée sur la base de la moyenne des encours de fins de mois avec un rythme d'augmentation, revenu en un an, de 12,1% à 7,7%, tandis qu'inversement, celui du produit intérieur brut évalué en termes courants, après une quasi stagnation l'année précédente, s'est élevé à 2,7%, ce qui s'est traduit par un accroissement du taux de liquidité de l'économie dans des proportions moindres qu'en 1992. Cette atténuation s'est de surcroît accompagnée d'un nouveau développement des encaisses les plus stables grâce à la rémunération élevée dont l'épargne a continué de bénéficier dans une conjoncture demeurée déprimée. Aussi, la demande de biens et services n'a que faiblement progressé, contribuant au relâchement des pressions s'exerçant sur les équilibres interne et externe.

La masse monétaire

La masse monétaire, dont l'évolution a été lente durant la majeure partie de l'exercice, s'est élevée à 159,3 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et a marqué une hausse de 12,8 milliards ou 8,7% au lieu de 12,4 milliards ou 9,3% une année auparavant (1). La création monétaire additionnelle en 1993 a résulté à hauteur de 37,6% du développement des crédits à l'économie, de 29,3% de celui des avoirs extérieurs, et de 33,1% des créances sur le Trésor.

La formation des nouvelles liquidités a par ailleurs largement contribué à l'expansion de la quasi-monnaie dont le taux de progression, de 17,2%, apparaît à nouveau sensiblement plus élevé que celui des disponibilités monétaires, chiffré à 5,9%. La structure de la masse monétaire a continué en conséquence d'évoluer conformément à la tendance observée au cours des exercices précédents dans le sens d'un élargissement progressif de la part de la quasi-monnaie, passée de 24,9% à 26,8%. A l'inverse, les proportions respectives de la monnaie scripturale et de la monnaie fiduciaire, se sont contractées, revenant à 49,8% et 23,4% au lieu de 50,7% et 24,4% précédemment.

En millions de dirhams	1991	1992		1993	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. Disponibilités monétaires...	**103.680**	**110.082**	**+ 6,2**	**116.572**	**+ 5,9**
- Monnaie fiduciaire.....	34.269	35.745	+ 4,3	37.202	+ 4,1
- Monnaie scripturale	69.411	74.337	+ 7,1	79.370	+ 6,8
B. Quasi-monnaie.....	**30.383**	**36.425**	**+ 19,9**	**42.687**	**+ 17,2**
Total de la masse monétaire... (A + B)	**134.063**	**146.507**	**+ 9,3**	**159.259**	**+ 8,7**

La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire a atteint 37,2 milliards de dirhams à fin décembre 1993 s'accroissant en un an de 1,5 milliard ou 4,1%, soit à un rythme comparable à celui de 1992. L'augmentation modérée de la demande de billets enregistrée ainsi pour la deuxième année consécutive tient en partie à la faiblesse des transactions en milieu rural qui s'explique elle-même par les résultats particulièrement défavorables du secteur agricole.

Comme à l'accoutumée, la monnaie fiduciaire s'est inscrite en baisse au cours des premiers mois de l'année si bien qu'à l'issue du premier semestre, sa progression est restée limitée à 354 millions ou 1% malgré la reprise observée en mai en liaison avec la célébration de l'Aïd-Al-Adha. L'augmentation de la monnaie fiduciaire a été acquise par la suite au cours des mois de juillet et août puis en fin d'année après un nouveau repli saisonnier intervenu à partir de septembre.

La circulation fiduciaire reste composée principalement de coupures de 100 dirhams dont la part n'a toutefois cessé de se réduire, revenant en l'espace d'une année de 66% à 61,5% au profit de celle des coupures de 200 dirhams, en hausse de 24,8% à 30,1%. La proportion des billets de 50 dirhams s'est par ailleurs repliée de 6,3% à 5,5%.

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La monnaie scripturale

L' évolution de la monnaie scripturale, déterminée pour l'essentiel par les dépôts à vue auprès des banques commerciales qui en représentent 88%, a été caractérisée en 1993 par une quasi-stabilité durant le premier semestre au terme duquel son montant apparaissait en hausse de 0,4% seulement. Cependant, dès juillet, l'encours des comptes créditeurs à vue a amorcé un mouvement ascendant qui s'est accentué au cours des mois suivants si bien qu'à l'issue du deuxième semestre, la monnaie scripturale avait progressé de 4,7 milliards ou 6,3%. Au total, son montant s'est élevé à fin décembre 1993 à 79,4 milliards de dirhams et a marqué un accroissement annuel de 5 milliards ou 6,8%, légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les dépôts à vue auprès du système bancaire, chiffrés à 71,7 milliards de dirhams en 1993, ont augmenté en un an de 3,9 milliards ou 5,8% au lieu de 4,8 milliards ou 7,7% à la fin de l'exercice précédent.

Les comptes auprès de Bank Al-Maghrib ont atteint 1,7 milliard de dirhams et se sont accrus de 552 millions ou 48,4% alors qu'ils avaient accusé une baisse de 44 millions ou 3,7% en 1992. Cette évolution traduit il est vrai le report de certaines opérations de compensation non apurées à l'échéance de fin d'année.

Quant aux dépôts à vue confiés aux banques commerciales, ils se sont élevés à 70 milliards de dirhams et se sont élargis, en douze mois, de 3,4 milliards ou 5,1%, au lieu de 4,9 milliards ou 7,9% une année auparavant. L'accroissement réalisé en 1993 a été acquis au cours du second semestre sous l'effet surtout du développement conjoint des réserves de change et des crédits à l'économie.

Les avoirs en comptes de chèques, qui forment avec un montant de 35,5 milliards de dirhams plus de la moitié des dépôts bancaires à vue, ont enregistré une hausse annuelle de 1,7 milliard ou 5,2% moins rapide que celle de 2,7 milliards ou 8,6% observée en 1992 en raison essentiellement du net ralentissement des dépôts effectués par les résidents marocains à l'étranger. L'encours de ces derniers, chiffré à 16 milliards de dirhams à fin décembre 1993, ne s'est en effet accru que de 1,7% ou 272 millions au lieu de 7,8% ou 1,1 milliard un an plus tôt.

Pour leur part, les soldes créditeurs des comptes courants ont accusé une baisse de plus de 2 milliards au cours du premier semestre. Ils se sont reconstitués à partir du mois de juillet pour finalement s'établir à 17,7 milliards de dirhams et marquer d'une fin d'année à l'autre une augmentation modérée, de 420 millions ou 2,4%.

Enfin, les disponibilités en comptes sur carnets, rémunérées au taux de 8,5%, ont porté sur 12,7 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et se sont renforcées en un an de 721 millions ou 6% au lieu de 453 millions ou 3,9% un an auparavant. Par ailleurs, les comptes créditeurs divers ouverts chez les banques se sont chiffrés à 4,2 milliards de dirhams et apparaissent en hausse de 512 millions ou 13,9%.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les dépôts à vue des entreprises et des particuliers confiés aux comptables publics ont totalisé à fin décembre 7,6 milliards de dirhams et progressé en l'espace d'une année de 1,1 milliard ou 16,5% au lieu de 91 millions ou 1,4% seulement un an plus tôt. Cette évolution recouvre des hausses de 979 millions ou 19,4% des fonds gérés par le Trésor et de 105 millions ou 6,9% des dépôts auprès du Centre des chèques postaux.

La quasi-monnaie

Regroupant les comptes et bons à échéance fixe, la quasi-monnaie a atteint 42,7 milliards de dirhams et réalisé cette année encore, à la faveur d'une rémunération demeurée attrayante, une expansion notable, de 6,3 milliards ou 17,2 %, après celle de 6 milliards ou 19,9% observée en 1992. Les avoirs à terme des résidents marocains à l'étranger, qui constituent avec 11,5 milliards de dirhams plus du quart du total, ont marqué, comme en 1992, une augmentation annuelle de 1,2 milliard, soit 11,6%.

La liquidité de l'économie

Les liquidités de l'économie recouvrent outre la masse monétaire, les instruments financiers aisément convertibles en moyens de paiement détenus par les entreprises et les particuliers. Ces actifs comprennent les bons du trésor à court terme, les billets de trésorerie ainsi que les dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale et des établissements de crédits spécialisés.

Montants en millions de dirhams et en moyenne des encours de fins de mois	1991*	1992*		1993**	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
I. Masse monétaire	**124.278**	**139.287**	**+ 12,1**	**150.050**	**+ 7,7**
-Disponibilités monétaires	97.611	106.708	+ 9,3	111.361	+ 4,4
- Quasi -monnaie	26.667	32.579	+ 22,2	38.689	+ 18,8
II. Actifs liquides	**18.132**	**19.100**	**+ 5,3**	**19.783**	**+ 3,6**
Total des liquidités (I+II)	**142.410**	**158.387**	**+ 11,2**	**169.833**	**+ 7,2**
Produit intérieur brut (PIB)	241.407	241.224	- 0,1	247.683	+ 2,7
Revenu national brut disponible(RNBD)	250.678	253.163	+ 1,0	256.732	+ 1,4
Dépense nationale brute (DNB)	253.254	255.884	+ 1,0	261.109	+ 2,0
Taux de liquidité de l'économie (en %)					
-Disponibilités monétaires/PIB	40,4	44,2		45,0	
-Quasi-monnaie et actifs liquides/PIB	18,6	21,4		23,6	
-Liquidités/PIB	59,0	65,7		68,6	
-Liquidités/RNBD	56,8	62,6		66,2	
-Liquidités/DNB	56,2	61,9		65,0	

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Ainsi calculées, les liquidités des agents économiques ont totalisé, en moyenne, 169,8 milliards de dirhams et ont progressé de 11,4 milliards ou 7,2% au lieu de 16 milliards ou 11,2% en 1992. Parallèlement, le produit intérieur brut, de même que la dépense nationale ont augmenté à des rythmes moins rapides, estimés à 2,7% et 2% respectivement. En conséquence, le taux de liquidité de l'économie s'est élargi mais dans une proportion moindre qu'en 1992. La réduction en 1993 de l'écart entre les taux de formation des liquidités et la progression des agrégats représentatifs de la production et des transactions tient notamment à la maîtrise de l'émission monétaire et à l'atténuation de la discordance apparue l'exercice précédent entre l'évolution du secteur agricole et celle des autres composantes de l'activité économique. L'accroissement de la liquidité de l'économie cette année s'est en outre davantage traduit par un renforcement des actifs stables tandis que la progression des disponibilités monétaires s'est infléchie. Cette préférence pour les placements s'explique par leur rendement demeuré d'autant plus attractif que l'inflation s'est ralentie et que la conjoncture économique est restée atone. Aussi, la diversification des instruments financiers et l'élargissement du marché des capitaux apparaissent-ils nécessaires car ils permettent de consolider la propension à épargner des agents économiques et d'atténuer, dans le même temps, les tensions qui pourraient s'exercer sur l'équilibre monétaire.

Les contreparties de la masse monétaire

L'émission additionnelle des moyens de paiement a résulté en 1993 de l'expansion conjuguée, mais inégale, des trois contreparties de la masse monétaire. Ainsi, les crédits à l'économie y ont participé pour 37,6%, les créances sur le Trésor pour 33,1% et les avoirs extérieurs à concurrence de 29,3%. Néanmoins, la part des crédits à l'économie et celle des créances sur le Trésor dans le total des contreparties sont demeurées pratiquement inchangées, avec 42,1% et 35,5% respectivement. Parallèlement, les avoirs extérieurs ont représenté, en valeur relative, 22,4% au lieu de 21.7% un an auparavant.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Montants en millions de dirhams	1991	1992		1993	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. Avoirs extérieurs nets	**27.873**	**33.707**	**+ 20,9**	**38.174**	**+ 13,3**
B. Créances sur le Trésor	**51.367**	**55.470**	**+ 8,0**	**60.526**	**+ 9,1**
dont : . Bank Al-Maghrib	11.462	9.361	- 18,3	8.224	- 12,1
. Portefeuille d'effets publics	33.375	39.515	+ 18,4	44.621	+ 12,9
C. Crédits à l'économie	**59.235**	**66.020**	**+ 11,5**	**71.753**	**+ 8,7**
Total des contreparties (A + B + C)	**138.475**	**155.197**	**+ 12,1**	**170.453**	**+ 9,8**
Balance des éléments divers	**- 4.412**	**- 8.690**	**-**	**- 11.194**	**-**
Total de la masse monétaire	**134.063**	**146.507**	**+ 9,3**	**159.259**	**+ 8,7**

Les avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs nets ont atteint en fin d'exercice 38,2 milliards de dirhams compte tenu de la revalorisation en septembre, à hauteur de 1,9 milliard de dirhams, des avoirs en or détenus par Bank Al-Maghrib. Ils représentaient ainsi à cette date l'équivalent de 7 mois d'importations et apparaissaient en hausse annuelle de 4,5 milliards ou 13,3% au lieu de 5,8 milliards ou 20,9% à l'issue de l'exercice 1992.

Les réserves nettes en devises ont été recensées pour 36,3 milliards de dirhams à fin 1993 et ont augmenté en un an de 2,7 milliards ou 7,8%, au lieu de 5,8 milliards ou 21% en 1992. Cette progression est intervenue exclusivement au cours du second semestre et est imputable à la fois aux transferts opérés par les résidents marocains à l'étranger, aux rentrées au titre du tourisme et aux flux de capitaux reçus de l'extérieur.

L'évolution constatée n'a cependant concerné que les réserves de change de la Banque centrale qui, en s'élevant à 36,9 milliards de dirhams, se sont accrues en douze mois de 5,4 milliards ou 17,1% au lieu de 7 milliards ou 29% une année auparavant.

En revanche, les disponibilités en devises des banques, en s'établissant à 1,3 milliard de dirhams à fin décembre 1993, ont accusé à nouveau une baisse qui s'est chiffrée à 930 millions ou 42,2%. Celle-ci a résulté, d'une part, de la contraction de 406 millions ou 7,5% des avoirs des banques, qui reflète elle-même la réduction de leur portefeuille de créances nées sur l'étranger et, d'autre part, d'un accroissement de 524 millions ou 16,3% de leurs engagements en devises, en particulier à l'égard des institutions internationales.

Les créances sur le Trésor

Les créances sur le Trésor ont totalisé 60,5 milliards de dirhams à l'issue de 1993 et ont enregistré une hausse de 5 milliards ou 9,1% au lieu de 4,1 milliards ou 8% en 1992. Assuré notamment par Bank Al-Maghrib jusqu'en juin, le financement à caractère monétaire du Trésor, après avoir diminué en juillet et en septembre, a repris au cours du dernier trimestre et s'est effectué pour l'essentiel auprès des banques de dépôts.

Les créances propres de l'Institut d'émission, d'un montant de 8,2 milliards de dirhams à fin décembre 1993, ont accusé une baisse de 1,1 milliard ou 12,1%, qui apparaît toutefois moins prononcée que celle observée en 1992.

A l'inverse, le portefeuille d'effets publics du système bancaire, en atteignant 44,6 milliards de dirhams à fin 1993, s'est à nouveau accru de 5,1 milliards ou 12,9%. Cette évolution tient notamment à la progression de 2,1 milliards ou 50,3% des souscriptions des banques sur le marché monétaire qui ont porté sur 6,3 milliards. De même, les autres acquisitions libres des banques en bons du Trésor, avec 23,6 milliards, ont marqué une expansion annuelle de 6 milliards ou 34,5% due, pour moitié, à la souscription de bons à 10 ans par les banques, en substitution à la fraction libérée de leur portefeuille d'effets publics obligatoire. Celui-ci a été en effet ramené à 14 milliards de dirhams, à la suite de l'abaissement de son coefficient, au mois de juin, de 32% à 25% des exigibilités des banques.

Enfin, les créances des entreprises et des particuliers constituées par leurs dépôts auprès du Trésor et du Centre de chèques postaux se sont élevées à 7,6 milliards de dirhams à fin 1993 et ont augmenté, en un an, de 1 milliard ou 16,5%.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires se sont élevés à 72 milliards de dirhams en hausse de 5,7 milliards ou 8,7% au lieu de 6,8 milliards ou 11,5% un an auparavant. Les concours de l'Institut d'émission, qui se sont chiffrés à 9,4 milliards de dirhams, n'ont guère varié, alors que les crédits nourris par les banques de dépôts, avec 62,4 milliards de dirhams, ont augmenté moins sensiblement qu'en 1992. Leur progression, relativement lente au cours des premiers mois de l'année, ne s'est amplifiée qu'en mai puis en juillet et de nouveau en fin d'exercice atteignant en définitive 5,8 milliards ou 10,2% au lieu de 8 milliards ou 16,7% l'année précédente.

Les éléments divers

Alors que les disponibilités monétaires et quasi monétaires se sont établies à 159,3 milliards de dirhams à fin décembre 1993, leurs contreparties ont totalisé, quant à elles, 170,5 milliards de dirhams, laissant ainsi apparaître une différence de 11,2 milliards au lieu de 8,7 milliards en 1992. L'élargissement de cet écart est imputable essentiellement cette année à l'augmentation de l'excédent des fonds propres et des provisions des banques commerciales sur leurs immobilisations, lequel est passé, en un an, de 1,8 milliard à 4,4 milliards de dirhams.

LE CREDIT

Dans le domaine du crédit, l'année 1993 a été marquée par d'importants réaménagements du cadre institutionnel. D'une part, consacrant la restructuration du secteur financier, une nouvelle loi régissant l'activité des établissements de crédit a été promulguée. La réforme a porté en particulier sur l'unification du cadre juridique et son extension à la quasi-totalité des institutions de crédit ainsi que sur le renforcement de la protection de leur clientèle et du contrôle exercé par les autorités de tutelle. D'autre part, les dispositions du texte portant création de Bank Al-Maghrib ont fait l'objet d'une révision partielle en vue notamment de préciser certaines attributions de l'Institut d'émission et d'assurer une plus grande autonomie de son action vis-à-vis du ministère des Finances.

S'agissant de l'orientation imprimée à la politique du crédit, l'action des autorités monétaires a été guidée par le souci de stimuler la reprise économique. L'assouplissement des conditions de financement que celle-ci impliquait ne devait pas cependant remettre en cause la réalisation de l'objectif monétaire et, partant, l'impératif de stabilité des prix, à laquelle la Banque centrale est appelée à veiller en priorité afin de créer les conditions d'une croissance économique durable.

A fin décembre 1993, les financements mis à la disposition de l'économie ont atteint 111,5 milliards de dirhams et se sont accrus, en un an, de 4,2 milliards ou 3,9 % au lieu de 9,2 milliards ou 9,4 % à fin 1992. Dans ce total, les crédits accordés par les banques ont augmenté de 4 milliards ou 6,5 % alors que les prêts consentis par les organismes financiers spécialisés ont progressé de 1,5 milliard ou 4,3 %. A l'inverse, l'encours des billets de trésorerie s'est à nouveau réduit, revenant de 3,8 milliards à 1,3 milliard de dirhams d'une fin d'année à l'autre.

Appréhendée sur la base de la moyenne des encours de fins de mois, la progression des concours aux secteurs productifs s'est établie à 7,4 milliards de dirhams ou 7,2 %, soit un rythme supérieur à l'accroissement du produit intérieur brut en termes courants, chiffré à 2,7 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La politique du crédit

La politique du crédit a été menée en 1993 dans la perspective de favoriser la reprise de l'activité économique. A cet effet, en même temps que les taux débiteurs ont été abaissés, le taux de la réserve monétaire n'a pas été relevé malgré l'aisance des trésoreries bancaires apparue au second semestre, les liquidités excédentaires ayant été néanmoins régulées de manière à contenir le rythme de formation des moyens de paiement.

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel a fait l'objet en 1993 d'une profonde réforme avec l'adoption d'une loi sur l'activité des établissements de crédit et leur contrôle en remplacement de celle de 1967. Du fait des nombreuses mutations qui ont marqué le système bancaire et financier depuis cette date, la loi bancaire était en effet devenue inadaptée. De plus, les moyens d'action en matière de contrôle et de sanctions à la disposition des autorités monétaires devaient être actualisés, tandis que les activités de crédit non réglementées connaissaient un développement rapide. Enfin, la refonte du texte de 1967 se révélait d'autant plus nécessaire que ses dispositions ne couvraient pas l'ensemble des organismes réalisant des opérations de crédit.

C'est ainsi que la nouvelle loi publiée en juillet 1993 a d'abord institué un cadre juridique commun à tous les établissements de crédit, définis désormais comme étant toute personne morale effectuant des opérations de collecte de fonds du public, de distribution de crédits ou de gestion des moyens de paiement. Une distinction est faite cependant entre d'une part les banques, seules habilitées à recevoir des fonds à vue ou d'un terme inférieur ou égal à deux ans, et d'autre part les sociétés de financement qui ne peuvent recueillir cette catégorie de dépôts. En outre, sont exclus du champ d'application de cette loi notamment Bank Al-Maghrib, la Trésorerie générale du Royaume, les services postaux, la Caisse de dépôt et de gestion, la Caisse centrale de garantie ainsi que les banques régies par la réglementation des places financières off-shore.

La loi a ensuite visé à renforcer la concertation à l'échelon national en subordonnant la prise de décision par les autorités monétaires à l'avis de trois organes consultatifs. Le Conseil national de la monnaie et de l'épargne, qui s'est substitué au Comité du crédit et du marché financier et dont la composition a été du reste élargie, est appelé à émettre notamment son avis sur les orientations et les moyens de la mise en oeuvre de la politique monétaire et du crédit. Quant au Comité des établissements de crédit, il a pour vocation d'être consulté sur les questions intéressant l'activité de ces organismes ainsi que sur les aspects techniques des règles prudentielles et des instruments de la politique monétaire. La Commission de discipline est chargée, pour sa part, d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer, le cas échéant, des sanctions. Par ailleurs, le Groupement professionnel des banques du Maroc et l'Association professionnelle des sociétés de financement, auxquels les établissements de crédit sont tenus d'adhérer, représentent leur secteur respectif auprès des pouvoirs publics et participent à l'étude de toutes questions relatives à l'exercice de la profession.

Parallèlement, la nouvelle loi a introduit des mesures spécifiques visant à renforcer la protection des intérêts de la clientèle avec, notamment, la reconnaissance du droit à l'ouverture d'un compte ainsi que la décision d'instituer un fonds de garantie des dépôts et un mécanisme collectif de soutien financier aux banques qui connaîtraient des difficultés. D'autre part, les établissements de crédit ne peuvent réduire ou interrompre sans préavis leurs concours à un client, sous peine d'engager leur responsabilité pécuniaire, de même qu'ils sont désormais tenus de porter à la connaissance du public les conditions dont sont assorties leurs opérations.

Quant à la surveillance exercée par Bank Al-Maghrib sur les établissements de crédit, elle a été étendue à leurs filiales ainsi qu'à toute entité avec laquelle ils ont des liens juridiques ou financiers, qui en font des groupes d'intérêt. Elle a été en outre renforcée par l'obligation de soumettre leur comptabilité, notamment, au contrôle d'auditeurs externes. De plus, des sanctions à caractère pécuniaire à l'encontre des établissements contrevenants ont été instituées et celles relevant du code pénal ont été renforcées. Enfin, les incompatibilités et les obligations relatives à l'exercice des fonctions de direction d'un établissement de crédit ont été redéfinies.

Dans le sillage de cette réforme, certaines dispositions des statuts de Bank Al-Maghrib ont été modifiées en octobre 1993, en vue de conférer un caractère prioritaire à sa mission de préserver la stabilité de la monnaie et de souligner le rôle dévolu à la Banque centrale en matière de contrôle des établissements de crédit. De plus, la contribution de l'Institut d'émission à l'élaboration de la politique monétaire a été renforcée, son avis étant désormais requis préalablement à la mise en oeuvre des instruments de cette politique. D'autre part, les conditions dans lesquelles la Banque est amenée à consentir des facilités au Trésor ont été précisées de façon exhaustive. Enfin, la composition du Conseil de la Banque a été elle-même révisée dans le but d'associer de nouvelles sensibilités, tout en établissant une incompatibilité entre la qualité de membre du Conseil et la fonction de dirigeant dans une institution de crédit.

La réglementation bancaire

Dans le domaine de la réglementation, le dispositif des règles prudentielles visant à protéger les déposants a été renforcé, les banques ayant été soumises, à compter de janvier 1993, aux nouvelles règles du coefficient minimum de solvabilité dont le taux, porté de 5,5 % à 8 %, est déterminé en rapportant les fonds propres nets, tels que redéfinis, non plus aux dépôts mais à l'ensemble des actifs et des engagements par signature, pondérés respectivement en fonction du risque encouru. En outre, la classification des créances en souffrance a été réaménagée en mai selon de nouvelles règles et a été assortie d'un système de couverture graduelle. Ainsi, les crédits par décaissements, ou par signature, considérés comme créances en souffrance, sont désormais classés, suivant le degré de risque, comme pré-douteux, douteux ou compromis et doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20 %, 50 % et 100 % de leurs montants, ces taux minimums de couverture devant être atteints au plus tard le 31 décembre 1996.

La conduite de la politique du crédit

La politique du crédit, tout en demeurant conforme aux orientations de la politique monétaire qui tendent à préserver les équilibres interne et externe, s'est attachée en 1993 à créer les conditions de nature à stimuler la reprise de l'activité économique. A cet effet, les autorités monétaires ont procédé au réaménagement des conditions de financement des petites et moyennes entreprises, à l'abaissement des taux d'intérêt débiteurs, dont le niveau était devenu dissuasif, ainsi qu' à une nouvelle réduction des coefficients d'emplois obligatoires auxquels les banques sont astreintes.

Dans ces conditions, le contrôle monétaire qui a continué de reposer sur la régulation des liquidités bancaires n'a pas été durci, et le taux de la réserve monétaire est resté fixé en 1993 à 10 % des exigibilités à vue des banques, niveau auquel il avait été ramené en octobre 1992. En effet, durant la majeure partie de l'exercice, l'impact des facteurs autonomes agissant sur la liquidité bancaire, en s'avérant globalement restrictif, n'était pas de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de croissance de la masse monétaire. De même, lorsque la liquidité bancaire s'est élargie au cours des quatre derniers mois de l'année, il n'a pas été jugé non plus nécessaire de procéder au relèvement du taux de la réserve, la demande de crédit demeurant modérée. Les liquidités excédentaires ont néanmoins permis aux banques de répondre aux besoins de financement du Trésor et de se désendetter auprès de l'Institut d'émission. De ce fait, le Trésor a été lui-même en mesure de réduire ses engagements auprès de la Banque centrale. Une telle action sur la liquidité des banques, conjuguée à une nouvelle réduction des emplois obligatoires, ramenés à 25% pour le portefeuille minimum d'effets publics et à 2,5% pour le coefficient d'emploi en crédits aux logements, a facilité l'assouplissement des conditions de financement des secteurs productifs du fait de l'amélioration des marges bancaires qui en est résultée.

En effet, lorsqu'il s'est révélé que les mécanismes en vigueur, en raison de la persistance de nombreuses rigidités, n'étaient pas à eux seuls en mesure d'induire une baisse des taux d'intérêt pour stimuler la reprise économique, il a été décidé, en juin 1993, de réviser le mode de calcul de la limite maximale des taux débiteurs. Celle-ci devait ainsi être déterminée en majorant, non plus d'un tiers mais de 2,5 points, le taux de référence, qui est resté constitué par la rémunération moyenne pondérée des dépôts à 6 mois et à 1 an. Du fait de cette seule correction, le taux plafond a accusé une baisse dès juillet pour s'établir à 14 % au cours des derniers mois de l'exercice, au lieu de 15,74 % en moyenne pendant le premier semestre. Ce repli ne s'est cependant pas répercuté dans les mêmes proportions sur les taux créditeurs formant la

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

base de référence et dont le niveau moyen a baissé, d'un semestre à l'autre, de 11,83% à 11,65%.

L'allégement des conditions débitrices s'est en outre accompagné d'une réduction d'un demi-point, successivement en juillet et en octobre, des taux d'intervention de Bank Al-Maghrib sur le marché monétaire qui se sont établis à 12,75 % pour l'échéance d'un jour, et à 12,625 % et 12,50 % respectivement pour celles de 3 et 7 jours. Reflétant cette évolution, les taux pratiqués au jour le jour sur le marché interbancaire, ont également subi une décrue qui a été amplifiée par l'abondance des liquidités au cours des derniers mois de l'exercice et se sont établis en moyenne à 10,28% au lieu de 12,38 % en 1992. (1)

Enfin, les autorités monétaires, tout en réitérant leurs recommandations aux banques de ne pas intervenir dans le financement d'activités à caractère spéculatif, ont renforcé les mesures tendant à soutenir les exportations ainsi que les investissements de la petite et moyenne entreprise. Ces mesures ont continué de reposer principalement sur les possibilités de refinancement automatique auprès de Bank Al-Maghrib au taux réduit de 8 % ainsi que sur l'application à ces concours de conditions débitrices préférentielles, fixées à 10% pour les exportations et à 12% pour les investissements. Toutefois, en vue de développer davantage les crédits à l'exportation, les banques ont été autorisées à mobiliser auprès de Bank Al-Maghrib tout accroissement, par rapport à leur niveau de fin décembre 1992, des créances nées sur l'étranger, lesquelles au surplus incluent désormais les crédits à moyen terme à l'exportation réescomptables. De plus, le quantum mobilisable des crédits de préfinancement peut être porté temporairement jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires pour les entreprises exportatrices à activité saisonnière. Quant à l'encouragement des investissements de la petite et moyenne entreprise, il s'est concrétisé par le relèvement à 5 millions de dirhams du montant maximum des crédits à moyen terme réescomptables dont elles peuvent bénéficier ainsi que par la révision des critères d'accès à ces facilités, portés pour le total du bilan à 15 millions au maximum et pour le programme d'investissement à 7,5 millions de dirhams.

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

Le regroupement des bilans bancaires et leur analyse ne concernent encore, cette année, que les organismes de Crédit Populaire ainsi que les treize établissements qui figuraient sur la liste des banques inscrites. Ils n'intègrent pas en effet, à titre transitoire les situations des trois organismes financiers spécialisés (1), qui sont classés désormais parmi les banques en application des dispositions régissant l'activité des établissements de crédit. En l'absence d'une situation d'ensemble agrégée, des développements distincts leur seront à nouveau consacrés.

Dans ces conditions, le bilan cumulé des banques commerciales a atteint 154,4 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et marqué une progression annuelle de 12,8 milliards ou 9%, au lieu de 9,8 milliards ou 7,4% en 1992. Cette évolution s'est accompagnée d'une faible réduction de la part des trois banques les plus importantes, qui excède toujours 60 %. La proportion des sept petites banques s'est par suite légèrement renforcée, en passant de 9,3 % à 9,7 % tandis que celle des établissements de taille moyenne, au nombre de quatre, est demeurée inchangée, avec près de 30%.

Montant du bilan en milliards de dirhams	Nombre de banques		Total des situations			
			En milliards de dirhams		En pourcentage de l'ensemble	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993
Au delà de 16	3	3	86	93,3	60,7	60,4
De 8 à 15	4	4	42,5	46,2	30	29,9
De 4 à 7	0	1	0	4.2	0	2,7
Moins de 4	7	6	13,1	10,7	9,3	7
Total	**14**	**14**	**141,6**	**154,4**	**100**	**100**

Par ailleurs, le réseau bancaire s'est renforcé de 90 nouvelles unités pour atteindre, à fin décembre, 1.246 agences compte tenu des 151 guichets dont disposent les trois établissements de crédit spécialisés. La couverture bancaire du pays s'est ainsi à nouveau étendue, assurant en moyenne un guichet pour 21.100 habitants. La concentration géographique qui caractérise l'implantation bancaire demeure toutefois accusée, la côte atlantique continuant de disposer de plus de la moitié du réseau.

L'évolution générale des emplois et des ressources

La situation globale des banques commerciales, abstraction faite des opérations interbancaires sur le marché monétaire, a totalisé à fin décembre 135.6 milliards de dirhams et progressé, en un an, de 11.6 milliards ou 9,4%, au lieu de 9.6 milliards ou 8.4% au terme de l'exercice précédent. Cette évolution recouvre, du côté des emplois, un accroissement des créances sur le Trésor sensiblement plus important que celui des concours à l'économie, et au niveau des ressources, un renforcement des dépôts à échéance fixe deux fois plus élevé que celui des avoirs en comptes à vue. S'agissant des fonds propres, ils se sont à nouveau fortement élargis alors que le recours des banques au refinancement apparait en fléchissement notable. Il reste cependant que la progression des dépôts stables, encore remarquable cette année, ne s'est pas accompagnée d'une évolution analogue des crédits à moyen et long terme. (1)

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

En millions de dirhams	1992*	1993	Variations		En millions de dirhams	1992*	1993	Variations	
			Montants	%				Montants	%
Emplois					**Ressources**				
Avoirs liquides et comptes de réserve	7.253	8.772	+1.519	+ 20,9	Dépôts à vue	66.636	70.033	+3.397	+ 5.1
Avoirs extérieurs	1.902	1.811	- 91	- 4.8	Dépôts à terme	36.425	42.687	+6.262	+ 17,2
Créances sur le Trésor	39.548	44.657	+5.109	+ 12.9	Engagements extérieurs	3.205	3.729	+ 524	+ 16,3
dont :									
- Portefeuille d'effets publics	(39.515)	(44.621)	(+5.106)	(+12.9)	Concours de l'Institut				
- Dépôts	(33)	(36)	(+ 3)	(+ 9.1)	d'émission	2.566	965	- 1.601	- 62,4
Crédits à l'économie	62.348	66.348	+4.000	+ 6,4	Concours des O.F.S.	447	211	- 236	- 52,8
dont :									
- Concours aux O.F.S.	(515)	(508)	(- 7)	(- 1,4)	Provisions	2.011	2.596	+ 585	+ 29.1
Titres en portefeuille	8.567	8.937	+ 370	+ 4,3	Capital et réserves	10.382	12.973	+2.591	+ 25.0
Immobilisations	4.292	5.032	+ 740	+ 17,2	Ressources diverses nettes	2.238	2.363	+ 125	+ 5,6
Total	**123.910**	**135.557**	**+11.647**	**+ 9,4**	**Total**	**123.910**	**135.557**	**+11.647**	**+ 9,4**

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

(1) Il s'agit de la Caisse nationale de crédit agricole, du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque nationale pour le développement économique.

(1) Voir annexe statistique 51.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les emplois

Les crédits à l'économie distribués par les banques ont atteint à fin décembre 66,3 milliards de dirhams, soit près de la moitié des emplois bancaires et se sont accrus, en un an, de 4 milliards ou 6,4%, rythme en nette décélération par rapport à celui de 12,9% constaté en 1992. Cette évolution tient tant au recul des crédits à l'exportation qu'à l'infléchissement du taux de progression des autres concours. (1)

Les crédits de trésorerie qui représentent l'essentiel des facilités à court terme, se sont élevés à 35,2 milliards de dirhams. Leur progression, chiffrée à 762 millions ou 2,2%, s'avère toutefois nettement inférieure à celle de 4,1 milliards ou 13,6% observée une année auparavant. Ce ralentissement recouvre une augmentation modérée, de 1,3 milliard ou 6,2%, des facilités de caisse, qui constituent près des deux tiers de l'ensemble, et une contraction des divers autres crédits de trésorerie tels que les créances commerciales et les avances sur marchandises en baisse de 9,1% et 8,8% respectivement.

Pour leur part, les prêts spécifiques, toutes durées confondues, ont atteint un montant global de 31,1 milliards de dirhams à fin décembre 1993, et enregistré un accroissement de 3,2 milliards ou 11,6%, comparable à celui de l'exercice précédent. Dans ce total, les crédits à l'équipement se sont établis à 9,6 milliards de dirhams et ont marqué, en l'espace d'une année , une hausse de 589 millions ou 6,5%, nettement inférieure à celle enregistrée en 1992. Néanmoins, les établissements bancaires se sont conformés à la règle du coefficient d'emploi en crédits à moyen terme réescomptables, toujours fixé à 2,5% des dépôts à vue et à terme. Les concours à l'habitat, chiffrés à 5,1 milliards de dirhams, se sont élargis de 390 millions ou 8,2% au lieu de 797 millions ou 20,2% une année auparavant. A cet égard, le coefficient d'emploi en crédits immobiliers, ramené de 3,75% à 2,5% des exigibilités, a été respecté par la quasi-totalité des banques. Pour leur part, les facilités accordées à l'exportation sous forme de créances nées sur l'étranger et de crédits de préfinancement se sont élevées à 4,8 milliards de dirhams, accusant ainsi un nouveau repli de 862 millions ou 15,3%.

Les créances douteuses et contentieuses qui devraient faire l'objet, à compter du 31 décembre 1993, d'une classification précise et donner lieu à la constitution de provisions rigoureusement déterminées, ont été recensées pour 6 milliards de dirhams et se sont inscrites en hausse très sensible de 2 milliards ou près de 50%, au lieu de 1,2 milliard ou 46% en 1992. Leur proportion dans le total des crédits s'est par conséquent renforcée, passant en un an de 6,4% à 9%.

Les créances des banques sur le Trésor se sont élevées à 44,7 milliards de dirhams à fin décembre 1993, soit le tiers des emplois, et ont progressé de 5,1 milliards ou 12,9 % au lieu de 6,2 milliards ou 18,6 % au terme de l'exercice précédent. Le portefeuille total d'effets publics, d'un montant de 44,6 milliards de dirhams, s'est renforcé de 5,1 milliards ou 12,9 %. En effet, les emplois en bons du Trésor souscrits sur le marché monétaire, chiffrés à 6,3 milliards, se sont développés de 2,1 milliards ou 50,3%, consécutivement à l'aisance qu'ont connue les trésoreries bancaires au cours des derniers mois de l'exercice. Les autres effets publics librement acquis, d'un montant de 23,6 milliards, ont également marqué une très forte hausse, de 6 milliards ou 34,4% imputable pour moitié à la transformation, en bons à 10 ans, d'une partie du portefeuille obligatoire. Celui-ci a en effet accusé une contraction de 3,1 milliards ou 18% environ, pour s'établir à 14 milliards, à la suite de l'abaissement, en juin, de son coefficient, de 32% à 25% des exigibilités à vue des banques. Enfin, le portefeuille de bons du Trésor à 1 an, correspondant à 1% des exigibilités et destiné au financement de programmes socio-économiques, a atteint à fin décembre 561 millions , montant légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les autres emplois, les avoirs liquides et en compte de réserve monétaire s'élèvent à 8,8 milliards de dirhams et apparaissent en accroissement de 1,5 milliard ou 20,9%. Cette évolution est imputable aux avoirs en comptes ordinaires des banques, dont le montant est passé d'une fin d'année à l'autre de 136 millions de dirhams à 1,6 milliard en raison essentiellement du report en fin d'exercice des opérations de la chambre de compensation. Le montant de la réserve monétaire obligatoire, dont le taux par rapport aux exigibilités à vue des banques est demeuré fixé à 10%, ne s'est en revanche que très faiblement accru pour s'élever à 6,3 milliards de dirhams à fin décembre.

Pour leur part, les titres de placement et de participation détenus par les établissements bancaires se sont chiffrés à 8,9 milliards de dirhams, en progression de 370 millions ou 4,3% au lieu de 446 millions ou 5,5% à fin 1992.

Enfin, les immobilisations des banques, d'un montant de 5 milliards de dirhams, ont marqué, d'une fin d'année à l'autre, une progression de 740 millions ou 17,2% comparable à celle réalisée en 1992.

Les ressources

Les dépôts à vue et à terme ont totalisé en fin d'année 112,7 milliards de dirhams et enregistré un accroissement de 9,7 milliards ou 9,4% au lieu de 10,9 milliards ou 11,9% au terme de l'exercice précédent. Alors que les dépôts à vue, à l'exclusion des comptes sur carnets, n'ont que modérément augmenté, cette évolution est essentiellement le fait des dépôts rémunérés qui se sont élevés à 55,4 milliards et accrus, en douze mois, de 7 milliards ou 14,4% soit une progression comparable à celle de l'exercice précédent. A ce niveau, ils ont représenté près de la moitié des dépôts au lieu de 47% à fin décembre 1992. En outre, l'ensemble des avoirs en compte des ressortissants marocains à l'étranger, d'un montant de 27,6 milliards de dirhams, n'ont réalisé cette année qu'une hausse limitée à 1,5 milliard ou 5,6% . Dans ces conditions, le coefficient de liquidité, fixé à un minimum de 60% et calculé en rapportant les éléments d'actif réalisables à court terme aux exigibilités à vue et d'un terme inférieur à quatre mois, s'est établi en moyenne à plus de 77% et a été observé par l'ensemble des établissements bancaires.

Quant aux fonds propres des banques, d'un montant de 13 milliards de dirhams, ils se sont renforcés de 2,6 milliards ou 25%, soit dans une proportion légèrement supérieure à celle de 1992, et ce par suite notamment des augmentations de capital réalisées par sept établissements. Aussi les banques, se sont-elles dans l'ensemble conformées au coefficient de solvabilité dont le mode de calcul et le taux, porté en janvier 1993 à 8% entre les fonds propres nets et les engagements, ont été harmonisés avec les normes internationales.

Les provisions constituées par les banques se sont établies à 2,6 milliards de dirhams et ont enregistré, en douze mois, une progression de 585 millions ou 29,1%. Celles constituées au titre des créances en souffrance, avec 2,2 milliards de dirhams, ont couvert ces dernières à hauteur de 37% environ, taux appelé à s'améliorer à la suite des dispositions adoptées à cet effet au cours de cette année.

D'autre part, les engagements extérieurs se sont élevés à 3,7 milliards de dirhams et accrus de 524 millions ou 16,3% en raison surtout de l'élargissement des recours des banques aux institutions financières internationales.

Enfin, les recours des banques aussi bien à l'Institut d'émission qu'aux établissements de crédit spécialisés, chiffrés respectivement à 965 millions et 211 millions de dirhams, apparaissent en net recul d'une fin d'année à l'autre à la faveur de l'aisance des trésoreries bancaires. Ainsi, les concours de la Banque centrale ont accusé une baisse de 1,6 milliard ou 62,4% de même que les avances des organismes financiers aux banques ont subi une contraction de 236 millions ou 52,8%.

Les organismes financiers spécialisés

Le bilan consolidé de l'ensemble des établissements de crédit spécialisés, au nombre de cinq, s'est élevé à près de 54 milliards de dirhams à fin décembre 1993, soit l'équivalent de 40% de celui des banques, et a marqué, en douze mois, une progression de 3,7 milliards ou 7,4%, au lieu de 4,7 milliards ou 10,3% un an auparavant. (1)

(1) Voir annexe statistique 53.

(1) Voir annexe statistique 52.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

EMPLOIS ET RESSOURCES CONSOLIDES DES ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES (1)

En millions de dirhams	Fin 1992*	Fin 1993	Variations		En millions de dirhams	Fin 1992*	Fin 1993	Variations	
			Montants	%				Montants	%
Emplois					**Ressources**				
Créances sur le Trésor	7.191	7.980	789	11,0	Fonds propres	5.958	6.911	953	16,0
Créances sur les banques (2)	1.132	935	- 197	-17,4	Concours de l'Etat	617	547	- 70	-11,3
Crédits à l'économie	34.072	35.542	1.470	4,3	Emprunts extérieurs	13.779	13.997	218	1,6
Portefeuille-titres	3.529	3.823	294	8,3	Emprunts intérieurs	10.178	10.642	464	4,6
Autres emplois	1.900	2.866	966	50,8	Obligations et bons	9.663	10.134	471	4,9
					- obligations	4.258	5.301	1.043	24,5
Emplois divers	2.392	2.792	400	16,7	- bons	5.405	4.833	- 572	-10,6
					. Prêts et avances des banques	515	508	- 7	- 1,4
					Dépôts	19.670	21.836	2.166	11,0
					dont :				
					- dépôts collectés	(5.501)	(6.025)	(524)	(9,5)
					Concours de l'Institut d'émission	14	5	- 9	-64,3
Total	**50.216**	**53.938**	**3.722**	**7,4**	**Total**	**50.216**	**53.938**	**3.722**	**7,4**

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.

(2) Y compris les dépôts des organismes financiers spécialisés auprès des banques.

(*) Chiffres rectifiés.

Les emplois

Les crédits à l'économie consentis par les établissements de crédit spécialisés ont atteint 35,5 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 1,5 milliard ou 4,3%, inférieur de moitié à celui constaté l'exercice précédent. Cette évolution recouvre d'une part une progression de 2,2 milliards ou 7,8% des concours à moyen et long terme, chiffrés à 30,3 milliards et, d'autre part, une contraction de 711 millions ou 11,9% des facilités à court terme, qui ont été ramenées à 5,3 milliards à fin décembre 1993. A l'instar des exercices précédents, la distribution de ces crédits a été assurée principalement par le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole dont les concours ont atteint 16 milliards et 13 milliards, en hausse respectivement de 788 millions ou 5,2% et de 419 millions ou 3,3%. Les prêts de la Banque nationale pour le développement économique se sont élevés, quant à eux, à 6 milliards, en accroissement de 212 millions ou 3,7%.

Les créances sur le Trésor, d'un montant de 8 milliards de dirhams environ, ont marqué une progression de 789 millions ou 11% au lieu de 623 millions ou 9,5% en 1992. Celle-ci est imputable à parts égales à l'augmentation des dépôts auprès du Trésor ainsi qu' au renforcement du portefeuille de bons et obligations d'Etat, qui a atteint 7,4 milliards et a été souscrit à hauteur de 86% par la Caisse de dépôt et de gestion.

Le portefeuille-titres, détenu également pour plus des quatre cinquièmes par la Caisse de dépôt et de gestion, s'est établi à 3,8 milliards de dirhams à fin décembre 1993, enregistrant une progression de 294 millions ou 8,3% au lieu de 97 millions ou 2,8% seulement en 1992.

Les créances des organismes financiers sur les établissements bancaires, chiffrées à 935 millions de dirhams, apparaissent en baisse de 197 millions ou 17,4% alors qu'elles avaient augmenté de plus de 500 millions ou 83,8% un an auparavant.

Enfin, les autres principaux emplois ont totalisé 2,9 milliards de dirhams, dont 1,9 milliard au titre des immobilisations, lesquelles ont augmenté de 259 millions ou 16,1%.

Les ressources

L'élargissement du passif des organismes financiers spécialisés a résulté cette année principalement du renforcement des dépôts et des fonds propres ainsi que des emprunts sur le marché financier. Aussi, les recours tant aux banques qu'à l'Institut d'émission se sont-ils inscrits en baisse.

Ainsi les dépôts, qui ont fourni 40% des ressources, ont atteint 21,8 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et marqué un accroissement de 2,2 milliards ou 11% comparable à celui enregistré en 1992. Ils demeurent constitués pour près des trois quarts par les fonds confiés à la Caisse de dépôt et de gestion, qui se sont élevés à 15,8 milliards de dirhams et ont continué de provenir pour l'essentiel de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse d'épargne nationale. Les avoirs en comptes à vue et à terme des entreprises et des particuliers auprès de la Caisse nationale de crédit agricole, de la Banque nationale pour le développement économique et du Crédit immobilier et hôtelier, ont été recensés pour 6 milliards et se sont accrus de 524 millions ou 9,5% au lieu de 827 millions ou 17,7% à l'issue de l'exercice précédent.

Les emprunts extérieurs, d'un montant global de 14 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et contractés à hauteur des deux tiers par la Caisse nationale de crédit agricole, ont marqué une hausse de 218 millions ou 1,6% au lieu de 862 millions ou 6,7% un an auparavant. Au total, les recours à l'extérieur ont représenté un peu plus du quart des ressources des établissements financiers.

Pour leur part, les emprunts intérieurs se sont élevés à 10,6 milliards de dirhams et ont réalisé une nouvelle augmentation de 464 millions ou 4,6 %, fournissant ainsi 20% des ressources des organismes financiers spécialisés. En effet, l'encours des obligations émises par ces établissements, chiffré à 5,3 milliards, s'est développé d'un milliard ou près de 25% tandis que celui des émissions de bons à court et moyen terme, effectuées à hauteur de 4,8 milliards et souscrites pour l'essentiel par les banques, ont accusé un fléchissement de 572 millions ou 10.6%. Enfin; les avances directes des banques à ces établissements ont encore avoisiné 500 millions de dirhams. Au total, les fonds

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

recueillis sur le marché intérieur des capitaux par les organismes financiers ont bénéficié, à concurrence de 5,9 milliards au Crédit immobilier et hôtelier, de 2,9 milliards à la Banque nationale pour le développement économique et de 1,3 milliard à la Caisse nationale de crédit agricole.

Les concours financiers de l'Etat à ces établissements se sont établis à 547 millions de dirhams*, apparaissant en recul de 70 millions ou 11,3% alors qu'ils avaient progressé de 375 millions l'année précédente.

Les fonds propres des organismes financiers spécialisés se sont élevés en fin d'exercice à 6,9 milliards de dirhams et ont marqué une progression de près d'un milliard ou 16% au lieu de 687 millions ou 13% à l'issue de l'année 1992, par suite notamment des augmentations de capital réalisées par la Banque nationale pour le développement économique et la Caisse marocaine des marchés.

La distribution du crédit

Les crédits distribués par l'ensemble du système bancaire et financier ont atteint à fin décembre 110,2 milliards de dirhams et se sont accrus de 6,7 milliards ou 6,4% au lieu de 10,7 milliards ou 11,5% au terme de l'exercice précédent. Toutefois, compte tenu des opérations traitées sur le marché des billets de trésorerie et dont le montant s'est réduit de 3,8 milliards à 1,3 milliard de dirhams, l'ensemble des concours dont a bénéficié l'économie apparaît en progression d'une fin d'exercice à l'autre de 4,2 milliards ou 3,9 %, au lieu de 9,2 milliards ou 9,4 % un an auparavant.

Le tableau récapitulatif ci-après fournit la répartition de ces facilités selon l'origine de la distribution, le financement et la durée. Il convient cependant de noter que celles-ci ne comprennent pas les concours consentis aux collectivités locales par le Fonds d'équipement communal, précédemment géré par la Caisse de dépôt et de gestion et érigé en décembre 1992 en établissement autonome. A fin 1993, les crédits de cet organisme atteignaient 3,1 milliards de dirhams, montant en hausse annuelle de 373 millions ou 13,6%.

Répartition des concours à l'économie

En millions de dirhams	1991	1992	1993
A. Crédits			
- Selon l'origine de la distribution :			
. Institut d'émission	7.540	7.611	8.803
. Banques de dépôts (1)	54.218	61.833	65.840
. Organismes financiers spécialisés	31.092	34.072	35.542
(dont billets de trésorerie souscrits par les O.F.S)	(30)	(-)	(-)
Total	**92.850**	**103.516**	**110.185**
- Selon leur financement :			
. Institut d'émission	11.341	10.189	9.769
. Banques de dépôts (2)	56.533	64.057	69.285
. Organismes financiers spécialisés	24.976	29.270	31.131
Total	**92.850**	**103.516**	**110.185**
- Selon leur durée :			
- Court terme	**55.430**	**61.301**	**64.149**
. Institut d'émission	7.540	7.611	8.803
. Banques de dépôts	42.518	47.701	50.069
. Organismes financiers spécialisés	5.372	5.989	5.277
- Moyen et long terme	**37.420**	**42.215**	**46.036**
. Banques de dépôts	11.700	14.132	15.771
. Organismes financiers spécialisés	25.720	28.083	30.265
Total	**92.850**	**103.516**	**110.185**
B. Billets de trésorerie (entreprises et particuliers) (3)	**5.251 ***	**3.810 ***	**1.334**
Total (A + B)	**98.101**	**107.326**	**111.519**

(1) Non compris les titres de placement.
(2) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.
(3) La souscription aux billets de trésorerie est réservée depuis 1993 aux seules entreprises privées non financières et aux particuliers.
(*) Chiffres rectifiés.

Selon l'origine de la distribution

La distribution du crédit a été assurée à hauteur de 60 % par les banques commerciales dont les concours se sont établis à 65,8 milliards de dirhams à fin décembre 1993, marquant une hausse de 4 milliards ou 6,5% . Pour leur part, les facilités allouées par les établissements financiers spécialisés ont été recensées pour 35,5 milliards de dirhams, soit l'équivalent du tiers des crédits totaux mis à la disposition de l'économie. D'une fin d'année à l'autre, ils se sont accrus de 1,5 milliard ou 4,3%, rythme inférieur de plus de moitié à celui de l'exercice précédent.

Selon le financement

Les concours nourris par les banques, qui incluent à la fois leurs crédits directs, déduction faite des recours au refinancement, et leurs souscriptions aux bons émis par les organismes financiers, se sont établis à 69,3 milliards de dirhams, en hausse de 5,2 milliards ou 8,2%, au lieu de 7,5 milliards ou 13,3% en 1992. Ce mouvement de décélération a également caractérisé les prêts portés par les organismes financiers spécialisés, qui, chiffrés à 31 milliards, se sont élargis de 1,9 milliard ou 6,4%, au lieu de 17,2 % un an auparavant.

Les facilités de l'Institut d'émission, qui regroupent ses concours directs et le refinancement des établissements de crédit, ont été recensés pour 9,8 milliards et ont accusé une nouvelle baisse, chiffrée à 420 millions ou 4,1 %.

Selon la durée

Les crédits à court terme, chiffrés à 64,1 milliards de dirhams à fin décembre 1993, ont marqué une progression de 2,8 milliards ou 4,6% nettement moindre que celle de près de 6 milliards ou 10,6% enregistrée en 1992. Leur proportion dans le total des crédits n'a cependant guère varié, approchant toujours 60%. A l'instar des exercices précédents, leur distribution a été assurée pour plus des trois quarts par les banques, qui ont néanmoins accru leurs concours de courte durée à un rythme plus modéré qu'en 1992, soit de 5% au lieu de 12,2% précédemment. Les crédits à court terme octroyés par les organismes financiers spécialisés se sont globalement réduits de 712 millions ou 11,9% et se sont établis à 5,3 milliards de dirhams à fin décembre.

Enfin, l'ensemble des prêts à moyen et long terme initiés par les établissements de crédit ont atteint 46 milliards de dirhams après une progression de 3,8 milliards ou 9% . La part des établissements spécialisés dans le total des prêts de cette nature, de l'ordre des deux tiers, est demeurée prépondérante.

Selon les secteurs d'activité

Les crédits d'un montant supérieur à 100.000 dirhams tels que recensés par le Service central des risques, ont totalisé 59,7 milliards de dirhams à fin décembre 1993 et représenté 56% de l'ensemble des concours distribués. Ils ont marqué ainsi un accroissement de 2,1 milliards ou 3,6 %, au lieu de 6 milliards ou 11,7 % à l'issue de l'exercice précédent. Comme il ressort du tableau ci-après, cette augmentation a bénéficié aux secteurs secondaire et tertiaire alors que l'agriculture et la pêche ont vu les facilités qui leur sont consenties baisser d'une fin d'année à l'autre.

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Décembre 1992	Décembre 1993	Variations en % Déc.1993 / Déc.1992
Agriculture et pêche	**5.120**	**4.897**	**- 4,4**
- cultures	2.738	2.958	8,0
- activités annexes de l'agriculture	1.070	603	- 43,6
- pêche	950	928	- 2,3
- divers	362	408	12,7
Mines et industries	**28.743**	**29.930**	**4,1**
- énergie	1.077	1.377	27,9
(dont pétrole et carburant)	(531)	(634)	(19,4)
- mines	1.538	1.688	9,8
- matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	4.930	5.836	18,4
- industries mécaniques	3.669	3.472	- 5,4
- industries chimiques	2.748	2.756	0,3
- industries alimentaires	4.762	4.933	3,6

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Décembre 1992	Décembre 1993	Variations en % Déc.1993 / Déc.1992
- industries textiles	7.336	6.950	- 5,3
- industries diverses	2.683	2.918	8,8
Services et divers	**23.722**	**24.837**	**4,7**
- commerce	8.712	9.426	8,2
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(2.012)	(2.473)	(22.9)
(dont commerce de gros des matières premières)	(3.129)	(3.152)	(0,7)
(dont commerce des textiles et cuirs)	(517)	(524)	(1,4)
- intermédiaires du commerce et de l'industrie	451	460	2,0
- transports et auxiliaires	1.623	1.551	- 4,4
(dont maritime)	(444)	(339)	(-23,6)
- hôtellerie	1.889	1.693	- 10,4
- affaires immobilières	2.770	2.814	1.6
- activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	3.003	2.885	- 3,9
- divers	5.274	6.008	13.9
Total	**57.585**	**59.664**	**3,6**

Les crédits recensés au titre de l'agriculture et de la pêche se sont limités à 4,9 milliards de dirhams à fin décembre 1993 accusant un fléchissement de 223 millions ou 4,4 % alors qu'ils avaient progressé de 441 millions ou 9,4 % un an auparavant. Ce recul a été particulièrement marqué pour les crédits aux activités annexes du secteur agricole qui, chiffrés à 603 millions, ont chuté de 467 millions ou 43,6 %. De même, les prêts au secteur de la pêche, d'un montant de 928 millions, ont diminué de 22 millions ou 2,3 %. En revanche, l'activité de production agricole a bénéficié de facilités en hausse de 220 millions ou 8 %, atteignant près de 3 milliards en fin d'exercice. Toutefois, le total des crédits octroyés au secteur primaire, tant par la Caisse nationale de crédit agricole que par les banques commerciales, y compris ceux d'un montant inférieur au seuil de déclaration, se sont élevés à 15,2 milliards de dirhams à fin 1993 et apparaissent en hausse de 896 millions ou 6.3%.

Les concours accordés aux secteurs minier et industriel ont atteint pour leur part 30 milliards de dirhams, enregistrant une progression de 1,2 milliard ou 4,1 %, nettement inférieure à celle de 1992. A l'exception des facilités consenties aux industries textiles et aux industries mécaniques, qui ont accusé des baisses de 5,3 % et 5,4 % respectivement, toutes les autres branches ont bénéficié de crédits en hausse plus ou moins sensible. Ainsi, les prêts alloués à l'énergie et aux bâtiments et travaux publics ont augmenté aux taux respectifs de 28% et 18,4%, tandis que ceux accordés aux industries alimentaires et aux industries chimiques ont progressé de 3,6% et 0,3%.

Les facilités consenties au secteur tertiaire, qui ont totalisé 24,8 milliards de dirhams, ont marqué une hausse de 1,1 milliard ou 4,7 % inférieure de moitié à celle enregistrée en 1992. A l'instar des exercices précédents, ces crédits, qui ont bénéficié pour plus du tiers aux activités commerciales, ont globalement augmenté de 8,2 %. A l'inverse, les concours à l'hôtellerie et aux activités financières, notamment, ont subi une contraction de 10,4% et 3,9% respectivement.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Contrairement à l'exercice précédent, l'évolution des trésoreries bancaires a été déterminée en 1993 presque exclusivement par l'impact des facteurs autonomes, l'incidence de la réserve monétaire, dont le taux est resté fixé à 10%, ayant été très limitée. Ainsi les trésoreries bancaires, après avoir subi un resserrement relatif au cours des premiers mois, se sont détendues en juin et au cours des quatre derniers mois de l'année. En conséquence, les recours des banques au refinancement, qui s'étaient accrus jusqu'en mai, ont été orientés à la baisse pendant le reste de l'exercice.

Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les trésoreries bancaires se sont modérément ressenties au premier semestre de la contraction des réserves de change, et ce en dépit de l'accroissement des recours du Trésor à la Banque centrale. A l'inverse, elles ont enregistré durant la seconde moitié de l'année une nette détente, sous l'effet d'une reconstitution sensible des avoirs extérieurs qui a surcompensé l'incidence restrictive exercée en milieu d'année par l'accroissement de la circulation fiduciaire.

Variations cumulées depuis le début de l'exercice (1) Montants en millions de dirhams	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Monnaie "Banque centrale"	- 599	- 1.113	- 2.408	- 3.789
dont :				
- Billets et pièces en circulation	(- 55)	(- 448)	(- 1.933)	(- 1.638)
- Dépôts	(- 558)	(- 427)	(- 150)	(- 552)
- Comptes des banques et du Trésor	(+ 14)	(- 238)	(-325)	(- 1.599)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	- 2.019	- 1.582	+ 2.726	+ 5.397
Créances directes de l'Institut d'émission sur le Trésor	+ 1.565	+ 1.946	+ 414	- 1.111
Créances diverses de l'Institut d'émission	+ 8	- 68	+ 32	+ 1.182
Autres facteurs	+ 592	+ 669	- 393	- 78
Total	**- 453**	**- 148**	**+ 371**	**+ 1.601**
Recours des banques à l'Institut d'émission (2)	**+ 453**	**+ 148**	**- 371**	**- 1.601**

(1) Le signe positif indique un effet expansif sur les trésoreries et le signe négatif une incidence restrictive.
(2) Le signe (-) équivaut à une diminution des recours au refinancement et le signe (+) à leur augmentation.

Jusqu'en juin, l'effet négatif exercé conjointement par l'extension de la circulation fiduciaire et surtout par les sorties de devises de l'ordre de 1,6 milliard a été sensiblement atténué par la progression, de près de 2 milliards, des recours du Trésor auprès de la Banque centrale. Aussi, au terme des six premiers mois de l'année, le recours des banques au refinancement auprès de l'Institut d'émission ne s'est-il accru que de 148 millions ou 5,8% par rapport au début de l'exercice.

Au cours du second semestre, bien que l'augmentation de la monnaie fiduciaire se soit accentuée comme à l'accoutumée et que l'endettement du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ait sensiblement baissé, les trésoreries bancaires ont connu une aisance qui s'est progressivement amplifiée par suite, principalement, des rentrées de devises de l'Institut d'émission, dont la progression d'une fin d'année à l'autre a atteint 5,4 milliards de dirhams. Aussi les banques ont-elles réduit sensiblement leur endettement tant auprès de Bank Al-Maghrib que des organismes financiers spécialisés.

Les modalités de refinancement des banques

Les recours des banques à la Banque centrale et aux établissements de crédit spécialisés ont fléchi globalement de 1.8 milliard ou 61%, au lieu de 306 millions ou 9,2% en 1992, pour s'établir à 1.2 milliard de dirhams seulement à fin 1993.

En fin de trimestre en millions de dirhams	1992	1993			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Recours des banques :					
- auprès des organismes financiers spécialisés	**447**	**382**	**346**	**183**	**211**
- auprès de l'Institut d'émission	**2.566**	**3.019**	**2.714**	**2.195**	**965**
dont :					
Avances	62	437	454	115	5
Escompte	2.504	2.582	2.260	2.080	960
Total	**3.013**	**3.401**	**3.060**	**2.378**	**1.176**

Copie téléchargée sur bomaroc.com - non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Appréhendés sur la base de la moyenne des fins de mois, les besoins de financement des banques s'avèrent également en baisse notable revenant, d'un exercice à l'autre, de 4,5 milliards à 2,9 milliards de dirhams. Ils ont été couverts à hauteur de 89 % par les concours de la Banque centrale et ont représenté 2,2 % des ressources bancaires au lieu de 4 % en 1992.

Le refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

Les recours des banques à l'Institut d'émission sont restés, tout au long des cinq premiers mois de l'exercice, à des niveaux nettement supérieurs à leur montant de fin décembre 1992 qui s'était élevé à 2,6 milliards de dirhams. Toutefois, à partir du mois de juin et parallèlement à la détente des trésoreries bancaires, ils se sont progressivement réduits pour finalement s'établir à 965 millions à fin décembre 1993.

Au total, les facilités accordées par la Banque centrale aux banques se sont chiffrées en moyenne annuelle à 2,6 milliards de dirhams en 1993, au lieu de 4,2 milliards en 1992. Elles ont été octroyées, à concurrence de 83%, sous forme de concours à taux préférentiels représentant le refinancement des crédits à l'exportation, pour 2 milliards de dirhams, ainsi que celui des crédits à moyen terme des petites et moyennes entreprises et des jeunes promoteurs, pour un montant total de 227 millions.

Pour leur part, les avances consenties aux banques dans le cadre du marché monétaire, pour des durées de 1, 3 ou 7 jours, se sont élevées en moyenne à 348 millions, au lieu de 408 millions en 1992. Les taux de ces interventions ont été réduits à deux reprises d'un demi-point, en juillet puis au mois d'octobre à partir duquel ils ont été fixés respectivement à 12,75%, 12,625 % et 12,50%.

Quant aux avances spéciales à taux majoré qui permettent aux établissements de crédit de couvrir leur solde débiteur de fin de journée, elles ont atteint en moyenne 91 millions de dirhams au lieu de 336 millions en 1992. Limités pendant la majeure partie de l'exercice, ces recours ne se sont en effet accrus qu'aux mois de février et mai où ils se sont élevés à 472 millions et 328 millions respectivement.

Le marché monétaire interbancaire

Les montants échangés en 1993 sur le marché monétaire interbancaire ont porté en moyenne mensuelle sur 1,1 milliard de dirhams, au lieu de 1,5 milliard un an plus tôt. Dans ce total, les prêts entre les banques commerciales ont atteint 622 millions, au lieu de 713 millions en 1992. Quant aux recours de celles-ci aux établissements financiers spécialisés, chiffrés en moyenne à 444 millions, ils se sont élargis de 54 millions alors que les avances consenties par les banques à ces mêmes organismes se sont limitées à 47 millions, au lieu de 384 millions un an auparavant.

Les taux d'intérêt auxquels ces opérations ont été traitées sont demeurés jusqu'en juillet à des niveaux élevés, de l'ordre de 12%. Ils ont amorcé à partir du mois d'août une décrue qui les a ramenés graduellement à 7% en moyenne au cours du quatrième trimestre. Cette détente est certes consécutive à la réduction des conditions débitrices à partir de juillet ainsi qu'à l'abaissement parallèle du taux de refinancement de Bank Al-Maghrib, mais son amplification s'explique surtout par l'élargissement de la liquidité bancaire dans les derniers mois de l'année.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

L'année 1993 a été marquée à nouveau par un recul de la valeur ajoutée du secteur primaire ainsi que par un ralentissement de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire, de sorte que le produit intérieur brut à prix courants, estimé à 247,7 milliards, a enregistré une progression modérée de 2,7% qui succède à une quasi-stagnation en 1992. En regard, la consommation s'est accrue à un rythme plus élevé, de 4,4 %, pour atteindre 208,6 milliards de dirhams.

Dans ces conditions, l'épargne intérieure évaluée à 39,1 milliards, s'est inscrite en baisse de 5,7 % et la propension à épargner est revenue de 17,2% à 15,8% d'une année à l'autre. Compte tenu des revenus nets reçus de l'extérieur d'un montant de 9 milliards, en contraction de près d'un quart, l'épargne nationale s'est établie à 48,1 milliards, accusant une diminution de 9,9%. A ce niveau, elle est restée en-deçà du montant des investissements réalisés, laissant subsister un besoin de financement de 4,2 milliards, représentant 1,7% du produit intérieur brut au lieu de 1% un an auparavant. La couverture de ce besoin a été assurée par des entrées de capitaux extérieurs qui ont en outre permis de renforcer le volume des réserves de change.

Les investissements estimés à 52,5 milliards, apparaissent en retrait de 6,4%, en raison exclusivement de la réduction de 2,9 milliards des stocks. Pour sa part, la formation brute de capital fixe n'a que légèrement augmenté pour s'établir à 55,4 milliards, de sorte que rapportée au produit intérieur brut, elle laisse apparaître un recul du taux d'investissement, de 22,8% à 22,4% . Cette orientation aurait été plus accusée sans le renforcement des dépenses d'équipement de l'Etat et l'accroissement de plus de 26% des investissements étrangers. En effet, la persistance d'une conjoncture déprimée s'est traduite par un tassement de la demande aussi bien intérieure qu'extérieure et a maintenu les investisseurs dans une position d'attentisme.

Les données actuellement disponibles ne permettent pas de dresser un cadre exhaustif des éléments constitutifs de l'épargne et de son affectation. Aussi, les développements qui suivent seront limités, du côté des ressources, à l'analyse de l'épargne financière telle qu'elle est actuellement appréhendée et, du côté des emplois, à l'évolution globale de la formation brute de capital fixe.

L'épargne financière

Nonobstant l'infléchissement de l'épargne globale, sa composante financière, dont le recensement actuel comporte en l'absence d'un tableau des opérations financières des risques de double emploi, a connu une orientation à la hausse, à la faveur notamment du maintien des taux d'intérêt à un niveau encore attrayant. Ainsi, les actifs liquides et à court terme nouvellement constitués ont atteint 14,5 milliards et marqué une hausse de 8 %. De même, les souscriptions sur le marché financier se sont élevées à 15,5 milliards, en progression de 10,8 %. Pour sa part, l'épargne publique, saisie à travers l'excédent des opérations ordinaires dégagé par le Trésor, s'est chiffrée à 13,8 milliards, en extension de 9,7 % par rapport à 1992.

Par ailleurs, les échanges de titres sur le marché secondaire, stimulés notamment par la privatisation de certaines entreprises, se sont sensiblement développés et ont atteint près de 5 milliards de dirhams.

L'épargne liquide et à court terme

Les actifs liquides et à court terme des entreprises et des particuliers se sont établis à 179,2 milliards de dirhams en progression de 14,5 milliards ou 8,8%. Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle tient principalement à l'augmentation des placements les plus stables qui se sont accrus de 8 milliards ou 14,7 %, rythme plus de deux fois supérieur à celui des disponibilités monétaires.

Selon les circuits de collecte, le système bancaire a drainé 10,2 milliards, le Trésor 4,6 milliards tandis que les organismes financiers spécialisés ont recueilli 716 millions de dirhams. En revanche, les ressources mobilisées sur le marché des billets de trésorerie ont diminué de 2,5 milliards de dirhams. Parallèlement, les agents économiques non bancaires ont accru de 1,5 milliard leurs encaisses en billets et monnaie.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des actifs liquides et à court terme au cours des deux dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1992	1993	1992	1993
Disponibilités monétaires	**110.082**	**116.572**	**+ 6.402**	**+ 6.490**
- Billets et monnaies	**35.745**	**37.202**	**+ 1.476**	**+ 1.457**
- Dépôts à vue	**74.337**	**79.370**	**+ 4.926**	**+ 5.033**
. auprès du système bancaire [1]	67.776	71.725	+ 4.835	+ 3.949
. auprès du Centre des chèques postaux et du Trésor	6.561	7.645	+ 91	+ 1.084

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sggjgov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1992	1993	1992	1993
Epargne à court terme	**54.594**	**62.633**	**+ 7.056**	**+ 8.039**
- Dépôts bancaires à terme	**36.425**	**42.687**	**+ 6.042**	**+ 6.262**
- Dépôts auprès des établissements financiers	**7.651**	**8.367**	**+ 1.059**	**+ 716**
. Caisse d'épargne nationale	2.150	2.342	+ 233	+ 192
. Caisse nationale de crédit agricole	2.902	3.094	+ 146	+ 192
. Crédit immobilier et hôtelier	2.196	2.750	+ 586	+ 554
. Banque nationale pour le développement économique	403	181	+ 94	- 222
- Placements auprès du Trésor	**6.708**	**10.245**	**+ 1.396**	**+ 3.537**
. Bons par adjudications	609	1.915	+ 559	+ 1.306
. Bons à 6 mois	3.756	5.650	+ 1.158	+ 1.894
. Bons à 1 an	910	1.080	+ 414	+ 170
. Bons à 2 ans (réservés aux R.M.E.)	422	467	- 101	+ 45
. Bons à 3 ans	1.011	1.133	- 134	+ 122
. Dépôt à terme	-	-	- 500	-
- Billets de trésorerie	**3.810**	**1.334**	**- 1.441**	**- 2.476**
Total des ressources liquides et à court terme	**164.676**	**179.205**	**+ 13.458**	**+ 14.529**

(1) Banques commerciales et Bank Al-Maghrib.

Disponibilités monétaires

Les disponibilités monétaires ont marqué une hausse de 6.5 milliards ou 5,9%, en raison de la progression de 1.5 milliard ou 4,1% des avoirs des entreprises et des particuliers détenus sous forme de billets et monnaies et surtout de l'accroissement, de 5 milliards ou 6,8%, des dépôts à vue auprès du système bancaire, du Trésor et du Centre des chèques postaux.

Dépôts quasi monétaires auprès des banques

Conformément à la tendance observée au cours des dernières années, les comptes et bons à échéance fixe ont enregistré une expansion de 6,3 milliards ou 17,2% et représenté 44,3 % de l'ensemble des actifs liquides et à court terme constitués en 1993. Une telle évolution traduit le caractère encore attrayant de la rémunération de cette catégorie de placement malgré le prélèvement fiscal auquel elle est soumise et la baisse des taux créditeurs amorcée au second semestre, au cours duquel le taux moyen pondéré offert sur les dépôts à six et douze mois est passé d'environ 12% à 11,5%.

Dépôts auprès des établissements financiers

Les fonds confiés à la Caisse d'épargne nationale, rémunérés au taux de 9%, ont marqué une hausse de 192 millions ou 8,9% et atteint 2,3 milliards à fin décembre 1993. A cette date, le nombre des déposants s'est élevé à environ 667.600 et l'avoir moyen par livret à 3.500 dirhams, montant nettement inférieur au plafond autorisé, qui demeure fixé à 150.000 dirhams.

Pour leur part, les dépôts collectés par le Crédit immobilier et hôtelier, la Caisse nationale de crédit agricole et la Banque nationale pour le développement économique ont globalement progressé de 524 millions de dirhams ou 9,5%.

Au total, les dépôts du public auprès des établissements financiers ont atteint 8,4 milliards, montant équivalant à 7.4% des dépôts gérés par les banques commerciales.

Placements à court terme auprès du Trésor

L'encours des bons à six mois émis auprès du public par le Trésor, et rémunérés au taux de 10.5 %, a enregistré une expansion de 1.9 milliard ou 50.4 % pour atteindre 5.7 milliards de dirhams. Parallèlement, le Trésor a procédé, à la fin de chaque trimestre, à l'émission d'emprunts à un an, au taux de 11,5%, qui ont procuré 1,1 milliard. Dans le même temps, il a lancé des emprunts à trois ans assortis d'un taux de 12,5%, au lieu de 12,25% en 1992, et qui ont permis de recueillir 624 millions de dirhams.

En outre, il a maintenu ouverte l'opportunité offerte aux résidents marocains à l'étranger de souscrire en comptes courants des bons à deux ans rapportant 25,5 % à l'échéance, ou 11 % en cas de remboursement anticipé après douze mois et 18 % à l'issue de dix-huit mois. En 1993, les placements à ce titre ont porté sur 137 millions de dirhams environ.

Compte tenu des acquisitions nettes de bons dans le cadre du marché monétaire notamment par les investisseurs institutionnels ainsi que par les entreprises non financières pour plus d'un milliard, l'épargne à court terme drainée par le Trésor, après remboursement des échéances, s'est élevée au total à 3,6 milliards de dirhams.

Billets de trésorerie

En 1993, l'encours des billets de trésorerie n'a pas dépassé 1,3 milliard, accusant une contraction de 2,5 milliards ou 65,8 %. Amorcée en 1991 en liaison avec la levée de l'encadrement du crédit, la tendance à la baisse des transactions sur ce marché s'est accentuée dès 1992 par suite, notamment, de la limitation des interventions sur ce marché aux seules entreprises privées non financières ainsi qu'aux personnes physiques.

Le marché financier

Le montant brut des ressources à moyen et long terme collectées sur le marché financier s'est élevé à 15,5 milliards, en expansion de 1,5 milliard ou 10,8%. Les emprunts émis ou garantis par l'Etat ont permis de mobiliser 5,2 milliards et les appels de capitaux opérés par les sociétés 10,3 milliards.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des souscriptions brutes aux émissions à moyen et long terme au cours des quatre dernières années :

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Bons et obligations d'Etat	**4.259**	**2.465**	**1.274**	**1.904**
. Bons à moyen terme	1.918	1.594	1.268	1.873
. Bons et obligations à long terme	2.341	871	6	31
Emissions garanties par l'Etat.	**1.450**	**2.166**	**3.311**	**3.290**
Emissions de sociétés	**9.371**	**6.805**	**9.376**	**10.279**
Total	**15.080**	**11.436**	**13.961**	**15.473**

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Comme en 1992, le Trésor n'a pas lancé d'emprunts à long terme sur le marché obligataire, n'effectuant des émissions qu'à moyen terme. Celles-ci se sont élevées à 1,9 milliard et ont porté presque exclusivement sur les bons à cinq ans, émis à chaque fin de trimestre auprès du public, au taux de 13%. Pour leur part, les souscriptions de bons à cinq ans rémunérés à 10,5% en emploi du compte capital des étrangers non résidents sont restées limitées à 12 millions et celles de bons d'équipement à dix ans, réservés aux personnes physiques et morales qui étaient assujetties à l'impôt sur les bénéfices professionnels, n'ont guère dépassé 31 millions.

Enfin, les obligations garanties par l'Etat et acquises par le groupe de la Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurance, à hauteur de 2 milliards et 1,3 milliard respectivement, ont bénéficié pour près de la moitié au Crédit immobilier et hôtelier dont les emprunts, d'une durée de quinze ans, ont été émis au taux de 12,75%. Le reliquat, souscrit sous forme d'obligations à dix et quinze ans à 12,75 % également, est allé à la Banque nationale pour le développement économique, au Fonds d'équipement communal, à l'Office national de l'électricité ainsi qu'à la Communauté urbaine de Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Constitutions de sociétés
et augmentations de capital

Les augmentations de capital réalisées par les entreprises déjà existantes et les appels de fonds pour la constitution de sociétés ont atteint globalement, en montant brut, 10,3 milliards et marqué une hausse de 9,6%.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du flux des capitaux en faveur des sociétés au cours des quatre dernières années :

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Accroissement brut de capital ..	**9.371**	**6.885**	**9.376**	**10.279**
- Augmentations de capital	8.822	5.967	8.191	9.112
- Constitutions de sociétés	549	838	1.185	1.167
Réductions de capital.....	**- 222**	**- 251**	**- 241**	**- 110**
Accroissement net de capital.....	**9.149**	**6.554**	**9.135**	**10.169**

Les apports de capitaux pour la constitution de sociétés se sont chiffrés, comme en 1992, à 1,2 milliard de dirhams environ. Ils ont permis de créer 2.179 sociétés dont 668 relèvent du secteur du commerce et 298 de l'industrie.

En revanche, les augmentations de capital ont atteint 9,1 milliards, montant supérieur de 11,2% à celui qui a été enregistré en 1992 et ont été couvertes à hauteur de 8,1 milliards par des apports en numéraire et par des prélèvements sur les réserves pour un milliard. Effectuées par 985 sociétés, elles ont concerné principalement des entreprises industrielles et des sociétés financières qui ont drainé 3,4 milliards et 1,9 milliard respectivement.

Compte tenu des réductions de capital et des dissolutions de sociétés intervenues en 1993 et évaluées globalement à 110 millions de dirhams, le flux net des capitaux en faveur des sociétés s'est élevé, en définitive, à 10,2 milliards, au lieu de 9,1 milliards à l'issue de l'exercice précédent.

La Bourse des valeurs
de Casablanca

L'année 1993 a vu l'entrée en vigueur d'un ensemble de textes portant réforme du marché des capitaux et concernant la réorganisation de la Bourse des valeurs, la mise en place d'un cadre juridique pour la création d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières ainsi que l'institution d'un Conseil déontologique des valeurs mobilières. En particulier, la Bourse des valeurs a été érigée en société anonyme, dont le capital est détenu à parts égales par des intermédiaires constitués en sociétés de bourse préalablement agréées. Parallèlement et dans le but de développer le marché des titres et d'en faciliter l'accès aux épargnants, la création de Sociétés d'investissement à capital variable et de Fonds communs de placement a été autorisée. La réorganisation du marché repose en outre sur la mise en place du Conseil déontologique dont le rôle est de veiller à la protection de l'épargne investie sur les marchés de valeurs mobilières ainsi qu'au bon fonctionnement de ces marchés.

La mise en oeuvre de ces réformes ne manquera pas de donner une impulsion nouvelle à l'activité boursière, déjà nettement stimulée par le lancement en 1993 des opérations de privatisation qui ont exercé un attrait sur les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par la Bourse des valeurs de Casablanca a atteint près de 5 milliards, soit plus de quatre fois et demie le montant enregistré l'exercice précédent. De ce fait, la vitesse de rotation des titres, exprimée par le rapport du chiffre d'affaires global à la capitalisation boursière, s'est avérée trois fois plus élevée qu'en 1992. Cette évolution s'est accompagnée au demeurant, d'un renforcement des transactions négociées sur le marché officiel, dont le volume a pratiquement doublé pour s'établir à 1,2 milliard, au détriment des cessions directes, qui ont néanmoins continué de représenter plus des trois quarts du chiffre d'affaires global, avec 3,7 milliards de dirhams. Parallèlement, les négociations d'actions, qui ont atteint 4,6 milliards, ont constitué à elles seules 95% du total, au lieu de 57 % en 1992. En revanche, les échanges de bons et d'obligations ont porté sur 237 millions, montant en baisse de plus de 44 %.

En 1993, la Bourse a enregistré l'introduction de deux sociétés à l'occasion du transfert au secteur privé des participations de l'Etat à leur capital. Cependant, le nombre de sociétés cotées est revenu à 65 à la suite des radiations auxquelles il a été procédé cette année. D'autre part, huit augmentations de capital ont été opérées, donnant lieu à la création de 13,8 millions d'actions. Au total, le nombre d'actions admises à la cote officielle est passé à 83,9 millions, en hausse de 22,1%. Compte tenu par ailleurs de l'appréciation de 19% du cours moyen général, qui s'est établi à plus de 270 dirhams, la capitalisation boursière a enregistré une expansion de 51,3% et a été évaluée au total à 25,7 milliards.

Les sociétés cotées ont procédé à la distribution de dividendes à hauteur de 881 millions, et à l'attribution gratuite de 7,6 millions d'actions, d'une valeur boursière de 3,4 milliards, portant ainsi le taux de rendement moyen à 16,8 %, au lieu de 14,3 % en 1992.

Les investissements

Les investissements réalisés en 1993 ont été chiffrés à 52,5 milliards, s'inscrivant en baisse de 6,4%. Cette contraction s'explique exclusivement par celle des stocks, à concurrence de 2,9 milliards, imputable elle-même, pour l'essentiel, à la réduction de l'effectif du cheptel. En revanche, la formation brute de capital fixe, estimée à 55,4 milliards, a marqué une légère progression, néanmoins inférieure à 1%, ce qui s'est traduit par un recul du taux d'investissement, revenu de 22,8% à 22,4% d'une année à l'autre. Cette évolution tient cependant essentiellement à la baisse enregistrée par le secteur du bâtiment, tandis que les autres composantes de la formation brute de capital fixe ont été dans l'ensemble orientées à la hausse.

Le tableau ci-après indique l'évolution de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des quatre dernières années :

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993
Matériel et outillage	24.326	25.781	26.906	28.076
Bâtiment	15.327	16.214	15.501	14.309
Travaux publics.....	9.522	9.531	9.918	10.268
Aménagements et plantations	1.222	1.489	1.693	1.869
Bétail	662	848	869	865
Formations brute de capital fixe	**51.059**	**53.863**	**54.887**	**55.387**
Taux d'investissement en % (FBCF / PIB).....	**24,0**	**22,3**	**22,8**	**22,4**

Les acquisitions de matériel et d'outillage qui ont représenté plus de la moitié de la formation de capital ont atteint 28,1 milliards et progressé, comme en 1992, de 4,3%. De même, les dépenses d'équipement au titre des travaux publics ont porté sur 10,3 milliards, en hausse de 3,5 %, et représenté près d'un cinquième du total. En revanche, les réalisations dans le bâtiment, évaluées à 14,3 milliards, ont subi une récession de 7,7 % qui fait suite à celle de 4,4 % constatée un an auparavant. Ces dernières ont néanmoins contribué pour plus du quart à la formation de capital en 1993.

Par ailleurs, les données concernant l'origine des investissements, leur répartition par secteur ainsi que la structure de leur financement ne peuvent encore être appréhendées que partiellement, à travers les projets industriels admis à bénéficier des avantages des codes d'investissement et qui ont porté en 1993 sur une enveloppe globale de 8,3 milliards, au lieu de 10,3 milliards l'exercice précédent. Les investissements prévus dans la branche du textile et du cuir ainsi que dans celles de la chimie, de la parachimie et de l'agro-industrie ont représenté ensemble près de 70 % du total. L'intervention du secteur privé national dans ces projets atteint 68,3% de l'ensemble, celle des promoteurs étrangers 16,9 % et celle du secteur public 14,8 %.

Concernant pour moitié de petites et moyennes entreprises et, pour plus du tiers, la zone de Casablanca, les projets "visés conformes" en 1993, au nombre de 3.094, comportent 953 créations et 2.141 extensions. La réalisation de ces investissements vise pour 48 % environ des activités d'exportation et implique des dépenses en devises de l'ordre de 60% du total. De même il est prévu

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'assurer leur financement à hauteur de 55% par les fonds propres et à concurrence de 33% par les crédits bancaires, le reste étant couvert, à parts égales, par le leasing et les crédits fournisseurs. Le nombre des emplois à créer est estimé à plus de 62.200, au coût moyen de 133.100 dirhams.

La concrétisation de l'objectif de croissance soutenue et de promotion de l'emploi nécessite des taux d'investissement élevés. Pour satisfaire à cette condition sans pour autant alourdir l'endettement extérieur, la priorité devrait être donnée à la mobilisation de l'épargne nationale et des capitaux étrangers sous forme d'investissements directs, qui ne représentent encore que 10% de la formation brute de capital fixe. Concernant l'épargne nationale, outre les actions entreprises à travers la réforme du marché des capitaux, les mesures de nature à en favoriser le développement devraient être renforcées. D'autre part, en vue de soutenir l'investissement, il importe que les obstacles, notamment à caractère administratif, qui peuvent encore persister dans ce domaine, soient aplanis. A cet égard, un Comité d'impulsion et de suivi des investissements présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, a été institué. De même, dans le but de développer le flux des investissements étrangers à caractère stable, la loi limitant la participation étrangère au capital des entreprises a été abrogée en 1993.

SIRE,

L'économie nationale s'est ressentie en 1993 et pour la deuxième année consécutive de l'incidence conjointe d'une grave sécheresse et d'une conjoncture internationale encore défavorable. Toutefois, dans les domaines monétaire et financier, des résultats satisfaisants ont été obtenus comme en témoigne la sauvegarde des équilibres interne et externe.

Au plan économique, l'activité a été marquée à l'instar de l'exercice précédent, par la médiocrité de la campagne agricole dont les effets se sont au surplus propagés à l'ensemble des autres secteurs, affectant à la fois la production, le volume des échanges commerciaux et le niveau des revenus. Le produit intérieur brut a ainsi accusé un léger recul de même que la dépense nationale et l'épargne globale ont subi un tassement. Celle-ci toutefois a continué d'être largement mobilisée grâce à la rémunération attrayante dont elle a bénéficié, constituant ainsi un volant de ressources stables pour le financement de l'investissement. De même, le maintien de l'épargne budgétaire à un niveau élevé a permis de contribuer à soutenir l'effort d'équipement engagé par l'Etat tout en contenant le déficit des finances publiques dans des limites acceptables.

Dans ce contexte, la politique monétaire qui a été poursuivie est demeurée souple visant, face à l'atonie de la conjoncture et en l'absence de tensions inflationnistes, à favoriser la reprise économique en orientant à la baisse le niveau des taux d'intérêt et en n'exerçant pas de contrainte sur la distribution des crédits à l'économie. Celle-ci s'est cependant révélée limitée et n'a pas eu d'effet fortement expansif sur la création des moyens de paiements dont l'augmentation est restée compatible avec les objectifs fixés.

Reflétant ces évolutions, la hausse des prix a marqué une nouvelle décélération et le déséquilibre du compte courant de la balance des paiements ne s'est que modérément aggravé. En outre, de substantielles entrées de capitaux en ont assuré la couverture et facilité le renforcement des réserves de change sans que cela se traduise pour autant par un accroissement de l'endettement extérieur.

Si les équilibres fondamentaux ont pu être préservés malgré les difficultés exogènes, c'est principalement grâce aux réformes structurelles menées avec détermination depuis une décennie. Ces réformes ont abouti à un remodelage de la sphère économique et financière et préparé le pays à une plus grande résistance aux aléas, à une croissance saine et durable, et à une meilleure intégration dans l'économie mondiale. A cet égard, l'année 1993 demeurera une année charnière. Elle constitue le point de départ vers une nouvelle étape du développement économique et social, comme elle marque l'aboutissement du chemin parcouru sur la voie de l'ajustement avec deux événements majeurs : d'une part, la sortie définitive du cycle de rééchelonnement de la dette extérieure et, d'autre part, l'instauration de la convertibilité partielle du dirham.

De tels acquis ont incité à poursuivre la rénovation du cadre de l'activité économique, qui s'est concrétisée cette année, dans le secteur bancaire et financier, par la promulgation des textes régissant les établissements de crédit et les marchés de capitaux. L'aménagement du cadre réglementaire et institutionnel de ces derniers s'inscrit dans l'optique d'une mobilisation active de l'épargne et d'une meilleure allocation des ressources. La nouvelle loi bancaire reflète, quant à elle, le souci d'une définition aussi large que possible des opérations et des intervenants, assortie d'une protection accrue à la fois des déposants et des emprunteurs. Procédant de la même volonté d'assainissement et de réorientation de l'épargne vers les activités productives, le programme de privatisation des entreprises publiques a connu ses premières opérations en 1993. Le succès remporté à cet égard constitue un gage pour la poursuite du processus.

Si toutes ces réformes sont de nature à permettre une gestion plus efficace de l'économie, il n'en demeure pas moins qu'elles ne peuvent produire leur plein effet qu'à terme. Certes, les diverses mesures adoptées pour la promotion de l'emploi, qui figure au premier plan des préoccupations de la politique économique, ainsi qu'en faveur de l'habitat économique, du développement rural et de l'artisanat, permettront d'atténuer les distorsions que la pression démographique et certains effets des politiques de redressement n'ont pas manqué d'accuser. Toutefois, quelle que soit leur ampleur, les actions ponctuelles ne peuvent se révéler concluantes que si elles sont relayées par une croissance soutenue, seule susceptible de rehausser durablement le niveau de vie de la population.

Pour atteindre cet objectif, il convient de susciter par tous les moyens l'investissement productif, qu'il soit promu par des opérateurs nationaux ou par des partenaires étrangers. Des mesures adéquates devraient être prises en vue de rendre notre économie plus attractive, en simplifiant les procédures et en soutenant financièrement tout projet viable et créateur d'emplois. Le Comité d'impulsion et de suivi des investissements, récemment institué sous les Hautes directives de Votre Majesté, veille à ne ménager aucun effort pour agir dans cette direction.

En outre, la croissance ne saurait prendre tout son essor sans une relance de nos exportations, affectées ces deux dernières années par les effets de la sécheresse et l'absence de reprise chez nos principaux partenaires. L'accord final qui a couronné les négociations du cycle de l'Uruguay, et dont le Maroc a eu le privilège d'abriter la signature solennelle, n'est pas sans offrir de nouvelles opportunités aux secteurs exportateurs. Celles-ci imposent toutefois de réunir toutes les conditions nécessaires à l'amélioration de la productivité et, partant, de la compétitivité de nos entreprises qui passe par une meilleure maîtrise des coûts. Il reste également que le développement de nos exportations appelle un savoir-faire accru, une diversification de la production et une prospection de nouveaux horizons d'échanges et de partenariat, en dehors des courants commerciaux traditionnels qu'il convient néanmoins de maintenir, voire de consolider.

Pour leur part, les autorités monétaires, tout en s'attachant à juguler les tensions inflationnistes qui pourraient se manifester, continueront d'oeuvrer pour créer les conditions d'un financement optimal de l'économie. La recherche d'une concurrence efficace au sein du système bancaire, accompagnée d'un allégement des contraintes pesant sur l'emploi des ressources des banques ainsi que la possibilité offerte au secteur privé d'accéder directement aux capitaux extérieurs, sont autant de dispositions qui tendent à favoriser l'infléchissement des conditions débitrices amorcé en 1993 et la redynamisation de l'investissement. La mise en place prochaine des premiers jalons d'un marché secondaire des titres de créances aura parallèlement pour effet d'accroître la fluidité du système financier. Elle permettra également de développer le marché monétaire et de conférer, par là-même, plus de flexibilité aux moyens d'intervention de l'Institut d'émission dans la régulation de la liquidité de l'économie.

Les perspectives favorables de la campagne agricole 1993-94, jointes à la poursuite des réformes structurelles ravivent l'espoir de parvenir à une croissance élevée et auto-entretenue. Notre pays a pu relever les défis majeurs de la décennie écoulée en réussissant le redressement des déséquilibres et l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, gagnant ainsi la confiance des milieux financiers internationaux. Il restera, dans le proche avenir, à parachever ces acquis par la mise en oeuvre d'une politique multidimensionnelle où la stabilité monétaire et la rigueur budgétaire sont appelées à demeurer les fondements essentiels, mais où une place plus large doit être faite à la recherche de la performance économique.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Une exploitation plus efficiente des richesses nationales donnerait toutefois d'autant plus rapidement ses fruits qu'elle continuera d'être sous-tendue par une formation des hommes, une réduction des inégalités et une amélioration de la protection sociale, dont l'Etat reste le garant. Dans un environnement mondial marqué par le ralentissement des rythmes de la croissance et par l'extension du chômage, les mutations que connaissent les économies imposent à tous la recherche de solutions nouvelles pour surmonter les obstacles qui freinent l'expansion économique et sociale.

Rabat, Juin 1994
Mohamed SEQAT

LES VARIATIONS DU BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

Le total du bilan de Bank Al-Maghrib s'est élevé, au 31 décembre 1993, à 59.425,7 millions de dirhams, marquant ainsi une augmentation de 3.994,1 millions de dirhams ou 7,2 %.

A l'actif, les principales variations ont concerné les réserves internationales, dont le volume s'est renforcé de 14,1 %, et le total des concours de l'Institut d'émission qui, à l'inverse, ont fléchi de 7,6 %, en raison notamment de la diminution des avances accordées à l'Etat. Au passif, le montant des billets et monnaies en circulation s'est inscrit en hausse de 4,4 % tandis que les dépôts auprès de Bank Al-Maghrib ont augmenté d'une fin d'exercice à l'autre, de 28,7 %. Quant aux engagements envers l'extérieur, ils se sont réduits de plus de moitié.

Les grandes masses du bilan laissent apparaître les évolutions suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

La contre-valeur des avoirs en or, D.T.S. et devises convertibles s'est établie à 37.583,1 millions de dirhams, marquant un accroissement de 4.647,7 millions de dirhams ou 14,1%. Cette variation a résulté, à hauteur de 1.825,2 millions, de la réévaluation des avoirs en or de l'Institut d'émission ainsi que de l'accroissement de 3.172,7 millions des avoirs en devises convertibles. A l'inverse, les avoirs en droits de tirage spéciaux ont diminué de 367 millions de dirhams par suite notamment du règlement des commissions dues au Fonds monétaire international.

A fin décembre 1993, la répartition des avoirs extérieurs se présentait comme suit :

. Avoirs en or	1.949,9 millions de dirhams
. Souscription au Fonds monétaire international - tranche de réserve	760,7 millions de dirhams
. Avoirs en droits de tirage spéciaux	333 millions de dirhams
. Avoirs en devises convertibles	34.266,1 millions de dirhams
. Souscription au Fonds monétaire arabe	273,4 millions de dirhams

Accords de paiement

Le montant des créances encore détenues au titre des accords de paiement est demeuré inchangé, s'établissant à 18,3 millions de dirhams.

Concours financiers à l'Etat

Les moyens de financement alloués au Trésor, de l'ordre de 8.719,5 millions de dirhams, ont diminué de 1.111,3 millions ou 11,3 %.

En effet, la facilité de caisse consentie à l'Etat en application du paragraphe 2 de l'article 35 du dahir portant création de l'Institut d'émission, et fixée pour l'année 1993 à 6.391 millions, a été mobilisée à hauteur de 3.219,5 millions de dirhams, montant en baisse de 972,5 millions ou 23,2 % par rapport au niveau de fin décembre 1992.

S'agissant des avances conventionnelles accordées à l'Etat conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du même dahir, leur encours est resté inchangé, totalisant toujours 5.500 millions de dirhams. Ces créances recouvrent six facilités qui datent successivement du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux premières portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams et les suivantes, respectivement, sur 500 millions, 1.000 millions, 2.000 millions et 1.500 millions de dirhams.

Par ailleurs, les deux bons du Trésor d'un montant global de 138,8 millions de dirhams émis, l'un en 1958 en contrepartie du retrait de la peseta de l' ex-zone Nord et l'autre, en 1959 à la suite de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies métalliques en circulation, ont été intégralement remboursés en septembre 1993.

En outre, le Trésor n'a pas recouru, en fin d'exercice, aux facilités indirectes, ouvertes en contrepartie de la mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées.

Comptes courants postaux

Pratiquement stable, le solde des comptes courants postaux de Bank Al-Maghrib s'est établi à 27,9 millions de dirhams, au lieu de 27,5 millions à fin 1992.

Opérations de crédit

Le total des opérations de crédit, en atteignant 9.772,9 millions de dirhams, s'est inscrit en baisse de 418 millions de dirhams. Cette évolution recouvre une diminution, de 1.553,2 millions, du portefeuille d'effets sur le Maroc et de créances nées sur l'Etranger, et à l'inverse, une expansion de 1.147,9 millions du poste "effets en cours de recouvrement".

Emploi du capital et des réserves

Les emplois du capital et des réserves, composés pour l'essentiel par le portefeuille titres et par les immobilisations, se sont élevés après déduction des amortissements à 1.487,6 millions, marquant une hausse de 215,5 millions par rapport à l'année précédente.

Divers

Les éléments divers de l'actif, qui se sont chiffrés globalement à 1.816,4 millions, ont enregistré une augmentation de 659,8 millions ou 57%, imputable au gonflement en fin d'exercice des créances à récupérer sur le Trésor et sur les tiers.

Passif

Billets en circulation

La valeur totale des billets en circulation se chiffrait à fin décembre 1993 à 38.177,5 millions de dirhams, s'inscrivant en progression de 1.613,2 millions ou 4,4%.

La répartition des coupures, au nombre de 449,7 millions d'unités, apparaît selon les catégories comme suit (1) :

4.704.039	billets de 5 dirhams	DH	23.520.195
111.235.884	billets de 10 dirhams	DH	1.112.358.840
41.674.519	billets et demi-billets de 50 dirhams	DH	2.083.725.975
234.575.394	billets et demi-billets de 100 dirhams	DH	23.457.539.450
57.501.664	billets de 200 dirhams	DH	11.500.332.800
	Total	**DH**	**38.177.477.260**

Ainsi, la part des billets de 100 et 200 dirhams apparaît-elle nettement prépondérante, atteignant globalement 91,5%.

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique est passé, d'un arrêté d'exercice à l'autre, de 510,4 millions de dirhams à 535,8 millions, marquant une augmentation de 25,4 millions de dirhams ou 5%.

Les pièces de monnaies en circulation se ventilaient, à fin décembre 1993, comme indiqué ci-après :

a) Or		
7.530 pièces commémoratives de 250 dirhams	DH	1.882.500
1.808 pièces commémoratives de 500 dirhams	DH	904.000
b) Argent		
6.377.796 pièces de 1 dirham	DH	6.377.796
651.707 pièces de 5 dirhams	DH	3.258.535
26.987 pièces commémoratives de 50 dirhams	DH	1.349.350
9.103 pièces commémoratives de 100 dirhams	DH	910.300
3.861 pièces commémoratives de 150 dirhams	DH	579.150
11.974 pièces commémoratives de 200 dirhams	DH	2.394.800
c) Nickel		
135.429.596 pièces de 50 centimes	DH	67.714.798
207.411.406 pièces de 1 dirham	DH	207.411.406
35.117.008 pièces de 5 dirhams	DH	175.585.040
d) Bronze d'aluminium		
189.899.560 pièces de 5 centimes	DH	9.494.978
223.144.777 pièces de 10 centimes	DH	22.314.477,70
177.053.893 pièces de 20 centimes	DH	35.410.778,60
e) Aluminium		
18.973.197 pièces de 1 centime	DH	189.731,97
Total	**DH**	**535.777.641,27**

Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles

Les engagements de Bank Al-Maghrib envers l'extérieur ont fortement diminué, passant de 1.449,7 à 700,5 millions de dirhams, les engagements en devises convertibles qui constituent la principale rubrique de ce chapitre s'étant contractés de 745,8 millions ou près de 60 %.

Accords de paiement

Les soldes débiteurs au titre des accords de paiement sont demeurés sans changement et n'ont pas dépassé 0,3 million de dirhams.

Dépôts et autres engagements

Les "dépôts et autres engagements" se sont élevés à 9.663,4 millions de dirhams et ont progressé de 2.152,9 millions ou 28,7 %. Les avoirs des banques ont augmenté de 1.607 millions principalement au titre des opérations courantes alors que leurs dépôts en comptes de réserve monétaire ne se sont que faiblement accrus. De même, le solde créditeur des "autres comptes" a marqué une hausse de 553,4 millions de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le montant inscrit à la rubrique "allocations de droits de tirage spéciaux" n'a pas varié, s'établissant à 433,6 millions de dirhams.

Capital et réserves

Le capital de Bank Al-Maghrib est resté fixé à 500 millions de dirhams tandis que le poste "réserves" s'est renforcé de 251,1 millions, pour atteindre 3.856,6 millions de dirhams.

Divers

Les "divers-passif" se sont élevés au total à 5.558,0 millions et se sont accrus de 700,7 millions ou 14,4 % d'un arrêté d'exercice à l'autre. Ils englobent en particulier les provisions pour pertes de change, le produit de la réévaluation des avoirs en or non versé au Trésor, ainsi que les résultats bénéficiaires de l'exercice dont le montant, avant liquidation de l'impôt sur les sociétés, s'est établi à 1.581 millions de dirhams .

BILAN A FIN DECEMBRE 1993 *

ACTIF

	En dirhams
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	**37.583.059.622,51**
- Avoirs en or	1.949.862.085,97
- Souscription FMI-tranche de réserve	760.704.545,94
- Avoirs en droits de tirage spéciaux	332.951.990,60
- Avoirs en devises convertibles	34.266.125.687,50
- Souscription au Fonds monétaire arabe	273.415.312,50
Accords de paiement	**18.274.092,74**
Concours financiers à l'Etat	**8.719.500.000,00**
- Avances à l'Etat (Article 35 par. 3 des Statuts)	5.500.000.000,00
- Avance à l'Etat (Article 35 par. 2 des Statuts)	3.219.500.000,00
- Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	
Comptes courants postaux	**27.877.119,96**
Opérations de crédit	**9.772.916.352,26**
- Portefeuille d'effets sur le Maroc	40.804.121,00
- Portefeuille d'effets sur l'Etranger	924.206.945,15
- Avances	7.049.994.091,89
- Effets en cours de recouvrement	1.757.911.194,22
Emploi du capital et des réserves (1)	**1.487.627.500,56**
Divers	**1.816.478.166,42**
Total de l'Actif	**59.425.732.854,45**

PASSIF

	En dirhams
Billets et monnaies en circulation	**38.713.254.901,27**
- Billets	38.177.477.260,00
- Monnaies	535.777.641,27
Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles	**700.525.166,78**
- Engagements en or	
- Engagements en devises convertibles	505.796.706,09
- Engagements en dirhams convertibles	3.523.168,25
- Organismes internationaux	191.205.292,44
Accords de paiement	**233.822,61**
Dépôts et autres engagements	**9.663.385.617,40**
- Compte courant du Trésor public	1.083.106,04
- Banques - comptes opérations	1.585.177.132,53
- Banques - comptes de réserves	6.326.757.000,00
- Autres comptes	1.688.326.979,74
- Autres engagements	62.041.399,09
Allocations de droits de tirage spéciaux	**433.628.327,61**
Capital et réserves	**4.356.628.159,96**
- Capital	500.000.000,00
- Réserves	3.856.628.159,96
Divers	**5.558.076.858,82**
Total du Passif	**59.425.732.854,45**

* Après répartition des bénéfices.
(1) Amortissements déduits.

Cette page téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS
DE L'EXERCICE 1993

DEBIT

	En dirhams
Dépenses de fonctionnement	354.941.106,29
Charges financières et diverses	53.074.754,12
Dotations aux amortissements	62.451.467,64
Provisions pour investissements et divers	419.000.000,00
	889.467.328,05
Bénéfice (avant impôt sur les sociétés)	1.581.137.763,64
	2.470.605.091,69

CREDIT

	En dirhams
Produits d'escompte	211.895.431,29
Intérêts	2.091.704.581,06
Commissions	127.611.810,38
Produits divers	39.393.268,96
	2.470.605.091,69

ANNEXES

A.1 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

En millions de dirhams	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Activités primaires	**20.798**	**19.760**	**24.142**	**15.452**	**14.494**
Agriculture, sylviculture et pêche	20.798	19.760	24.142	15.452	14.494
Activités secondaires	**28.853**	**31.414**	**31.392**	**31.978**	**31.350**
Industrie extractive	3.195	3.518	3.115	3.268	3.178
Energie et eau (1)	3.528	3.754	3.804	4.063	4.124
Industrie manufacturière	17.031	18.973	19.490	19.843	19.539
Bâtiment et travaux publics	5.099	5.169	4.983	4.804	4.509
Activités tertiaires	**38.077**	**40.323**	**42.823**	**44.522**	**44.037**
Transports et communications	5.381	5.697	5.791	6.368	6.491
Autres service (2)	12.220	12.618	12.653	13.182	13.331
Commerce (3)	20.476	22.008	23.579	24.972	24.215
Produit intérieur brut marchand	**87.728**	**91.497**	**97.557**	**91.952**	**89.881**
Administrations publiques	**16.303**	**16.572**	**17.819**	**18.342**	**19.246**
Produit intérieur brut	**104.031**	**108.069**	**115.376**	**110.294**	**109.127**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A.2 - Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Activités primaires	**4,6**	**-5,0**	**22,2**	**-36,0**	**-6,2**
Agriculture, sylviculture et pêche	4,6	-5,0	22,2	-36,0	-6,2
Activités secondaires	**- 1,1**	**8,9**	**- 0,1**	**1,9**	**-2,0**
Industrie extractive	-17,9	10,1	-11,5	4,9	-2,7
Energie et eau (1)	5,0	6,4	1,3	6,8	1,5
Industrie manufacturière	- 0,6	11,4	2,7	1,8	-1,5
Bâtiment et travaux publics	6,9	1,4	- 3,6	-3,6	-6,1
Activités tertiaires	**3,1**	**5,9**	**4,2**	**5,9**	**-1,1**
Transports et communications	1,4	5,9	1,7	10,0	1,9
Autres services (2)	0,6	3,3	0,3	4,2	1,1
Commerce (3)	5,1	7,5	7,1	5,9	-3,0
Produit intérieur brut marchand	**2,0**	**4,3**	**6,6**	**-5,7**	**-2,3**
Administrations publiques	**5,0**	**1,7**	**7,5**	**2,9**	**4,9**
Produit intérieur brut	**2,5**	**3,9**	**6,8**	**-4,4**	**-1,1**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.3 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Activités primaires	**33.370**	**37.675**	**48.010**	**36.031**	**35.419**
Agriculture, sylviculture et pêche	33.370	37.675	48.010	36.031	35.419
Activités secondaires	**64.335**	**68.946**	**74.627**	**78.588**	**80.143**
Industrie extractive	5.172	5.343	5.313	5.054	4.872
Energie et eau (1)	14.067	13.069	15.515	17.795	18.994
Industrie manufacturière	34.554	39.180	41.739	43.699	44.636
Bâtiment et travaux publics	10.542	11.354	12.060	12.040	11.641
Activités tertiaires	**73.417**	**80.893**	**89.512**	**95.626**	**99.614**
Transports et communications	12.735	13.205	14.066	15.191	16.622
Autres services (2)	22.913	24.895	26.001	29.124	31.333
Commerce (3)	37.769	42.793	49.445	51.311	51.659
Produit intérieur brut marchand	**171.122**	**187.514**	**212.149**	**210.245**	**215.176**
Administrations publiques	**22.809**	**25.341**	**29.258**	**30.979**	**32.507**
Produit intérieur brut	**193.931**	**212.855**	**241.407**	**241.224**	**247.683**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A.4 - Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Activités primaires	**6,5**	**12,9**	**27,4**	**-25,0**	**-1,7**
Agriculture, sylviculture et pêche	6.5	12.9	27,4	-25,0	-1.7
Activités secondaires	**6,4**	**7,2**	**8,2**	**5,3**	**2,0**
Industrie extractive	- 1,3	3,3	-0,6	- 4,9	-3,6
Energie et eau (1)	- 1,1	- 7,1	18,7	14,7	6,7
Industrie manufacturière	8,4	13,4	6,5	4,7	2,1
Bâtiment et travaux publics	15,3	7,7	6,2	- 0,2	-3,3
Activités tertiaires	**5,1**	**10,2**	**10,7**	**6,8**	**4,2**
Transports et communications	5,9	3,7	6,5	8,0	9,4
Autres services (2)	4,6	8,7	4,4	12,0	7,6
Commerce (3)	5,2	13,3	15,5	3,8	0,7
Produit intérieur brut marchand	**5,8**	**9,6**	**13,1**	**- 0,9**	**2,3**
Administrations publiques	**14,6**	**11,1**	**15,5**	**5,9**	**4,9**
Produit intérieur brut	**6,8**	**9,8**	**13,4**	**- 0,1**	**2,7**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A.5 - Revenu national brut disponible et son affectation
(Prix courants)

En millions de dirhams	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Produit intérieur brut	**193.931**	**212.855**	**241.407**	**241.224**	**247.683**
Revenus nets reçus de l'extérieur	3.524	10.451	9.271	11.939	9.049
Revenu national brut disponible	**197.455**	**223.306**	**250.678**	**253.163**	**256.732**
Consommation finale nationale	**157.608**	**170.412**	**198.847**	**199.817**	**208.644**
-Ménages résidents	127.197	137.436	161.153	158.971	163.591
-Administrations publiques	30.411	32.976	37.694	40.846	45.053
Epargne nationale brute	**39.847**	**52.894**	**51.831**	**53.346**	**48.088**
Affectation du revenu national brut disponible	**197.455**	**223.306**	**250.678**	**253.163**	**256.732**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A. 6 - Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
RESSOURCES					
Revenu national brut disponible	**197.455**	**223.306**	**250.678**	**253.163**	**256.732**
(-) Revenus nets reçus de l'extérieur	3.524	10.451	9.271	11.939	9.049
Produit intérieur brut	**193.931**	**212.855**	**241.407**	**241.224**	**247.683**
Déficit en ressources	**9.612**	**11.286**	**11.847**	**14.660**	**13.426**
Importations de biens et services non facteurs	52.362	63.546	65.447	69.296	69.225
Exportations de biens et services non facteurs	42.750	52.260	53.600	54.636	55.799
Total des ressources disponibles	**203.543**	**224.141**	**253.254**	**255.884**	**261.109**
EMPLOIS					
Consommation totale	**157.608**	**170.412**	**198.847**	**199.817**	**208.644**
Consommation finale privée	127.197	137.436	161.153	158.971	163.591
Consommation publique	30.411	32.976	37.694	40.846	45.053
Investissement	**45.935**	**53.729**	**54.407**	**56.067**	**52.465**
Formation brute de capital fixe	44.174	51.059	53.863	54.887	55.388
Variation des stocks	+ 1.761	+ 2.670	+ 544	+ 1.180	- 2.923
Total des emplois	**203.543**	**224.141**	**253.254**	**255.884**	**261.109**

(*) Chiffres rectifiés.
(**)Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A.7 - Investissement et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1989*	1990*	1991*	1992*	1993**
Epargne nationale brute	39.847	52.894	51.831	53.346	48.088
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	240	240	208	206	211
Besoin de financement	5.848	595	2.368	2.515	4.166
Total des ressources	**45.935**	**53.729**	**54.407**	**56.067**	**52.465**
Formation brute de capital fixe	44.174	51.059	53.863	54.887	55.388
Variation des stocks	+ 1.761	+ 2.670	+ 544	+ 1.180	- 2.923
Capacité de financement	-	-	-	-	-
Total des emplois	**45.935**	**53.729**	**54.407**	**56.067**	**52.465**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.8 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1991-1992			1992-1993		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé tendre	1.140	8.804	7,7	1.177	9.417	8,0
Blé dur	1.088	6.818	6,3	1.134	6.313	5,6
Orge	2.233	10.807	4,8	2.151	10.268	4,8
Maïs	454	2.136	4,7	447	923	2,1
Total	**4.915**	**28.585**	**5,8**	**4.909**	**26.921**	**5,5**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.9 - Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1991 à mai 1992	Juin 1992 à mai 1993	Juin à décembre 1993
Blé tendre	10.947	1.569	822
Blé dur	1.040	200	89
Orge	469	111	78
Maïs	274	190	76
Total	**12.730**	**2.070**	**1.065**

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A.10 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1991 - 1992			1992 -1993		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	217	675	3,1	99	160	1,6
Pois chiches	79	263	3,3	91	224	2,5
Petits pois	41	104	2,5	38	50	1,3
Lentilles	43	191	4,4	41	84	2,0
Divers	70	312	4,5	53	256	4,8
Total	**450**	**1.545**	**3,4**	**322**	**774**	**2,4**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.11 - Production et exportation de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 1990 à Sept. 1991		Oct. 1991 à Sept. 1992		Oct. 1992 à Sept. 1993	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
Tomates	302	130	325	152	323	168
Pommes de terre	188	125	155	106	95	61
Autres légumes	55	15	75	14	92	25
Total	**545**	**270**	**555**	**272**	**510**	**254**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.12 - Production et exportation d'agrumes

En milliers de tonnes	Oct.90 à Juil.91		Oct.91 à Juil.92		Oct.92 à Juil.93	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
Oranges	1.097	536	784	356	893	308
Clémentines	311	138	273	164	300	154
Divers	60	12	53	11	37	18
Total	**1.468**	**686**	**1.110**	**531**	**1.230**	**480**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.13 - Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (milliers d'hectares)	Récolte (milliers de tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (milliers de tonnes)
1991 - 1992				
Gharb	15	680	45,3	85
Tadla	18	802	44,6	100
Doukkala	17	1.181	69,5	165
Moulouya	2	91	45,5	10
Total	**52**	**2.754**	**53,0**	**360**
1992 - 1993				
Gharb	23	947	41,2	121
Tadla	17	785	46,2	96
Doukkala	20	1.335	66,8	183
Moulouya	2	95	47,5	10
Total	**62**	**3.162**	**51,0**	**410**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.14 - Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (milliers d'hectares)	Production (milliers de tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (milliers de tonnes)
1992				
Gharb	14	943	67,4	87
Moulouya	1	51	51,0	7
Total	**15**	**994**	**66,3**	**94**
1993				
Gharb	14	898	64,1	82
Moulouya	1	48	48,0	6
Total	**15**	**946**	**63,1**	**88**

Source: Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.15 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1991-1992			1992-1993		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	2.100	25.000	11,9	500	6.000	12,0
Doukkala	300	4.000	13,3	-	-	-
Gharb	1.200	18.000	15,0	-	-	-
Haouz	800	12.000	15,0	100	1.000	10,0
Total	**4.400**	**59.000**	**13,4**	**600**	**7.000**	**11,7**

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source: Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.16 - Oléiculture (1)

En milliers de tonnes	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993
Production d'olives	550	380	418
Production d'huile	55	37	48

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.17 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1991 - 1992			1992 - 1993		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	196	1.460	7,4	230	446	1,9
Arachide	23	348	15,1	21	344	16,4
Total	**219**	**1.808**	**8,3**	**251**	**790**	**3,1**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.18 - Production de raisins

En milliers de tonnes	1991	1992	1993
Raisins de table	185	213	170
Raisins de cuve	74	81	60
Total	**259**	**294**	**230**

Source: Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.19 - Elevage
- Recensement du cheptel - (1)

En milliers de têtes	1991	1992	1993
Bovins	3.438	3.270	2.928
Ovins	16.268	17.201	16.097
Caprins	4.981	5.340	4.734
Total	**24.687**	**25.811**	**23.759**

(1) Il s'agit du recensement effectué en mars-avril
Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

- Production de viande rouge

En milliers de tonnes	1991	1992	1993
Bovins	149	145	154
Ovins	86	81	66
Caprins	21	20	20
Autres	51	47	45
Total	**307**	**293**	**285**

Source : Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole

A.20 - Pêches maritimes

En milliers de tonnes	1991	1992	1993
Production	**591**	**546**	**607**
- pêche hauturière	148	132	130
- pêche côtière	443	414	477
Consommation de produits frais	**150**	**183**	**190**
Transformation	**293**	**231**	**287**
Exportations	**217**	**188**	**193**
- Poisson frais et congelé	52	33	32
- Crustacés et mollusques	97	94	104
- Conserves	57	55	56
- Sous- produits	11	6	1

Source : Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

A.21 - Indice de la production minière

Base 100 en 1987	1990	1991	1992	1993*	Variations en % 1993/1992
Indice général	**100,6**	**88,1**	**92,3**	**91,4**	**- 0,9**
- Minerais non métalliques	**101,0**	**85,1**	**91,1**	**86,6**	**- 4,9**
. Phosphates	100,3	83,9	89,8	85,8	- 4,5
. Minerais destinés à l'industrie chimique	132,9	135,1	150,4	126,9	-15,6
. Autres minerais	93,3	79,7	57,6	34,0	-41,0
- Minerais métalliques	**97,6**	**110,0**	**100,9**	**125,9**	**24,8**
. Fer	70,3	46,0	39,3	31,6	-19,6
. Autres minerais	97,6	110,1	101,0	126,1	24,9

(*) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

A.21 bis - Production et exportation des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportation			
	1990	1991	1992*	1993**	1990	1991	1992*	1993**
Phosphates secs	21.364	17.970	19.682	18.307	11.672	9.143	9.132	8.398
Barytine	363,6	434,7	401,6	349,6	373,4	444,9	337,0	323,1
Minerai de fer	149,5	98,7	84,7	66,3	67,6	67,5	50,1	55,1
Minerai de plomb	95,8	103,4	105,0	111,9	29,1	15,9	18,1	35,6
Manganèse chimique	49,5	59,3	49,1	42,6	42,5	42,8	31,2	39,0
Minerai de cuivre	39,7	39,0	34,3	35,8	38,3	38,8	39,0	37,1
Fluorine	86,5	74,6	85,5	70,0	81,5	81,6	78,1	59,1
Minerai de zinc	40,1	51,5	42,4	125,7	40,5	45,8	39,8	115,7

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 - Valeur carreau-mine de la production minière (1)

En millions de dirhams	1990	1991	1992*	1993**	En % du total 1993
Phosphates	4.939,4	4.384,0	3.656,9	3.551,2	79,4
Minerai de plomb	325,2	262,6	201,9	127,4	2,9
Minerai de cuivre	198,8	199,3	176,4	137,8	3,1
Eaux minérales	173,3	174,2	189,7	217,1	4,9
Minerai de zinc	106,6	105,0	90,9	166,4	3,7
Fluorine	80,1	68,9	64,0	47,2	1,1
Manganèse chimique	46,4	96,1	82,0	75,5	1,7
Barytine	43,6	126,1	60,2	41,3	0,9
Minerai de fer	18,4	11,3	20,1	3,1	-
Divers	88,8	110,4	133,1	102,9	2,3
Total	**6.020,6**	**5.537,9**	**4.675,2**	**4.469,9**	**100**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix F.O.B. de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 - Indice de la production d'énergie

Base100 en 1987	1990	1991	1992*	1993**	Variations en % 1993/1992
Indice général	**122,7**	**118,2**	**129,2**	**131,6**	**1,9**
- Charbon	82,9	86,9	89,2	95,2	6,7
- Pétrole raffiné	125,9	118,4	132,4	134,7	1,7
- Electricité	118,6	120,0	124,9	127,6	2,2

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 24 - Production d'énergie

	1990	1991	1992*	1993**	Variations en % 1993/1992
Production d'anthracite (1.000 t)	**526**	**552,3**	**575,8**	**603,8**	**4,9**
Production de pétrole brut (1.000 t)	**15**	**11,4**	**9,2**	**10**	**8,7**
Production de gaz naturel (millions m³)	**57**	**38,4**	**24**	**24**	**-**
Production nette d'énergie électrique (millions kWh)	**9.268**	**9.206**	**9.720**	**9.923**	**2,1**
- hydraulique	1.196	1.246	964	446	- 53,7
- thermique	8.072	7.960	8.756	9.477	8,2
Energie électrique d'origine extérieure	**103**	**641**	**932**	**1.010**	**8,4**
Electricité totale	**9.371**	**9.847**	**10.652**	**10.933**	**2,6**

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 25 - Balance énergétique

En milliers de "tonnes équivalent pétrole" (T.E.P.)	1990		1991		1992*		1993**	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation	**6.486**	**100**	**6.715**	**100**	**7.033**	**100**	**7.092**	**100**
- Charbon	1.096	16,9	1.261	18,8	1.107	15,7	1.105	15,6
- Produits pétroliers (1)	5.030	77,5	5.096	75,9	5.653	80,4	5.852	82,5
- Gaz naturel	43	0,7	29	0,4	18	0,3	18	0,3
- Electricité hydraulique	317	4,9	329	4,9	255	3,6	117	1,6
Production locale	**661**	**100**	**679**	**100**	**587**	**100**	**490**	**100**
- Anthracite	287	43,4	309	45,5	305	52	345	70,4
- Pétrole et gaz naturel	57	8,6	41	6	27	4,6	28	5,7
- Electricité hydraulique	317	48	329	48,5	255	43,4	117	23,9
Déficit énergétique	**5.825**		**6.036**		**6.446**		**6.602**	
- En pourcentage de la consommation globale		89,8		89,9		91,7		93,1

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 26 - Consommation d'énergie

	1990	1991	1992*	1993**	Variations en % 1993/1992
Produits pétroliers					
Produits blancs (1.000 m³)	**2.930**	**2.965**	**3.316**	**3.359**	**1,3**
. Essence ordinaire	127	125	124	119	- 4,0
. Essence super	400	407	423	418	- 1,2
. Pétrole lampant	60	56	57	61	7,0
. Carburéacteur	313	231	273	281	2,9
. Gazole	2.030	2.146	2.439	2.480	1,7
Gaz liquéfiés (1.000 t)	**593**	**634**	**705**	**738**	**4,7**
. Butane	543	580	639	673	5,3
. Propane	50	54	66	65	- 1,5
Fuel-oil (1.000 t)	**2.011**	**1.984**	**2.238**	**2.368**	**5,8**
dont : consommation ONE	1.205	1.221	1.433	1.572	9,7
Charbon (1.000 t)	**1.738**	**2.002**	**1.759**	**1.767**	**0,5**
dont : consommation ONE	1.199	1.154	1.060	1.218	14,9
Electricité (millions kWh)	**8.519**	**8.744**	**9.547**	**9.800**	**2,7**

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A.27 - Indices de la production industrielle

Base 100 en 1987	Pondération	1989	1990	1991	1992	1993	Variations en % 1993/1992
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1000**	**110,2**	**120,0**	**122,9**	**125,0**	**123,2**	**- 1,4**
. Industries alimentaires	101	104,1	106,2	110,2	110,2	120,7	9,5
. Autres produits des industries alimentaires	110	113,1	126,7	121,0	129.7	128,6	- 0,8
. Boissons et tabacs	58	112,7	120,3	129,5	126,8	117,0	- 7,7
. Produits textiles et bonneterie	140	102,4	109,6	113,5	116,6	113,0	- 3,1
. Habillement à l'exclusion des chaussures	62	102,9	102,2	95,1	105.6	107,5	1,8
. Cuir, articles et chaussures en cuir	26	113,7	111,4	124,6	124,5	123,8	- 0.6
. Bois et articles en bois	17	110,9	110,1	119,3	111,8	124,6	11,4
. Papier et carton	52	111,3	122,4	119,1	114,5	107,3	- 6,3
.Transformation des minéraux des carrières	91	130,1	153,2	171,7	174,4	163,2	- 6,4
. Produits de l'industrie métallique de base	44	133,3	132,1	141,0	136,8	130,7	- 4,5
. Ouvrages en métaux	50	110,9	117,8	125,9	143,1	132,0	- 7,8
. Machines et matériel d'équipement	18	90,3	98,2	103,4	107,4	108,3	0,8
. Matériel de transport	38	118,7	128,4	131,8	108,7	98,6	- 9,3
. Matériel électrique et électronique	39	107,1	116,3	110,2	98,7	111,8	13,3
. Matériel de bureau, de mesure, optique horlogerie	2	133,4	149,8	175,4	216,9	201,7	- 7,0
. Produits de la chimie et parachimie	127	100,7	122,0	118,5	126,9	127,6	0,6
. Articles en caoutchouc et plastique	24	108,0	116,6	121,5	110,6	111,8	1,1
. Autres industries manufacturières	1	156,8	140,5	142,0	142,5	137,3	- 3,6

Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.28 - Entrées de touristes

	1989	1990	1991	1992	1993	Variations en% 1993/1992
I/ Touristes de nationalité étrangère	**2.612.657**	**3.091.941**	**3.239.109**	**3.367.055**	**3.068.211**	**- 8,9**
A. Tourisme de séjour	**2.515.251**	**2.978.356**	**3.190.381**	**3.252.062**	**2.945.700**	**- 9,4**
Pays d'Europe	**1.267.330**	**1.184.110**	**847.664**	**1.291.124**	**1.413.235**	**9,5**
.France	466.662	451.817	290.630	428.983	488.679	13,9
.Espagne	292.849	210.802	193.207	276.988	267.916	- 3,3
.Grande Bretagne	93.598	89.467	58.473	95.267	97.233	2,1
.Allemagne	159.823	161.186	108.462	184.645	222.281	20,4
.Italie	74.491	80.372	67.505	113.348	120.225	6,1
.Autres	179.907	190.466	129.387	191.893	216.901	13,0
Pays arabes	**1.065.216**	**1.605.501**	**2.210.838**	**1.782.160**	**1.354.184**	**- 24,0**
.Maghreb	1.011.358	1.562.570	2.174.473	1.738.349	1.306.121	- 24,9
Pays d'Amérique	**116.456**	**115.408**	**69.085**	**118.112**	**120.491**	**2,0**
.Etats-Unis	84.560	83.816	48.034	89.536	91.055	1,7
Autres pays	**66.249**	**73.337**	**62.794**	**60.666**	**57.790**	**- 4,7**
B. Tourisme de croisière	**97.406**	**113.585**	**48.728**	**114.993**	**122.511**	**6,5**
II/Ressortissants marocains résidant à l'étranger	**953.178**	**1.045.830**	**971.858**	**1.137.691**	**1.081.556**	**- 4,9**
Total	**3.565.835**	**4.137.771**	**4.210.967**	**4.504.746**	**4.149.767**	**- 7,9**

Source : Ministère du tourisme

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 - Indice du coût de la vie (385 articles)

Base 100 en 1989	1992		1993													Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov	Déc.	Moy. annuelle	Déc.93 / Déc. 92	1993* / 1992*
Alimentation	125,3	123,8	126,3	129,2	131,5	134,8	131,7	130,1	131,1	136,7	139,0	138,4	135,6	134,5	133,2	8,6	6,3
Habillement	121,2	124,5	125,0	125,6	126,6	127,4	128,1	128,6	128,8	128,9	129,2	129,6	130,1	130,6	128,2	4,9	5,8
Habitation	115,0	117,5	117,6	117,9	120,7	122,1	122,6	122,8	122,9	123,0	123,2	123,4	123,8	124,1	122,0	5,6	6,1
Equipement ménager	115,5	117,8	117,8	118,1	118,3	118,9	119,1	119,3	119,4	119,7	119,9	120,2	120,4	120,5	119,3	2,3	3,3
Soins médicaux	116,4	119,3	119,5	119,6	120,1	120,3	120,3	120,5	120,5	120,5	121,2	121,6	121,7	121,8	120,6	2,1	3,6
Transport et communications	119,4	120,0	121,4	123,5	123,9	124,0	124,2	124,2	124,2	124,5	124,5	124,5	124,5	124,6	124,0	3,8	3,9
Loisirs et culture	118,2	123,3	123,3	123,4	123,4	123,1	123,0	123,1	123,1	122,9	123,9	125,0	125,2	125,3	123,7	1,6	4,7
Autres biens et services	126,3	129,2	129,5	130,2	130,6	130,7	130,8	131,0	131,3	131,5	131,5	131,9	132,2	132,8	131,2	2,8	3,9
Indice général	**122,2**	**122,7**	**124,0**	**125,7**	**127,3**	**129,0**	**127,8**	**127,2**	**127,7**	**130,3**	**131,5**	**131,4**	**130,3**	**130,0**	**128,5**	**5,9**	**5,2**

(*) Moyenne annuelle

Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente*	1990	1991	1992	1993
Alimentation	8,0	9,4	6,0	6,3
Habillement	5,0	7,0	7,8	5,8
Habitation	3,3	5,6	5,4	6,1
Equipement ménager	4,2	5,8	4,8	3,3
Soins médicaux	4,1	6,9	4,6	3,6
Transport et communications	5,3	8,3	4,8	3,9
Loisirs et culture	4,5	6,3	6,4	4,7
Autres biens et services	14,6	5,9	4,1	3,9
Indice général	**7,0**	**8,0**	**5,7**	**5,2**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 30 - Indice des prix de gros (231 articles)

Base 100 en 1977	1992		1993												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc.93 / Déc. 92	1993* / 1992*
Secteur agricole	**297,4**	**301,7**	**308,7**	**302,6**	**314,0**	**310,8**	**308,7**	**303,9**	**313,9**	**320,7**	**317,9**	**311,9**	**313,8**	**310,8**	**311,5**	**3,0**	**4,7**
Céréales et légumineuses sèches	288,4	304,8	309,1	310,3	323,4	322,0	312,5	298,8	298,1	308,5	316,6	316,9	323,0	320,9	313,3	5,3	8,6
Cultures industrielles et oléagineuses	259,9	275,3	282,1	271,7	271,0	270,8	273,0	272,9	272,7	271,2	276,8	277,4	286,2	288,6	276,2	4,8	6,3
Cultures maraîchères	340,2	337,5	342,4	344,9	337,9	342,6	343,7	336,9	345,4	360,3	371,5	375,7	375,3	372,7	354,1	10,4	4,1
Produits de l'arboriculture et viticulture	317,6	327,6	343,3	350,0	344,5	359,1	362,7	375,7	378,2	379,2	366,7	324,9	313,9	315,7	351,1	- 3,6	10,5
Produits de l'élevage	227,4	225,7	232,3	237,6	255,3	232,7	213,9	213,7	229,8	246,8	225,5	237,0	238,3	226,7	232,5	0,4	2,2
Produits de la sylviculture	359,6	361,5	365,7	362,2	364,0	357,8	358,9	355,6	355,2	355,2	362,2	362,7	366,6	367,6	361,1	1,7	0,4
Produits de la pêche	429,8	406,5	414,1	338,5	406,6	413,2	448,9	421,1	479,2	469,1	461,1	412,1	412,3	409,8	423,8	0,8	1,4
Secteur industriel	**308,7**	**315,9**	**315,9**	**317,7**	**320,6**	**321,0**	**321,9**	**322,4**	**322,2**	**323,0**	**323,4**	**323,2**	**325,3**	**325,6**	**321,9**	**3,1**	**4,2**
Energie	384,8	389,2	389,2	389,2	409,3	414,5	415,0	415,0	415,0	415,0	415,0	415,0	415,0	415,0	410,2	6,6	6,6
Industries alimentaires	280,3	285,1	285,4	288,5	291,0	291,4	290,5	290,1	288,9	290,9	291,3	290,9	292,2	293,0	290,3	2,8	3,6
Habillement et textiles	214,5	243,1	243,1	243,1	243,1	243,1	244,2	244,2	244,2	244,2	244,2	244,2	253,0	253,1	245,3	4,1	14,4
Industries métallurgiques	381,8	388,1	387,1	387,9	387,2	385,1	391,2	393,0	390,6	390,4	390,4	389,9	392,9	392,8	389,9	1,2	2,1
Autres industries légères	323,1	324,8	324,7	326,4	326,3	327,0	327,1	328,9	332,6	332,7	333,6	333,9	334,0	334,0	330,1	2,8	2,2
Indice général	**304,2**	**310,3**	**313,0**	**311,7**	**318,0**	**317,0**	**316,7**	**315,1**	**318,9**	**322,1**	**321,2**	**318,7**	**320,7**	**319,8**	**317,9**	**3,1**	**4,5**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère chargé de l'incitation de l'économie

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 - Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1991		1992		1993*	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Importations C.A.F.	16.285	59.720	19.698	62.805	19.490	61.798
Exportations F.O.B.	16.958	37.283	16.450	33.959	16.541	34.266
Solde	+ 673	-22.437	- 3.248	-28.846	-2.949	-27.532
Couverture en %	-	62,4	-	54,1	-	55,4

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 32 - Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1992			1993*		
	Poids	Valeur	Valeur en %	Poids	Valeur	Valeur en %
Alimentation, boissons et tabacs	**3.871**	**7.619**	**12,1**	**4.652**	**8.972**	**14,5**
Energie et lubrifiants	**8.288**	**9.598**	**15,3**	**7.965**	**8.886**	**14,4**
dont : huile brute de pétrole	(6.728)	(8.007)	(12,7)	(6.123)	(6.693)	(10,8)
Produits bruts	**4.119**	**6.939**	**11,1**	**3.887**	**6.106**	**9,8**
. d'origine animale et végétale	1.242	4.192	6,7	1.075	4.163	6,7
. d'origine minérale	2.877	2.747	4,4	2.812	1.943	3,1
Demi-produits	**3.067**	**14.777**	**23,5**	**2.660**	**14.073**	**22,8**
Produits finis	**353**	**23.872**	**38,0**	**326**	**23.761**	**38,5**
Biens d'équipement	228	16.780	26,7	207	17.027	27,6
- Agricoles	(9)	(415)	(0,7)	(8)	(364)	(0,6)
- Industriels	(219)	(16.365)	(26,0)	(199)	(16.663)	(27,0)
. Biens de consommation	125	7.092	11,3	119	6.734	10,9
Total	**19.698**	**62.805**	**100**	**19.490**	**61.798**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 33 - Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993*
Alimentation, boissons et tabacs	**4.801**	**5.146**	**7.619**	**8.972**
Blé	1.410	1.314	2.736	3.267
Sucre	666	593	808	801
Produits laitiers	623	611	842	680
Thé	585	526	631	660
Tabacs	360	674	565	725
Maïs	164	207	266	419
Orge	15	150	351	608
Autres produits	978	1.071	1.420	1.812

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993*
Energie et lubrifiants	**9.652**	**8.631**	**9.598**	**8.886**
Huile brute de pétrole	8.142	6.580	8.007	6.693
Charbon	605	695	505	482
Autres produits	905	1.356	1.086	1.711
Produits bruts	**6.886**	**7.023**	**6.939**	**6.106**
Huiles végétales brutes et graines oléagineuses	657	852	993	1.265
Bois bruts	1.506	1.343	1.666	1.400
Fibres textiles et coton	1.193	1.339	1.194	1.112
Soufre brut	2.374	2.191	1.829	1.072
Autres produits	1.156	1.298	1.257	1.257
Demi-produits	**13.753**	**15.238**	**14.777**	**14.073**
Fils, barres, palplanches, profilés en fer ou en acier	579	907	1.048	881
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier	1.212	1.016	1.100	828
Produits chimiques, engrais, matières colorantes et désinfectants	4.858	3.776	3.515	3.772
Matières plastiques artificielles	1.418	1.433	1.459	1.484
Fils de fibres et de coton	777	1.495	859	757
Papiers et cartons	854	1.017	1.115	1.077
Fer et acier	1.107	1.143	869	996
Autres produits	2.948	4.451	4.812	4.278
Biens d'équipement	**15.301**	**16.236**	**16.780**	**17.027**
Agricoles	554	752	415	364
Industriels	14.747	15.484	16.365	16.663
Biens de consommation	**6.630**	**7.446**	**7.092**	**6.734**
Voitures de tourisme	933	1.118	811	677
Tissus de fibres et de coton	1.349	1.495	1.309	1.289
Ouvrages en matières plastiques	357	406	450	322
Médicaments	598	645	750	802
Papiers finis et ouvrages en papiers	330	374	403	402
Autres produits	3.063	3.408	3.369	3.242
Total	**57.023**	**59.720**	**62.805**	**61.798**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 34 - Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1992			1993*		
	Poids	Valeur	Valeur en %	Poids	Valeur	Valeur en %
Alimentation, boissons et tabacs	**1.141**	**8.966**	**26,4**	**1.164**	**8.949**	**26,1**
Energie et lubrifiants	**607**	**1.068**	**3,1**	**536**	**914**	**2,7**
Produits bruts	**11.111**	**4.813**	**14,2**	**10.572**	**4.457**	**13,0**
. d'origine animale et végétale	128	1.120	3,3	113	969	2,8
. d'origine minérale	10.983	3.693	10,9	10.459	3.488	10,2
Demi-produits	**3.484**	**8.152**	**24,0**	**4.076**	**8.368**	**24,4**
Produits finis	**107**	**10.960**	**32,3**	**193**	**11.578**	**33,8**
. Biens d'équipement	20	1.482	4,4	97	1.704	5,0
. Biens de consommation	87	9.478	27,9	96	9.874	28.8
Total	**16.450**	**33.959**	**100**	**16.541**	**34.266**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 - Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1990	1991	1992	1993*
Alimentation, boissons et tabacs	**8.636**	**10.412**	**8.966**	**8.949**
Agrumes	1.397	1.819	1.461	1.443
Primeurs	870	1.174	1.092	1.015
Poissons en conserve	1.169	1.347	1.360	1.354
Poissons frais	1.389	1.205	871	748
Crustacés, mollusques et coquillages	1.757	2.729	2.501	2.818
Conserves de légumes et de fruits	1.047	1.087	885	790
Autres produits	1.007	1.051	796	781
Energie et lubrifiants	**1.250**	**936**	**1.068**	**914**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**1.485**	**1.134**	**1.120**	**969**
Pâte à papier	411	288	321	198
Plantes et fleurs	227	230	248	246
Agar-agar	102	110	101	113
Autres produits	745	506	450	412
Produits bruts d'origine minérale	**4.666**	**4.114**	**3.693**	**3.488**
Phosphates	3.600	3.016	2.621	2.416
Autres minerais	1.066	1.098	1.072	1.072
Demi-produits	**8.768**	**9.458**	**8.152**	**8.368**
Acide phosphorique	2.868	3.716	3.425	3.256
Engrais naturels et chimiques	3.387	3.316	2.446	2.895
Plomb et argent bruts	589	472	368	405
Fils de fibres et de coton	545	502	528	413
Autres produits	1.379	1.452	1.385	1.399
Biens d'équipement	**1.258**	**1.525**	**1.482**	**1.704**
Biens de consommation	**8.795**	**9.704**	**9.478**	**9.874**
Vêtements confectionnés	3.637	4.187	4.137	4.013
Articles de bonneterie	1.915	2.165	2.407	2.734
Tapis	455	371	312	293
Chaussures	646	707	560	666
Tissus de fibres et de coton	329	291	236	303
Autres produits	1.813	1.983	1.826	1.865
Total	**34.858**	**37.283**	**33.959**	**34.266**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 - Répartition géographique des échanges

En millions de dirhams	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B.		Soldes	
	1992	1993*	1992	1993*	1992	1993*
Union européenne	**33.846**	**33.706**	**21.747**	**21.451**	**-12.099**	**-12.255**
France	14.948	14.218	11.129	11.425	- 3.819	- 2.793
Espagne	5.361	6.485	3.066	3.028	- 2.295	- 3.457
Allemagne	3.727	3.676	1.605	1.520	- 2.122	- 2.156
Italie	3.902	3.883	1.894	1.787	- 2.008	- 2.096
Grande-Bretagne	1.720	1.684	1.137	1.245	- 583	- 439
Pays-Bas	1.530	1.353	1.062	898	- 468	- 455
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1.703	1.429	1.176	1.025	- 527	- 404
Autres pays de l' U.E.	955	978	678	523	- 277	- 455
Autres partenaires	**28.959**	**28.092**	**12.212**	**12.815**	**-16.747**	**-15.277**
Pays arabes	8.436	6.942	2.902	3.065	- 5.534	- 3.877
Etats-Unis	3.714	6.237	1.272	1.170	- 2.442	- 5.067
Japon	1.317	1.060	1.678	1.923	+ 361	+ 863
Inde	157	189	2.024	1.336	+ 1.867	+ 1.147
Canada	1.339	964	203	213	- 1.136	- 751
Suède	1.135	1.107	144	135	- 991	- 972
Brésil	1.300	1.272	190	266	- 1.110	- 1.006
Chine	1.246	1.162	262	224	- 984	- 938
Iran	1.468	1.551	217	502	- 1.251	- 1.049
Divers	8.847	7.608	3.320	3.981	- 5.527	- 3.627
Total	**62.805**	**61.798**	**33.959**	**34.266**	**-28.846**	**-27.532**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 37 - Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1992*			1993		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**56.939**	**82.262**	**-25.323**	**58.497**	**84.682**	**-26.185**
Marchandises F.O.B	33.780	57.138	-23.358	34.238	56.368	-22.130
Frais de transports et d'assurances	1.976	5.671	- 3.695	2.512	5.575	- 3.063
Autres transports	1.078	705	+ 373	1.217	530	+ 687
Voyages	11.706	2.084	+ 9.622	11.479	2.266	+ 9.213
Revenus des investissements	2.493	11,516	- 9.023	2.079	13.308	-11.229
Transactions gouvernementales	1.338	3.608	- 2.270	1.795	5.064	- 3.269
Autres services	4.568	1.540	+ 3.028	5.177	1.571	+ 3.606
B. Paiements de transferts	**22.319**	**744**	**+21.575**	**21.955**	**647**	**+21.308**
Privés	20.144	348	+19.796	20.170	294	+19.876
Publics	2.175	396	+ 1.779	1.785	353	+ 1.432
Compte courant (A+B)	**79.258**	**83.006**	**- 3.748**	**80.452**	**85.329**	**- 4.877**
C. Capitaux non monétaires	**22.483**	**11.904**	**+10.579**	**25.284**	**16.303**	**+ 8.981**
Privés	**7.604**	**973**	**+ 6.631**	**6.964**	**914**	**+ 6.050**
. Solde des crédits commerciaux	2.448	-	+ 2.448	642	-	+ 642
. Prêts et investissements	4.314	973	+ 3.341	5.494	914	+ 4.580
. Autres	842	-	+ 842	828	-	+ 828

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1992*			1993		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Publics	**14.879**	**10.931**	**+ 3.948**	**18.320**	**15.389**	**+ 2.931**
. Crédits commerciaux	7.218	3.473	+ 3.745	9.119	8.173	+ 946
. Prêts en devises	7.653	7.300	+ 353	9.190	7.068	+ 2.122
. Prêts en dirhams	-	60	- 60	-	69	- 69
. Autres	8	69	- 61	11	15	- 4
. Engagements extérieurs	-	29	- 29	-	64	- 64
D. Facilités du F.M.I.	**221**	**1.221**	**- 1.000**	**-**	**1.462**	**- 1.462**
Total	**101.962**	**96.131**	**+ 5.831**	**105.736**	**103.094**	**+ 2.642**

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Office des changes.

A.38 - Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	loi de finances 1992	loi de finances 1993
Dépenses de fonctionnement	**37.288**	**41.842**
Pouvoirs publics	318	349
Personnel des ministères	25.430	26.770
Matériel et interventions	7.500	8.323
Charges communes	2.959	3.137
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	1.081	3.263
Dépenses de la dette	**22.437**	**23.169**
Dépenses d'équipement	**13.592**	**15.106**
Dépenses totales	**73.317**	**80.117**

Source : Ministère des finances

A. 39 - Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	loi de finances 1992	loi de finances 1993
Impôts directs	15.973	15.425
Droits de douane	14.527	15.761
Impôts indirects	18.832	20.921
Enregistrement et timbre	2.915	2.900
Revenus du domaine	146	132
Monopoles et exploitations	3.002	4.014
Produits divers	2.226	2.467
Recettes en atténuation de dépenses	56	57
Recettes exceptionnelles	1.000	2.000
Recettes d'emprunt	14.700	13.500
Fonds de concours	-	-
Recettes d'ordre	50	50
Recettes totales	**73.427**	**77.227**

Source : Ministère des finances

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 - Situation des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1992*	Situation à fin 1993**
I. RESSOURCES ORDINAIRES	**63.659**	**68.382**
Impôts directs	16.945	15.422
Droits de douane	12.286	12.556
Impôts indirects	21.761	22.327
Enregistrement et timbre	2.640	2.562
Monopoles et exploitations	2.811	3.914
Revenus du domaine	157	196
Autres recettes	2.739	4.209
Produits pétroliers	4.320	5.054
Privatisation	-	2.142
II. CHARGES	**68.296**	**74.110**
Dépenses ordinaires	**51.102**	**54.604**
Intérêts de la dette publique	12.814	14.722
. intérieure	(5.988)	(6.270)
. extérieure (après rééchelonnement)	(6.826)	(8.452)
Fonctionnement	36.708	37.933
Subventions des prix à la consommation	1.580	1.949
Solde ordinaire	**+ 12.557**	**+ 13.778**
Dépenses d'investissement	**17.194**	**19.506**
Déficit budgétaire	**- 4.637**	**- 5.728**
(Sur la base des ordonnancements)	(-5.350)	(-5.728)
III. VARIATION DES ARRIERES	**+ 341**	**- 1.751**
BESOIN DE FINANCEMENT (I-II+III)	**- 4.296**	**- 7.479**
FINANCEMENT NET	**+ 4.296**	**+ 7.479**
Financement extérieur	**- 435**	**- 957**
Dons	-	842
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	- 435	- 1.799
F.M.I.	**- 1.220**	**- 1.462**
Financement intérieur	**5.951**	**9.898**
Emprunts intérieurs	1.848	4.842
Financement monétaire	4.103	5.056
(Bank Al-Maghrib)	(- 2.101)	(- 1.137)
(Banques)	(+ 6.113)	(+ 5.109)
(Dépôts au Trésor et au C.C.P.)	(+ 91)	(+ 1.084)

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère des finances

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.41 - Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1992			Fin décembre 1993		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Monnaie fiduciaire	**35.745**	**1.476**	**4,3**	**37.202**	**1.457**	**4,1**
Monnaie scripturale	**74.337**	**4.926**	**7,1**	**79.370**	**5.033**	**6,8**
Dépôts :						
- à Bank Al-Maghrib	1.140	- 44	- 3,7	1.692	552	48,4
- dans les banques	66.636	4.879	7,9	70.033	3.397	5,1
- au C.C.P. et au Trésor	6.561	91	1,4	7.645	1.084	16,5
A. Disponibilités monétaires	**110.082**	**6.402**	**6,2**	**116.572**	**6.490**	**5,9**
B. Quasi-monnaie	**36.425**	**6.042**	**19,9**	**42.687**	**6.262**	**17,2**
Masse monétaire (A+B)	**146.507**	**12.444**	**9,3**	**159.259**	**12.752**	**8,7**

En pourcentage de la masse monétaire	1991	1992	1993
Monnaie fiduciaire	25,5	24,4	23,4
Monnaie scripturale	51,8	50,7	49,8
Quasi-monnaie	22,7	24,9	26,8

Source : Bank Al-Maghrib

A.42 - Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1992			Fin décembre 1993		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Avoirs extérieurs nets	**33.707**	**5.834**	**20,9**	**38.174**	**4.467**	**13,3**
. Bank Al-Maghrib	31.504	7.069	28,9	36.901	5.397	17,1
. Banques de dépôts	2.203	- 1.235	-35,9	1.273	- 930	- 42,2
Créances sur le Trésor	**55.470**	**4.103**	**8,0**	**60.526**	**5.056**	**9,1**
. Créances propres de Bank Al-Maghrib	9.361	- 2.101	-18,3	8.224	- 1.137	- 12,1
. Banques (portefeuille d'effets publics)	39.515	6.140	18,4	44.621	5.106	12,9
. Dépôts auprès des comptables publics	6.594	64	1	7.681	1.087	16,5
(dont banques)	(33)	(-27)	(-45)	(36)	(3)	(9,1)
Crédits à l'économie	**66.020**	**6.785**	**11,5**	**71.753**	**5.733**	**8,7**
. Bank Al-Maghrib	9.439	- 1.296	-12,1	9.402	- 37	- 0,4
. Banques de dépôts	56.581	8.081	16,7	62.351	5.770	10,2
Total des contreparties	**155.197**	**16.722**	**12,1**	**170.453**	**15.256**	**9,8**
Divers (ajustement)	- 8.690			-11.194		

En pourcentage du total des contreparties	1991	1992	1993
Avoirs extérieurs nets	20,1	21,7	22,4
Créances sur le Trésor	37,1	35,8	35,5
Crédits à l'économie	42,8	42,5	42,1

Source : Bank Al-Maghrib

A.43 - Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	35.745	35.785	35.353	35.471	35.302	36.756	36.099	38.018	38.693	37.370	37.009	36.541	37.202
Monnaie scripturale	74.337	71.553	71.937	73.677	72.725	74.000	74.636	75.982	75.798	74.448	76.083	76.528	79.370
Total des disponibilités monétaires	**110.082**	**107.338**	**107.290**	**109.148**	**108.027**	**110.756**	**110.735**	**114.000**	**114.491**	**111.818**	**113.092**	**113.069**	**116.572**
Quasi-monnaie	36.425	36.777	37.711	37.547	37.947	37.940	37.944	37.240	36.947	39.240	40.342	41.947	42.687
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**146.507**	**144.115**	**145.001**	**146.695**	**145.974**	**148.696**	**148.679**	**151.240**	**151.438**	**151.058**	**153.434**	**155.016**	**159.259**

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.44 - Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation.....	36.564	36.490	36.207	36.615	36.150	37.745	37.006	39.052	39.940	38.473	38.185	37.683	38.177
Monnaies divisionnaires.....	511	511	510	515	515	515	517	522	530	535	535	535	536
Total.....	**37.075**	**37.001**	**36.717**	**37.130**	**36.665**	**38.260**	**37.523**	**39.574**	**40.470**	**39.008**	**38.720**	**38.218**	**38.713**
à déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics.....	- 1.330	- 1.216	- 1.364	- 1.659	- 1.363	- 1.504	- 1.424	- 1.556	- 1.777	- 1.638	- 1.711	- 1.677	- 1.511
Total.....	**35.745**	**35.785**	**35.353**	**35.471**	**35.302**	**36.756**	**36.099**	**38.018**	**38.693**	**37.370**	**37.009**	**36.541**	**37.202**

Source : Bank Al-Maghrib

A.45 - Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission.....	1.140	1.120	1.778	1.698	1.636	1.580	1.567	1.453	1.321	1.290	1.420	1.696	1.692
Dépôts à vue dans les banques de dépôts.....	66.636	64.595	63.949	65.193	64.417	65.241	66.211	67.693	67.469	66.212	67.767	67.792	70.033
Total des dépôts à vue du système bancaire.....	**67.776**	**65.715**	**65.727**	**66.891**	**66.053**	**66.821**	**67.778**	**69.146**	**68.790**	**67.502**	**69.187**	**69.488**	**71.725**
Dépôts aux Chèques postaux.....	1.520	1.539	1.594	1.578	1.519	1.518	1.565	1.582	1.634	1.592	1.616	1.635	1.625
Dépôts au Trésor.....	5.041	4.299	4.616	5.208	5.153	5.661	5.293	5.254	5.374	5.354	5.280	5.405	6.020
Total des dépôts au Trésor et aux Chèques postaux.....	**6.561**	**5.838**	**6.210**	**6.786**	**6.672**	**7.179**	**6.858**	**6.836**	**7.008**	**6.946**	**6.896**	**7.040**	**7.645**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme.....	36.425	36.777	37.711	37.547	37.947	37.940	37.944	37.240	36.947	39.240	40.342	41.947	42.687
Total.....	**36.425**	**36.777**	**37.711**	**37.547**	**37.947**	**37.940**	**37.944**	**37.240**	**36.947**	**39.240**	**40.342**	**41.947**	**42.687**
Total général.....	**110.762**	**108.330**	**109.648**	**111.224**	**110.672**	**111.940**	**112.580**	**113.222**	**112.745**	**113.688**	**116.425**	**118.475**	**122.057**

Source : Bank Al-Maghrib

A.46 - Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes de chèques.....	33.715	33.603	33.639	34.440	34.156	34.515	35.698	36.353	35.927	34.523	34.812	34.810	35.459
Comptes courants.....	17.239	15.751	15.186	15.556	14.917	14.930	14.840	15.671	15.799	16.287	16.784	16.286	17.659
Comptes sur carnets.....	12.008	12.142	12.175	12.178	12.298	12.302	12.320	12.465	12.414	12.449	12.661	12.705	12.729
Autres dépôts.....	3.674	3.099	2.949	3.019	3.046	3.494	3.353	3.204	3.329	2.953	3.510	3.991	4.186
Total.....	**66.636**	**64.595**	**63.949**	**65.193**	**64.417**	**65.241**	**66.211**	**67.693**	**67.469**	**66.212**	**67.767**	**67.792**	**70.033**

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.47 - Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	31.504	30.495	29.267	29.485	29.314	30.353	29.923	32.009	32.515	34.230	35.157	35.657	36.901
Banques de dépôts (1)	2.203	2.329	1.935	1.726	1.536	1.555	1.550	1.811	1.869	1.604	1.409	1.194	1.273
Total	**33.707**	**32.824**	**31.202**	**31.211**	**30.850**	**31.908**	**31.473**	**33.820**	**34.384**	**35.834**	**36.566**	**36.851**	**38.174**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	9.361	9.658	11.439	10.845	11.130	10.904	11.230	10.771	11.356	9.614	9.162	8.188	8.224
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	39.515	40.016	39.917	39.320	39.777	39.929	40.567	39.883	39.632	40.271	43.312	44.759	44.621
Dépôts des banques au Trésor	33	29	33	70	30	49	34	72	52	35	35	57	36
Créances des entreprises et des particuliers	6.561	5.838	6.210	6.786	6.672	7.179	6.858	6.836	7.008	6.946	6.896	7.040	7.645
Total	**55.470**	**55.541**	**57.599**	**57.021**	**57.609**	**58.061**	**58.689**	**57.562**	**58.048**	**56.866**	**59.405**	**60.044**	**60.526**
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	9.439	10.352	9.220	9.377	9.043	9.484	8.988	9.379	9.153	8.811	8.589	8.900	9.402
Banques de dépôts	56.581	56.027	56.609	57.613	58.093	58.580	58.981	60.647	60.145	60.218	61.074	60.892	62.351
Total	**66.020**	**66.379**	**65.829**	**66.990**	**67.136**	**68.064**	**67.969**	**70.026**	**69.298**	**69.029**	**69.663**	**69.792**	**71.753**
Total des contreparties	**155.197**	**154.744**	**154.630**	**155.222**	**155.595**	**158.033**	**158.131**	**161.408**	**161.730**	**161.729**	**165.634**	**166.687**	**170.453**
Balance des éléments divers	- 8.690	-10.629	- 9.629	- 8.527	- 9.621	- 9.337	- 9.452	-10.168	-10.292	-10.671	-12.200	-11.671	-11.194
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**146.507**	**144.115**	**145.001**	**146.695**	**145.974**	**148.696**	**148.679**	**151.240**	**151.438**	**151.058**	**153.434**	**155.016**	**159.259**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

A.48 - Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
.Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	1.950	1.950	1.950	1.950
.Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	31.093	30.105	29.076	28.370	28.302	29.249	28.833	30.837	31.633	31.540	32.341	32.889	34.266
.Disponibilités en D.T.S	700	611	540	536	533	482	496	511	383	380	384	335	333
.Souscription tranche de réserve F.M.I	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761
.Souscription F.M.A	257	257	263	262	260	263	271	279	273	271	274	275	274
Total	**32.936**	**31.859**	**30.765**	**30.054**	**29.981**	**30.880**	**30.486**	**32.513**	**33.175**	**34.902**	**35.710**	**36.210**	**37.584**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1992	1993										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Autres avoirs extérieurs													
.Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
.Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	5.408	5.463	5.163	5.140	4.963	4.955	5.011	5.410	5.334	5.151	4.958	4.823	5.002
Total	**5.426**	**5.481**	**5.181**	**5.158**	**4.981**	**4.973**	**5.029**	**5.428**	**5.352**	**5.169**	**4.976**	**4.841**	**5.020**
Total des avoirs bruts	**38.362**	**37.340**	**35.946**	**35.212**	**34.962**	**35.853**	**35.515**	**37.941**	**38.527**	**40.071**	**40.686**	**41.051**	**42.604**
Engagements extérieurs													
.Recours aux organismes internationaux	193	193	192	192	192	192	192	192	192	192	192	192	191
.Autres engagements de l'Institut d'émission	1.257	1.189	1.324	395	493	353	389	330	486	498	379	379	510
.Engagement des banques de dépôts	3.205	3.134	3.228	3.414	3.427	3.400	3.461	3.599	3.465	3.547	3.549	3.629	3.729
Total	**4.655**	**4.516**	**4.744**	**4.001**	**4.112**	**3.945**	**4.042**	**4.121**	**4.143**	**4.237**	**4.120**	**4.200**	**4.430**
Total des avoirs extérieurs nets	**33.707**	**32.824**	**31.202**	**31.211**	**30.850**	**31.908**	**31.473**	**33.820**	**34.384**	**35.834**	**36.566**	**36.851**	**38.174**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

A.49 - Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1992	1993										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'émission													
.Avances à l'Etat	9.692	9.856	11.780	11.272	11.559	11.254	11.638	11.124	11.777	10.245	9.769	8.838	8.719
.Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	-	-	-	-
.Traites douanières et obligations cautionnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
.C.C.P. de Bank Al-Maghrib	28	27	28	12	27	25	27	27	27	27	27	28	28
Total brut	**9.859**	**10.022**	**11.947**	**11.423**	**11.725**	**11.418**	**11.804**	**11.290**	**11.943**	**10.272**	**9.796**	**8.866**	**8.747**
- à déduire : Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	- 498	- 364	- 508	- 578	- 595	- 514	- 574	- 519	- 587	- 658	- 634	- 678	- 523
Total net	**9.361**	**9.658**	**11.439**	**10.845**	**11.130**	**10.904**	**11.230**	**10.771**	**11.356**	**9.614**	**9.162**	**8.188**	**8.224**
Effets publics													
-Institut d'émission	2	377	576	317	261	855	436	398	526	115	106	5	5
-Banques de dépôts	39.513	39.639	39.341	39.003	39.516	39.074	40.131	39.485	39.106	40.156	43.206	44.754	44.616
Total	**39.515**	**40.016**	**39.917**	**39.320**	**39.777**	**39.929**	**40.567**	**39.883**	**39.632**	**40.271**	**43.312**	**44.759**	**44.621**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dépôts des banques au Trésor	**33**	**29**	**33**	**70**	**30**	**49**	**34**	**72**	**52**	**35**	**35**	**57**	**36**
Créances des entreprises et des particuliers (Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor)	**6.561**	**5.838**	**6.210**	**6.786**	**6.672**	**7.179**	**6.858**	**6.836**	**7.008**	**6.946**	**6.896**	**7.040**	**7.645**
Total des créances nettes sur le Trésor	**55.470**	**55.541**	**57.599**	**57.021**	**57.609**	**58.061**	**58.689**	**57.562**	**58.048**	**56.866**	**59.405**	**60.044**	**60.526**

Source : Bank Al-Maghrib

A.50 - Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Institut d'émission													
Escompte	1.828	2.170	2.164	1.766	1.906	2.021	1.457	1.731	1.520	1.176	850	929	599
Avances	7.001	7.068	6.569	6.552	6.614	6.758	6.855	6.869	6.859	6.898	6.946	6.973	7.045
Effets en cours de recouvrement	610	1.114	487	1.059	523	705	676	779	774	737	793	998	1.758
Total	**9.439**	**10.352**	**9.220**	**9.377**	**9.043**	**9.484**	**8.988**	**9.379**	**9.153**	**8.811**	**8.589**	**8.900**	**9.402**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	42.449	41.808	42.391	43.283	43.691	43.679	44.051	45.712	45.124	45.023	45.685	45.560	46.580
Crédits à moyen terme	10.924	10.945	10.922	11.009	11.002	11.480	11.510	11.512	11.577	11.714	11.848	11.708	12.039
Crédits à long terme	3.208	3.274	3.296	3.321	3.400	3.421	3.420	3.423	3.444	3.481	3.541	3.624	3.732
Total	**56.581**	**56.027**	**56.609**	**57.613**	**58.093**	**58.580**	**58.981**	**60.647**	**60.145**	**60.218**	**61.074**	**60.892**	**62.351**
Total des crédits à l'économie	**66.020**	**66.379**	**65.829**	**66.990**	**67.136**	**68.064**	**67.969**	**70.026**	**69.298**	**69.029**	**69.663**	**69.792**	**71.753**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.51 - Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc.1991	Fin juin 1992	Fin* déc.1992	Fin juin 1993	Fin déc.1993
EMPLOIS					
1. Avoirs liquides	**12.405**	**15.803**	**7.253**	**7.406**	**8.772**
Valeurs en caisse	945	989	962	987	1.090
Bank Al-Maghrib	134	123	120	111	1.354
Réserve monétaire et comptes bloqués	11.326	14.691	6.171	6.308	6.328
2. Créances sur le Trésor	**33.385**	**33.998**	**39.548**	**40.601**	**44.657**
Dépôts et assimilés	60	53	33	34	36
Bons du Trésor	33.325	33.945	39.515	40.567	44.621
3. Crédits à l'économie	**54.218**	**57.632**	**61.833**	**63.577**	**65.840**
Court terme (1)	42.518	45.119	47.701	48.647	50.069
Moyen terme	9.032	9.663	10.924	11.510	12.039
Long terme	2.668	2.850	3.208	3.420	3.732
4. Concours aux organismes financiers spécialisés	**988**	**799**	**515**	**446**	**508**
5. Titres en portefeuille	**8.121**	**8.442**	**8.567**	**8.823**	**8.937**
Participations	2.024	2.078	2.315	2.800	3.234
Autres titres	6.097	6.364	6.252	6.023	5.703
6. Avoirs extérieurs (2)	**1.623**	**1.733**	**1.902**	**1.747**	**1.811**
Monnaies	229	189	202	178	184
Banques et correspondants à l'étranger	1.394	1.544	1.700	1.569	1.627
7. Immobilisations	**3.569**	**3.833**	**4.292**	**4.622**	**5.032**
8. Emplois divers nets	-	-	-	-	-
Total	**114.309**	**122.240**	**123.910**	**127.222**	**135.557**
RESSOURCES					
1. Dépôts à vue	**61.757**	**63.491**	**66.636**	**66.211**	**70.033**
Comptes de chèques	31.057	33.810	33.715	35.698	35.459
Comptes courants	15.618	14.370	17.239	14.840	17.659
Comptes sur carnets	11.555	11.874	12.008	12.320	12.729
Autres dépôts	3.527	3.437	3.674	3.353	4.186
2. Dépôts à terme	**30.383**	**31.552**	**36.425**	**37.944**	**42.687**
Comptes et bons à échéance fixe	30.383	31.552	36.425	37.944	42.687
3. Concours de l'Institut d'émission	**8.398**	**11.223**	**2.566**	**2.714**	**965**
- Avances	5.100	7.894	62	454	5
- Escompte	3.298	3.329	2.504	2.260	960
4. Concours des organismes financiers spécialisés	**21**	**218**	**447**	**346**	**211**
5. Engagements extérieurs	**2.179**	**2.373**	**3.205**	**3.461**	**3.729**
Emprunts et comptes en devises (à vue et à terme)	1.844	1.964	2.706	3.036	3.264
Banques et correspondants à l'étranger	335	409	499	425	465
6. Provisions	**1.204**	**1.389**	**2.011**	**2.262**	**2.596**
7. Capital et réserves	**8.376**	**9.790**	**10.382**	**11.954**	**12.973**
8. Ressources diverses nettes	**1.991**	**2.204**	**2.238**	**2.330**	**2.363**
Total	**114.309**	**122.240**	**123.910**	**127.222**	**135.557**
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	3.986	3.646	3.492	3.242	3.186

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger

(*) Chiffres rectifiés

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 - Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	Fin déc.1991	Fin * déc.1992	Fin déc.1993
EMPLOIS			
1. Encaisses et valeurs à recouvrer	**283**	**296**	**1.003**
2. Créances sur le Trésor	**6.567**	**7.191**	**7.980**
Dépôts à vue et assimilés	381	244	598
Bons et obligations d'Etat	6.186	6.947	7.382
3. Créances sur les banques	**616**	**1.132**	**935**
Dépôts à vue	369	414	523
Dépôts à terme et prêts	247	718	412
4. Crédits à l'économie	**31.093**	**34.072**	**35.542**
Court terme	5.372	5.989	5.277
Moyen et long terme	25.721	28083	30.265
5. Titres en portefeuille	**3.433**	**3.529**	**3.823**
Participations	1.015	1.161	1.333
Autres titres	2.418	2.368	2.490
6. Immobilisations	**1.378**	**1.604**	**1.863**
7. Emplois divers nets	**2.176**	**2.392**	**2.792**
Total	**45.546**	**50.216**	**53.938**
RESSOURCES			
1. Fonds propres	**5.271**	**5.958**	**6.911**
Capital et dotations	1.657	1.711	1.961
Réserves	1.216	1.311	1.379
Provisions	2.117	2.623	3.193
Autres	281	313	378
2. Concours de l'Etat	**242**	**617**	**547**
3. Emprunts extérieurs	**12.917**	**13.779**	**13.997**
4. Emprunts intérieurs	**9.152**	**10.178**	**10.642**
Obligations et bons	8.164	9.663	10.134
Obligations	2.924	4.258	5.301
Bons	5.240	5.405	4.833
Prêts et avances des banques	988	515	508
5. Dépôts	**17.410**	**19.670**	**21.836**
Dépôts collectés (1)	4.674	5.501	6.025
Dépôts à vue	3.867	4.459	4.726
Dépôts à terme	807	1.042	1.299
Autres dépôts	12.736	14.169	15.811
6. Concours de l'nstitut d'émission	**554**	**14**	**5**
Escompte	12	14	5
Avances	542	-	-
7. Ressources diverses nettes	-	-	-
Total	**45.546**	**50.216**	**53.938**

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Dépôts collectés par la Banque nationale pour le développement économique, le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.53 - Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1992	1993											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Crédits de trésorerie	**34.450**	**34.295**	**34.740**	**35.061**	**35.403**	**35.640**	**35.357**	**37.116**	**36.023**	**35.476**	**35.289**	**34.707**	**35.212**
Facilités de caisse	21.293	22.049	22.821	23.240	23.205	23.415	23.438	24.341	23.936	23.026	22.938	23.029	22.608
Créances commerciales sur le Maroc	5.981	5.188	5.005	4.576	5.346	5.175	5.083	5.563	5.185	5.158	5.068	4.802	5.434
Avances sur marchandises et warrants	3.871	3.847	3.858	3.865	3.511	3.726	3.500	3.706	3.650	3.637	3.687	3.543	3.529
Escompte de chèques	990	854	684	1.060	996	945	978	1.066	817	1.027	962	673	854
Divers	2.315	2.357	2.372	2.320	2.345	2.379	2.358	2.440	2.435	2.628	2.634	2.660	2.787
Autres crédits	**27.898**	**27.685**	**27.854**	**27.977**	**28.086**	**28.440**	**28.666**	**29.183**	**29.312**	**29.528**	**30.256**	**30.327**	**31.135**
Crédits à l'équipement	9.033	9.034	8.867	9.104	9.071	9.385	9.137	9.141	9.326	9.592	9.697	9.445	9.622
Crédits à l'exportation	5.639	5.372	5.318	5.116	5.067	4.987	4.932	5.097	5.020	4.910	4.721	4.583	4.777
Crédits à l'habitat	4.734	4.728	4.731	4.753	4.744	4.856	4.845	4.821	4.861	4.943	4.991	5.022	5.124
Crédits à la consommation	2.233	2.124	2.103	2.023	2.084	2.115	2.139	2.332	2.292	2.372	2.415	2.473	2.485
Concours aux établissements financiers spécialisés	515	515	517	517	631	445	446	447	450	456	503	507	508
Créances douteuses et contentieuses	3.987	3.971	4.179	4.269	4.369	4.530	4.691	4.892	4.965	5.080	5.616	5.649	5.966
Divers	1.757	1.941	2.139	2.195	2.120	2.122	2.476	2.453	2.398	2.175	2.313	2.648	2.653
Total*	**62.348**	**61.980**	**62.594**	**63.038**	**63.489**	**64.080**	**64.023**	**66.299**	**65.335**	**65.004**	**65.545**	**65.034**	**66.347**
dont :													
Crédits à court terme	48.216	47.761	48.376	48.708	49.087	49.179	49.093	51.364	50.314	49.809	50.156	49.702	50.576
Crédits à moyen terme	10.924	10.945	10.922	11.009	11.002	11.480	11.510	11.512	11.577	11.714	11.848	11.708	12.039
Crédits à long terme	3.208	3.274	3.296	3.321	3.400	3.421	3.420	3.423	3.444	3.481	3.541	3.624	3.732

Source : Bank Al-Maghrib

A. 54 - Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1991												
-Recours sur effets publics	4.670	3.646	768	2.400	2.257	5.187	4.159	5.079	5.574	3.650	7.633	5.100
-Recours sur effets privés	3.570	4.028	3.664	3.031	3.231	3.203	2.721	2.952	2.742	2.761	3.525	2.649
-Recours sur effets à moyen terme	511	353	291	257	304	269	304	426	424	414	573	649
Total ..(1)	**8.751**	**8.027**	**4.723**	**5.688**	**5.792**	**8.659**	**7.184**	**8.457**	**8.740**	**6.825**	**11.731**	**8.398**
Moyenne quotidienne des recours	7.984	9.259	7.120	5.846	5.823	6.313	7.226	8.540	8.684	9.467	10.334	9.925
1992												
-Recours sur effets publics	5.346	8.055	5.754	7.772	6.987	7.505	8.759	10.091	7.139	104	4	2
-Recours sur effets privés	2.886	3.256	3.414	3.338	4.048	3.166	3.477	3.422	3.360	3.272	2.750	2.109
-Recours sur effets à moyen terme	555	516	419	482	549	551	558	523	619	663	606	455
Total ..(1)	**8.787**	**11.827**	**9.587**	**11.592**	**11.584**	**11.222**	**12.794**	**14.036**	**11.118**	**4.039**	**3.360**	**2.566**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne quotidienne des recours	9.533	10.754	11.853	11.559	11.816	12.401	12.758	14.025	13.342	8.358	4.624	3.529
1993												
-Recours sur effets publics	377	575	317	261	855	436	398	526	115	106	6	5
-Recours sur effets privés	2.624	2.805	2.406	2.498	2.624	2.021	2.305	2.148	1.895	1.238	1.387	920
-Recours sur effets à moyen terme	370	362	296	266	244	257	259	235	185	129	76	41
Total (1)	**3.371**	**3.742**	**3.019**	**3.025**	**3.723**	**2.714**	**2.962**	**2.909**	**2.195**	**1.473**	**1.469**	**966**
Moyenne quotidienne des recours	2.905	3.648	3.199	3.403	2.990	2.994	3.250	3.151	2.737	2.005	1.866	1.465

(1) Recours en fin de mois - chiffres extraits des statistiques monétaires.

Source : Bank Al-Maghrib

A. 55 - Taux d'intérêt créditeurs

(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc. 1992	Déc. 1993
1. Dépôts chez les banques et les organismes financiers spécialisés		
A. Comptes à vue		
Comptes ordinaires	non rémunérés	non rémunérés
Compagnies d'assurances, réassurances, organismes de prévoyance	5	non rémunérés
Comptes auprès de la Caisse nationale de crédit agricole	5 (maximum)	5 (maximum)
B. Comptes sur carnet		
Caisse d'épargne nationale	9	9
Caisse nationale de crédit agricole	9 (maximum)	9 (maximum)
Banques et autres organismes	8,5 (minimum)	8,5 (minimum)
C. Dépôts en dirhams convertibles		
(à vue et à terme)	Taux libre	Taux libre
D. Comptes à terme et bons de caisse		
(à 3 mois et plus)	Taux libre	Taux libre
2. Bons et obligations émis par les organismes financiers spécialisés		
Bons à 1 an émis par la Caisse nationale de crédit agricole	4,25	4,25
Bons à 5 ans (non garantis par l'Etat)	Taux libre	Taux libre
Bons à 5 ans	12	-
Obligations à 10 ans	12 - 12,75	12,75
Obligations à 15 ans	12 - 12,75	12,75
3. Billets de trésorerie	Taux libre	Taux libre

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) - Taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc.1992	Déc.1993
4. Bons et obligations émis par le Trésor		
A. Bons sur formules émis dans le public		
. à 6 mois	10,5	10,5
. à 1 an	11,5	11,5
. à 3 ans	12,25	12,5
. à 5 ans	13,0	13,0
B. Bons en Comptes courants (réservés aux banques, aux entreprises financières et non financières)		
-Souscriptions obligatoires (plancher d'effets publics)	4,25	4,25
-Souscriptions libres (marché monétaire)	Taux du marché	Taux du marché
C. Bons à 2 ans (résidents marocains à l'étranger)	11,0	11,0
D. Bons à 5 ans (Compte capital)	8,5	10,5
E. Bons et obligations d'Etat, ou garantis par l'Etat		
. à 5 ans	12	-
. à 10 ans	12 - 12,75	12,75
. à 15 ans	12 - 12,75	12,75

Source : Bank Al-Maghrib

A. 56 - Taux de refinancement de Bank Al-Maghrib
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc.1992	Déc.1993
1. Facilités aux banques et aux organismes financiers spécialisés		
Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	8	8
Crédits à moyen terme réescomptables (PME et jeunes promoteurs)	8	8
Avances sur le marché monétaire (sur effets publics ou privés)	Taux variable	Taux variable

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	Taux en vigueur	
	Déc.1992	Déc.1993
Avances spéciales		
- 7 jours d'utilisation	18	18
- 8 à 15 jours d'utilisation	21	21
- 16 jours jusqu'à la fin du mois	24	24
2. Concours à l'Etat		
Avances conventionnelles	Gratuites	Gratuites
Avance statutaire	Gratuite	Gratuite.
Avances indirectes (sur traites douanières et obligations cautionnées)	8,5	8,5

Source : Bank Al-Maghrib

A.56 bis - Taux du marché monétaire

	Bank Al-Maghrib			Banques	
	1 jour	3 jours	7 jours	T.M.P.*	Fin de mois
Année 1993					
Janvier	13,75	13,625	13,50	8,50	10,50
Février	13,75	13,625	13,50	12,85	11,50
Mars	13,75	13,625	13,50	12,58	12,50
Avril	13,75	13,625	13,50	12,91	11,25
Mai	13,75	13,625	13,50	12,00	10,75
Juin	13,75	13,625	13,50	11,30	9,50
Juillet	13,25	13,125	13,00	12,20	10,25
Août	13,25	13,125	13,00	10,60	9,00
Septembre	13,25	13,125	13,00	8,50	8,60
Octobre	13,25	13,125	13,00	7,15	7,50
Novembre	12,75	12,625	12,50	7,70	7,00
Décembre	12,75	12,625	12,50	7,04	7,00

(*) Taux moyen pondéré

Source : Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.57 - Taux d'intérêt de référence et taux d'intérêt débiteurs maximums
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux de référence (1)	Taux maximums applicables aux opérations de crédits (2)
1993		
Janvier	11.69	15.55
Février	12.01	15.97
Mars	11.73	15.60
Avril	11.87	15.79
Mai	11.81	15.71
Juin	11.88	15.80
Juillet	11.79	14.29
Août	11.97	14.29
Septembre	11.64	14.14
Octobre	11.50	14.00
Novembre	11.50	14.00
Décembre	11.50	14.00

(1) - Le taux de référence est égal au taux moyen pondéré des dépôts à six et douze mois.
(2) - Janvier - juin 1993 : taux débiteur maximum égal au taux de référence plus une marge proportionnelle d' un tiers.
- Juillet - décembre 1993 : taux débiteur maximum égal au taux de référence plus une marge fixe de deux points et demi.

A.57 bis - Taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc.1992	Déc.1993
A. Crédits à court terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre
sauf :		
- Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	10	10
- Crédits avalisés par la caisse marocaine des marchés	11	11
- Warrants céréales (SCAM-CMA)	8	12,5
B. Crédits à moyen terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre
sauf :		
- Crédits jeunes promoteurs	9	9
- Crédits aux petites et moyennes entreprises (PME)	12	12
C. Crédits à long terme		
Tous crédits (1)	Taux libre	Taux libre

(1) Voir annexe 57 : taux d'intérêt de référence et taux débiteurs maximums
Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 58 - Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par Bank Al-Maghrib (1)

- Cours du virement -

	Fin déc. 1992		Fin mars 1993		Fin juin 1993		Fin sept. 1993		Fin déc. 1993	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1.63572	1,64556	1.65478	1.66474	1.63593	1.64577	1.63603	1.64587	1.63186	1.64168
1 dollar E.U.	9,0125	9.0849	9.0590	9.1318	9.3055	9.3803	9.2405	9.3147	9.6126	9.6898
1 livre sterling	13,678	13,788	13,633	13,743	14,030	14,142	13,958	14,070	14,243	14,357
1 mark allemand	5,5754	5.6202	5,6118	5.6568	5.5133	5.5575	5.7065	5.7523	5.5436	5.5881
1 florin hollandais	4,9617	5.0015	4.9901	5.0301	4.9133	4.9527	5.0810	5.1218	4.9564	4.9962
100 francs belges	27,135	27,353	27,247	27,465	26,810	27,026	26,415	26,627	26,635	26,849
1 franc suisse	6,1661	6.2157	6.0620	6.1106	6.2111	6.2609	6.5238	6.5762	6.5069	6.5591
1000 lires italiennes	6,1024	6.1514	5.6603	5.7057	6.0631	6.1119	5.8452	5.8922	5.6129	5.6579
100 shillings autrichiens	79,253	79,889	79,763	80,403	78,290	78,918	81,082	81,734	78,805	79,437
100 pesetas espagnoles	7,8648	7,9280	7,8598	7,9230	7,2137	7,2717	7,0628	7,1196	6,7460	6,8002
100 yens japonais	7,2226	7,2806	7,8971	7,9605	8,8056	8,8764	8,7874	8,8580	8,6062	8,6754
1 écu	10,872	10,960	10,877	10,965	10,790	10,876	10,849	10,937	10,729	10,815

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, mark finlandais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien, dirham des Emirats Arabes Unis, dinar libyen, dinar algérien et ouguiya mauritanienne.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-94-574 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant l'accord conclu le 10 safar 1415 (20 juillet 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 30 millions UCB consenti par ladite banque à l'Office national de l'eau potable pour le financement du 6e projet d'alimentation en eau potable.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances et des investissements,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 10 safar 1415 (20 juillet 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt portant sur un montant de 30 millions UCB, consenti le 10 safar 1415 (20 juillet 1994) par ladite banque à l'Office national de l'eau potable pour le financement du 6e projet d'alimentation en eau potable.

ART. 2. – Le ministre des finances et des investissements est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances et des investissements,
MOURAD CHERIF.

Décret n° 2-94-606 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant l'accord conclu le 26 hija 1414 (6 juin 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 42,75 millions UCB, consenti par ladite banque à l'Office national des postes et télécommunications pour le financement du projet de développement des télécommunications.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances et des investissements,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 26 hija 1414 (6 juin 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt portant sur un montant de 42,75 millions UCB, consenti par ladite banque à l'Office national des postes et télécommunications pour le financement du projet de développement des télécommunications.

ART. 2. – Le ministre des finances et des investissements est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances et des investissements,
MOURAD CHERIF.

Décret n° 2-94-608 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant le contrat de prêt de vingt millions (20.000.000) d'Ecus conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre des concours en capitaux à risques pour le financement de projets productifs.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1994, n° 32-93, promulguée par le dahir n° 1-94-123 du 14 ramadan 1414 (25 février 1994) ;

Vu la loi de finances pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982), notamment son article 41 ;

Sur proposition du ministre des finances et des investissements,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt de vingt millions d'unités de compte européennes (20.000.000 d'Ecus) conclu le 17 kaada 1414 (28 avril 1994) entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement au titre des concours en capitaux à risques pour le financement de projets productifs.

ART. 2. – Le ministre des finances et des investissements est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances et des investissements,
MOURAD CHERIF.

Décret n° 2-94-642 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) approuvant la convention financière de 62.040.000 Ecus conclue le 26 safar 1415 (5 août 1994) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale S.p.A. pour le financement partiel du barrage Al-Wahda (M'Jara).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1994, n° 32-93, promulguée par le dahir n° 1-94-123 du 14 ramadan 1414 (25 février 1994), notamment son article 25 ;

Vu l'article 41 de la loi de finance pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982) ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu le décret n° 2-94-431 du 25 moharrem 1415 (5 juillet 1994) portant délégation de pouvoir au ministre des finances en matière d'emprunts extérieurs ;

Sur proposition du ministre des finances et des investissements,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention financière de 62.040.000 Ecus conclue le 26 safar 1415 (5 août 1994) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et Mediocredito Centrale S.p.A. pour le financement partiel du barrage Al-Wahda (M'Jara).

ART. 2. – Le ministre des finances et des investissements est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances et des investissements,
MOURAD CHERIF.

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 2275-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité, tel qu'il a été modifié par le dahir portant loi n° 1-93-221 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993) ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu l'arrêté n° 1013-74 du 3 ramadan 1394 (20 septembre 1974) portant homologation de la norme marocaine 10.01 F012 ;

Après avis du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 11 moharrem 1415 (21 juin 1994),

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines :

– La norme marocaine révisée 10.01 F012 désormais codifiée et intitulée comme suit :

NM 01.4.096 : produits sidérurgiques - Barres à haute adhérence pour béton armé — Qualité ;

– Les normes marocaines :

NM 13.6.120 : contreplaqué — Qualité du collage — Méthodes d'essais ;

NM 13.6.121 : contreplaqué — Qualité du collage — Spécifications.

ART. 2. – La norme NM 01.4.096 visée à l'article premier ci-dessus est rendue d'application obligatoire six mois après la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

ART. 3. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur (division de la normalisation - SNIMA).

ART. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 safar 1415 (19 juillet 1994).

Le ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur,
DRISS JETTOU

Le ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres,
MOHAMED HASSAD

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur, du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres et du ministre de l'habitat n° 2349-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation et rendant d'application obligatoire des normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

LE MINISTRE DE L'HABITAT,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité, tel qu'il a été modifié par le dahir portant loi n° 1-93-221 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993) ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu le décret n° 2-93-530 du 3 rabii II 1414 (20 septembre 1993) relatif à la certification de la conformité aux normes marocaines, au ciment ;

Vu l'avis du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.),

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes désignées ci-après :

– NM 10.01F004 : les ciments (liants hydrauliques) ;

– NM 10.1.005 : liants hydrauliques — Techniques des essais.

ART. 2. – L'application des normes marocaines visées à l'article premier ci-dessus est obligatoire.

ART. 3. – La conformité aux normes visées à l'article premier ci-dessus est attestée par le certificat de conformité aux normes marocaines délivré conformément à la réglementation en vigueur.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 4. – Sont abrogés, l'arrêté conjoint n° 1137-85 du 21 safar 1406 (5 novembre 1985) et l'arrêté conjoint n° 294-89 du 16 rabii I 1409 (28 octobre 1988) en ce qui concerne ses dispositions relatives à la norme marocaine « NM 10.1.005 : liants hydrauliques — Techniques des essais ».

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 safar 1415 (19 juillet 1994).

Le ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur,
DRISS JETTOU.

Le ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres,
MOHAMED HASSAD.

Le ministre de l'habitat,
DRISS TOULALI.

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre de l'habitat n° 2350-94 du 9 safar 1415 (19 juillet 1994) portant homologation de normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

LE MINISTRE DE L'HABITAT,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité, tel qu'il a été modifié par le dahir portant loi n° 1-93-221 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993) ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Après avis du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 11 moharrem 1415 (21 juin 1994),

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines les normes annexées au présent arrêté.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur (division de la normalisation - SNIMA).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 safar 1415 (19 juillet 1994).

Le ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur,
DRISS JETTOU.

Le ministre de l'habitat,
DRISS TOULALI.

*
* *

Annexe

NM 10.2.102 : quincaillerie — Serrures : Définition — Classification — Désignation ;
NM 10.2.103 : quincaillerie — Caractéristiques générales des serrures de bâtiment ;
NM 10.2.104 : quincaillerie — Serrures à mortaiser verticales dites de 135 à gorges ou à cylindres ;
NM 10.2.105 : quincaillerie — Paumelles à lames pour menuiserie en bois ;
NM 10.2.106 : quincaillerie — Serrures à mortaiser verticales dites de 135, simples ;
NM 10.2.108 : quincaillerie — Béquilles en alliages non ferreux et accessoires — Caractéristiques particulières ;
NM 10.2.113 : quincaillerie — Articles de quincaillerie en applique Caractéristiques générales ;
NM 10.2.114 : quincaillerie — Ensembles entrées — Béquilles : Caractéristiques particulières ;
NM 10.2.116 : quincaillerie de bâtiment — Crémones : Définition Classification — Désignation ;
NM 10.2.117 : quincaillerie de bâtiment — Crémones : Caractéristiques et essais.

Arrêté conjoint du ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur et du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 2351-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994) portant homologation de normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité, tel qu'il a été modifié par le dahir portant loi n° 1-93-221 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993) ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Après avis du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.) réuni le 4 safar 1415 (14 juillet 1994),

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines les normes annexées au présent arrêté.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur (division de la normalisation - SNIMA).

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 rabii I 1415 (23 août 1994).

Le ministre du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce extérieur,
DRISS JETTOU

Le ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres,
MOHAMED HASSAD

*
* *

Annexe

NM 10.1.109 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Définitions, classification et marquage ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NM 10.1.110 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Accélérateurs de prise sans chlore ;

NM 10.1.111 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Accélérateurs de durcissement sans chlore ;

NM 10.1.112 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Fluidifiants ;

NM 10.1.113 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Hydrofuges de masse ;

NM 10.1.114 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Plastifiants ;

NM 10.1.115 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Réducteurs d'eau — Plastifiants ;

NM 10.1.116 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Entraîneurs d'air ;

NM 10.1.117 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Reconnaissance chimique des adjuvants ;

NM 10.1.118 : adjuvants pour bétons mortiers et coulis. Détermination des temps de prise sur mortier.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n° 2320-94 du 9 rabii I 1415 (18 août 1994) abrogeant l'arrêté n° 1261-91 du 20 rabii I 1412 (30 septembre 1991) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de luzerne, avoine, bersim, maïs fourrager, pois fourrager et vesce.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation des semences et des plants, tel qu'il a été complété par le dahir portant loi n° 1-76-472 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) ;

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2-71-580 du 5 kaada 1391 (23 décembre 1971) pris pour l'application de la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) précitée, notamment son article 2 (1er alinéa) ;

Vu le décret n° 2-76-393 du 6 kaada 1396 (30 octobre 1976) portant délégation de pouvoir au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire pour la fixation des prix des semences et des plants ;

Vu le décret n° 2-94-495 du 16 safar 1415 (26 juillet 1994) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'incitation de l'économie ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 18 hija 1391 (4 février 1972) fixant la liste des marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété notamment par l'arrêté du Premier ministre n° 3-80-74 du 5 safar 1394 (28 février 1974) ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 1er joumada I 1392 (13 juin 1972) classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété notamment par l'arrêté du Premier ministre n° 3-81-74 du 5 safar 1394 (28 février 1974) ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est abrogé l'arrêté n° 1261-91 du 20 rabii I 1412 (30 septembre 1991) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de luzerne, avoine, bersim, maïs fourrager, pois fourrager et vesce, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 1153-92 du 1er safar 1413 (1er août 1992).

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 rabii I 1415 (18 août 1994).

ABDELAZIZ MEZIANE BELFKIH.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'incitation de l'économie,
OMAR KABBAJ.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994) relatif aux établissements de crédit agréés de plein droit en qualité de banques.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS,

Vu le dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, notamment son article 110 ;

Après avis conforme du comité des établissements de crédit en date du 11 juillet 1994,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Pour l'application de l'article 110 du dahir portant loi susvisé n° 1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) les établissements de crédit agréés de plein droit en qualité de banques sont les suivants :

- ABM-Bank ;
- Arab Bank Maroc ;
- Banco Exterior Maroc Argentaria « BEX – Maroc » ;
- Bank Al-Amal ;
- Banque centrale populaire ;
- Banque commerciale du Maroc ;
- Banque marocaine pour l'Afrique et l'Orient « B.M.A.O. » ;
- Banque marocaine du commerce extérieur ;
- Banque marocaine pour le commerce et l'industrie ;
- Banque nationale pour le développement économique ;
- Banque populaire régionale Agadir ;
- Banque populaire régionale Al Hoceïma ;
- Banque populaire régionale Casablanca-Anfa ;
- Banque populaire régionale Casablanca-Est ;
- Banque populaire régionale Casablanca-Sud ;
- Banque populaire régionale Beni-Mellal ;
- Banque populaire régionale El-Jadida ;
- Banque populaire régionale Fès ;
- Banque populaire régionale du Gharb ;
- Banque populaire régionale Laâyoune ;
- Banque populaire régionale Marrakech ;
- Banque populaire régionale Meknès ;
- Banque populaire régionale Nador ;
- Union Bancaria Hispano-Marroqui « UNIBAN » ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

– Banque populaire d'Ouarzazate ;
– Banque populaire d'Oujda ;
– Banque populaire de Rabat ;
– Banque populaire de Safi ;
– Banque populaire de Tanger ;
– Banque populaire de Taza ;
– Banque populaire de Tétouan ;
– Banque populaire de Tiznit ;
– Caisse nationale de crédit agricole ;
– Citibank Maghreb ;
– Crédit immobilier et hôtelier ;
– Crédit du Maroc ;
– Société générale marocaine de banques ;
– Société marocaine de dépôt et crédit ;
– Union marocaine de banques ;
– Wafabank.

ART. 2. – Bank Al-Maghrib est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 rabii I 1415 (23 août 1994).
MOURAD CHERIF.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1748-94 du 17 rabii I 1415 (26 août 1994) fixant les tarifs de cession des articles médicaux d'orthopédie confectionnés par l'hôpital Elayachi relevant du centre hospitalier Ibn Sina.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret n° 2-86-14 du 3 safar 1407 (8 octobre 1986) portant délégation de pouvoirs au ministre de la santé publique et fixant les conditions de reconnaissance de la qualité « haut standing » aux cliniques ;

Vu le décret n° 2-94-495 du 16 safar 1415 (26 juillet 1994) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'incitation de l'économie ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 1er joumada I 1392 (13 juin 1972) classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété par l'arrêté du Premier ministre n° 3-109-76 du 2 rabii I 1396 (4 mars 1976) ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les tarifs maxima de cession des articles médicaux d'orthopédie confectionnés par l'hôpital Elayachi relevant du centre hospitalier Ibn Sina sont fixés ainsi qu'il suit :

– Semelle orthopédique	150 DH
– Chaussure orthopédique	250 DH
– Attelle postérieure	400 DH
– Attelle jambière	650 DH
– Cruropédieux unilatéral	1.200 DH
– Cruro pédieux bilatéral	2.400 DH
– Corset de maintien	1.000 DH
– Corset type Milwaukée	1.800 DH
– Corset type Lyonnais	2.000 DH
– Prothèse tibiale P.T.B.	4.710 DH
– Prothèse fémorale	8.500 DH
– Minerve	255 DH
– Releveur en élastique	200 DH
– Attelle pour poignet	300 DH

ART. 2. – Les frais de réparation des prothèses et orthèses sont fixés à 200 dirhams.

ART. 3. – Le présent arrêté prend effet à compter du premier jour du mois qui suit sa publication au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 rabii I 1415 (26 août 1994).
Dr ABDERRAHIM HAROUCHI.

Le ministre délégué
auprès du Premier ministre
chargé de l'incitation de l'économie,
OMAR KABBAJ.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 1973-94 du 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994) complétant l'arrêté n° 681-67 du 12 décembre 1967 fixant la liste des dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS,

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 681-67 du 12 décembre 1967 fixant la liste des dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable, tel qu'il a été complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – L'article premier de l'arrêté n° 681-67 du 12 décembre 1967 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* – La liste des dépenses qui peuvent être payées « sans ordonnancement préalable est arrêtée comme suit :

« .....

« XXI. – Les dépenses relatives au règlement des bourses « universitaires aux étudiants marocains à l'étranger. »

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994).
MOURAD CHERIF.

Arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2552-94 du 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4,50% de 1952 à capital garanti.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS,

Vu le dahir du 29 hija 1371 (20 septembre 1952) autorisant le gouvernement à émettre les emprunts à long terme, notamment son article 4 ;

Vu les articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 septembre 1952 fixant les conditions d'émission d'un emprunt 4,50% à capital garanti, réservé aux sociétés d'assurances et de capitalisation ;

Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or française de vingt francs sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 6 moharrem 1415 (15 juin 1994),

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1994, la valeur de reprise de l'obligation de l'emprunt 4,50% de 1952 à capital garanti admise en paiement des droits de mutation, est fixée à cent soixante-sept mille quarante-sept dirhams cinquante centimes (167.047,50 DH).

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rabii II 1415 (15 septembre 1994).

MOURAD CHERIF.

Décision du ministre des finances et des investissements n° 2029-94 du 18 safar 1415 (28 juillet 1994) portant nomination pour les années 1993-1994 des membres du comité consultatif des assurances privées.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 1098-60 du 30 décembre 1960 relatif au comité consultatif des assurances privées, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 607-61 du 9 novembre 1961 notamment ses articles 1 et 6.

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – Sont nommés membres du comité consultatif des assurances privées pour les années 1993-1994 :

a) En qualité de représentants des Sociétés d'assurances et de réassurances :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Othman Benjelloun ;	MM. Jawad Kettani ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Saïd Ouazzani ;
Mehdi Ouazzani ;	Omar Bennani ;
Saâd Kettani ;	Moulay Hafid Alami ;
Hamza Kettani ;	Sébastien Castro ;
Hadj Mohamed Hakam ;	Mohamed Aouzal ;
Fouâd Filali ;	Ahmed Zinoun ;
Saâd Kanouni ;	Mohamed Saïdi ;
Mehdi Boughaleb ;	Abdellatif Tahiri ;
Abdeslam Cherif Ouazzani ;	Khalid Cheddadi ;
Abderrahim Cherkaoui ;	Mohamed Benyamina ;
Abdelhay Benkirane ;	Habib Belghiti ;
Mohamed Cherkaoui .	Abed El Yacoubi Soussane.

b) En qualité de représentant de la Société centrale de réassurances :

Membre titulaire :	*Membre suppléant :*
M. Farouk Bennis.	M. Yahia Filali.

c) En qualité de représentant des agents d'assurances :

Membre titulaire :	*Membre suppléant :*
M. Saïd Dour.	M. Kamal Chaoui.

d) En qualité de représentant des courtiers d'assurance :

Membre titulaire :	*Membre suppléant :*
M. Rachid Cherkaoui.	Mme Naïma Smires.

ART. 2. – La présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* abroge la décision n° 1555-90 du 23 joumada II 1411 (2 décembre 1990).

Rabat, le 18 safar 1415 (28 juillet 1994).

MOURAD CHERIF.

Décision du ministre des finances et des investissements n° 2030-94 du 18 safar 1415 (28 juillet 1994) portant nomination pour les années 1993-1994 des membres non fonctionnaires des commissions techniques relevant du comité consultatif des assurances privées.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 1098-60 du 30 décembre 1960 relatif au comité consultatif des assurances privées, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 607-61 du 9 novembre 1961, notamment son article 5, premier alinéa,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – Sont nommés membres non fonctionnaires des commissions techniques ci-après du comité consultatif des assurances privées pour les années 1993-1994 :

1 – Commission technique « administration et organisation » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Hamza Kettani ;	MM. Saïd Ouazzani ;
Farouk Bennis ;	Mohamed Lahlou ;
Saâd Kanouni ;	Abdellatif Tahiri ;
Mehdi Boughaleb ;	Abed Yacoubi Soussane ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Saïd Dour ;
Kamal Chaoui.	Omar Bennani.

2 – Commissions technique « réassurances » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Mehdi Boughaleb ;	MM. Jawad Kettani ;
Farouk Bennis ;	Mokhtar Jad ;
Mohamed Saïdi ;	Mohamed Abahmaoui ;
Saâd Kanouni ;	Mohamed Cherkaoui ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Abed Yacoubi Soussane ;
Hamid Basri.	Omar Bennani.

3 – Commission technique « automobile » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Abdeljalil Chraïbi ;	MM. Ahmed Zaïnoun ;
Sellam Sekkat ;	Jamaleddine Harouchi ;
Sebastien Castro ;	Amal El Kanouni ;
Abdelkader Zerari ;	Saïd Dour ;
Mohamed Saïdi ;	Abdellatif Tahiri ;
Saïd El Ouazani.	Mohamed Abahmaoui.

4 – Commission technique « accidents du travail » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Mohamed Abahmaoui ;	MM. Jawad Kettani ;
Omar Bennani ;	Saïd Dour ;
Amal El Kanouni ;	Abdellatif Tahiri ;
Abed El Yacoubi Soussane ;	Rachid El Adlouni ;
Sebastien Castro ;	Idriss Hilal ;
Hamid El Basri.	Mohamed Bennani.

5 – Commission technique « maritime et transport » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
Mme Touria Tazi ;	MM. Jawad Kettani ;
MM. Farouk Bennis ;	Hamid Bouider ;
Mohamed Cherkaoui ;	Hamid El Basri
Abed Tahiri ;	Abdeljalil Chraïbi ;
Abdellatif Tahiri ;	Abderrahmane Benyakhlef ;
Mustapha Eddhi.	Omar Bennani.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

6 – Commission technique « aviation » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Hamza Kettani ;	MM. Hamid El Basri ;
Farouk Bennis ;	Jawad Kettani
Moulay Hafid El Alami ;	Mustapha Eddhi ;
Mohamed Cherkaoui ;	Kamal Chaoui ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Omar Bennani ;
Khalid Echedadi.	Saïd El Ouazani.

7 – Commission technique « construction décennale » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Hamza Kettani ;	MM. Amal El Kanouni ;
Saïd Dour ;	Sebastien Castro ;
Mustapha Eddhi ;	Abdellatif Tahiri ;
Abed Yakoubi Soussane ;	Mohamed Chraïbi ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Omar Bennani ;
Ahmed Zaïnoun.	Rachid Cherkaoui.

8 – Commission technique « incendie » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Amal El Kanouni ;	MM. Idriss Hilal ;
Jawad Kettani ;	Kamal Echaoui ;
Farouk Bennis ;	Khaled Chedadi ;
Abdelwahab Sebti ;	Abdeljalil Chraïbi ;
Mehdi Boughaleb ;	Saïd El Wazzani ;
Abed Yakoubi Soussane.	Omar Bennani.

9 – Commission technique « vie » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Ibrahim El Akkaf ;	MM. Sebastien Castro ;
Mehdi Boughaleb ;	Saïd Dour ;
Hamza El Kettani ;	Ali Saber ;
Farouk Bennis ;	Mohamed Aouzal ;
Abdeljalil Chraïbi ;	Bouchaïb Saboul ;
Sellam Sekkat.	Rachid El Adlouni.

10 – Commission technique « risques divers » :

Membres titulaires :	*Membres suppléants :*
MM. Amal El Kanouni ;	MM. Mohamed Abahmaoui ;
Abdelkader El Zerari ;	Abdeljalil Chraïbi ;
Sebastien Castro ;	Salam Sekkat ;
Mustapha Eddhi ;	Omar Bennani ;
Abdellatif Tahiri ;	Hamid El Basri ;
Rachid El Adlouni.	Mohamed Chraïbi.

ART. 2. – La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel*, abroge la décision n° 1556-90 du 23 joumada II 1411 (12 décembre 1990).

Rabat, le 18 safar 1415 (28 juillet 1994).

MOURAD CHERIF.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-93-487 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) portant création d'une zone spéciale d'action rurale dite « périmètre d'amélioration pastorale » d'Al-Maâder-el-Kébir, sise dans la commune rurale d'Al-Maâder-el-Kébir, cercle de Tiznit (province de Tiznit).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-69-171 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) portant création de périmètre d'amélioration pastorale ;

Vu le décret n° 2-69-312 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) pris pour l'application du dahir précité ;

Vu le procès-verbal de la commission locale d'amélioration pastorale en date du 2 décembre 1993 ;

Sur proposition du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, après avis du ministre d'Etat à l'intérieur et à l'information et du ministre des finances et des investissements,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Afin d'enrayer la dégradation des pâturages et d'en assurer la reconstitution, en vue d'une exploitation rationnelle, il est créé sur les terrains des parcours (collectifs d'Al-Maâder-el-Kébir), commune rurale d'Al-Maâder-el-Kébir, cercle de Tiznit, province de Tiznit, une zone spéciale d'action rurale dite « périmètre d'amélioration pastorale » d'Al-Maâder-el-Kébir, sur une superficie de 8.965 hectares.

ART. 2. – Le ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, le ministre d'Etat à l'intérieur et à l'information et le ministre des finances et des investissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole,
ABDELAZIZ MEZIANE BELFKIH.

Le ministre d'Etat à l'intérieur et à l'information,
DRISS BASRI.

Le ministre des finances et des investissements,
MOURAD CHERIF.

Décret n° 2-94-605 du 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994) portant nomination d'inspecteurs de la pharmacie

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-367 du 21 chaabane 1379 (19 février 1960) portant réglementation de l'exercice des professions de médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, herboriste et sage-femme, tel qu'il a été modifié, notamment son article 16 ;

Vu le décret royal n° 257-66 du 30 joumada I 1386 (16 septembre 1966) portant réglementation de l'inspection de la pharmacie, notamment son article premier ;

Sur proposition du ministre de la santé publique,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont désignés pour exercer les fonctions d'inspecteurs de la pharmacie :

- Mme El Beghdadi Meriem, pharmacienne en fonction à la division du médicament au ministère de la santé publique ;
- Mlle Benhalima Laïla, pharmacienne en fonction à la division du médicament au ministère de la santé publique ;
- Mlle Abtal Souad, pharmacienne en fonction à la division du médicament au ministère de la santé publique ;
- Mlle Hakkou Laïla, pharmacienne en fonction au laboratoire national de contrôle des médicaments ;
- M. Zalim Abdelhakim, pharmacien en fonction au laboratoire national de contrôle des médicaments.

ART. 2. – Les décrets n° 2-88-211, 2-88-213, 2-88-214, 2-88-216 et 2-88-218 du 29 ramadan 1408 (16 mai 1988) portant nomination d'inspecteurs de la pharmacie sont abrogés.

ART. 3. – Le ministre de la santé publique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1415 (26 septembre 1994).

ABDELLATIF FILALI.

Pour contreseing :

Le ministre de la santé publique,
Dr ABDERRAHIM HAROUCHI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 2-94-222 du 13 hija 1414 (24 mai 1994) fixant les attributions et l'organisation du ministère des affaires culturelles

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution, notamment son article 62 ;

Vu le dahir n° 1-93-447 du 2 joumada II 1414 (17 novembre 1993) portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2-93-44 du 7 kaada 1413 (29 avril 1993) relatif à l'emploi de secrétaire général de ministère ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 29 kaada 1414 (11 mai 1994),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Le ministère des affaires culturelles a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du patrimoine et du développement culturel et artistique.

A cet effet, et sous réserve des attributions dévolues aux autres départements ministériels par la législation et la réglementation en vigueur, il est chargé :

- d'harmoniser les orientations et la coordination des actions qui concourent au renforcement du tissu culturel national ;
- de concourir, en liaison avec les départements et services concernés, à la promotion de la culture nationale et d'en garantir les spécificités ;
- de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'en assurer l'expansion et le rayonnement ;
- de poursuivre et d'intensifier par tous moyens appropriés toute action et mesure tendant à la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national ;
- de concevoir et d'asseoir une stratégie concertée de développement culturel au niveau régional et local, en vue d'élever le niveau culturel national ;
- de contribuer à l'animation et à la promotion de l'action culturelle ;
- de procéder à la création et à la gestion des établissements culturels de formation et d'enseignement artistique dont l'activité relève de sa compétence ;
- de stimuler et d'encourager la création et la recherche culturelles, artistiques et littéraires ;
- d'élaborer les projets de lois et de règlements régissant le domaine culturel et artistique ainsi que les métiers y afférents et de veiller à leur application ;
- d'établir des relations de coopération avec les institutions, les établissements et les associations culturels et artistiques à l'intérieur du pays et à l'étranger ;
- de concourir en liaison avec les départements concernés à protéger l'environnement et notamment l'environnement culturel ;
- d'entreprendre des études d'identification et de prospection dans les domaines culturel et artistique à l'échelon local et régional et de mettre en place les programmes y afférents.

ART. 2. – Le ministère des affaires culturelles comprend outre le cabinet du ministre, une administration centrale, et des services extérieurs.

ART. 3. – L'administration centrale comprend :

- Le secrétariat général ;
- L'inspection générale ;
- La direction du patrimoine culturel ;
- La direction du développement culturel ;
- La direction des arts ;
- La direction du livre, des bibliothèques et des archives ;
- La division des ressources humaines et des affaires générales.

ART. 4. – Le secrétaire général assure les attributions qui lui sont dévolues par le décret susvisé n° 2-93-44 du 7 kaada 1413 (29 avril 1993).

ART. 5. – L'inspection générale, qui est directement rattachée au ministre, a pour rôle d'informer ce dernier sur le fonctionnement des services centraux et extérieurs, d'instruire toute requête qui lui est adressée et de procéder sur ses instructions à des inspections, enquêtes et études.

ART. 6. – La direction du patrimoine culturel a pour mission de protéger, de conserver, de restaurer, d'entretenir et de faire connaître le patrimoine architectural, archéologique et ethnographique par les divers moyens appropriés ainsi que les différentes richesses artistiques nationales.

A cet effet, elle est chargée :

- d'entreprendre des études, des recherches et des enquêtes nécessaires à l'identification des éléments qui composent le patrimoine culturel et de prendre les mesures adéquates pour sa conservation et sa mise en valeur ;
- de veiller au fonctionnement technique des inspections des monuments et sites historiques ;
- d'étudier et de protéger le patrimoine archéologique national ;
- de programmer les recherches archéologiques, d'organiser et de contrôler les chantiers de fouilles ;
- de mener toute activité d'animation pouvant mettre en valeur le patrimoine culturel ;
- de dresser l'inventaire des biens culturels immobiliers et mobiliers qui font partie du patrimoine culturel, artistique et ethnographique ;
- de rassembler la documentation d'appui de l'inventaire et d'en assurer le classement et la conservation ;
- de faire connaître par des publications spécialisées, des expositions, des colloques et autres manifestations, les richesses archéologiques, ethnographiques et monumentales du pays ;
- d'entreprendre des actions de préservation et de sauvegarde des aspects du patrimoine national notamment les traditions orales, us et coutumes, arts et métiers traditionnels et fonds sonores et les faire connaître dans leur authenticité ;
- de préserver le patrimoine muséologique en lui assurant toutes les conditions nécessaires à sa conservation et à sa protection ;
- de mettre en valeur les collections et les faire connaître par des expositions et des publications ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

– d'assurer la gestion scientifique, le contrôle et l'inspection des musées ;
– de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant la conservation et la protection du patrimoine culturel.

La direction du patrimoine culturel comprend :

* la division des études et des interventions techniques qui groupe :
  • le service des études et de la documentation scientifiques ;
  • le service des interventions techniques.
* la division de la gestion des monuments historiques et des sites qui groupe :
  • le service de gestion ;
  • le service de mise en valeur et du classement des monuments et sites historiques.
* la division de l'inventaire général du patrimoine qui groupe :
  • le service de l'inventaire général et des enquêtes ;
  • le service des publications et de la promotion du patrimoine ;
  • le service des traditions, usages et coutumes.
* la division des musées qui groupe :
  • le service du fonctionnement des musées ;
  • le service de la préservation et des acquisitions des collections.

ART. 7. – La direction du développement culturel a pour mission de définir et de mettre en œuvre des projets et des actions de diffusion et de promotion culturelles en liaison avec les départements ministériels et organismes concernés pour le renforcement du tissu culturel national.

A cet effet, elle est chargée :

– de contribuer à la création et au fonctionnement des maisons de la culture ;
– d'étudier, de proposer et de mettre en œuvre des projets et des actions de diffusion, d'animation et de promotion culturelle au sein des maisons de la culture ;
– d'assurer une large utilisation des moyens audio-visuels pour la connaissance et le développement du secteur culturel et artistique ;
– d'organiser des colloques, séminaires, rencontres et toutes autres manifestations à caractère culturel ;
– de définir et de promouvoir en liaison avec les départements concernés, le partenariat et la coopération culturelle et éducative interministérielle ;
– de susciter et de développer des actions culturelles communes avec les associations, fondations et tout autre organisme qui contribue au développement culturel ;
– de promouvoir le principe de la décentralisation de l'action culturelle à travers les régions en instaurant des liens de collaboration avec les collectivités locales ;
– de promouvoir la réalisation d'infrastructures culturelles en collaboration avec les collectivités locales ;
– d'accompagner les initiatives locales et régionales en matières d'infrastructures culturelles par des études et conseils techniques ;
– d'étudier les besoins et d'asseoir les stratégies culturelles adaptées en concertation avec les collectivités locales ;
– d'assurer une coordination mutuelle avec les collectivités locales dans les domaines de la promotion de l'activité culturelle, la préservation du patrimoine culturel et sur l'opportunité des projets culturels à réaliser et ce, en liaison avec les directions concernées du ministère des affaires culturelles ;
– de coordonner au niveau local les actions visant à intégrer l'action culturelle dans les projets socio-économiques et en assurer le suivi et l'évaluation ;
– de promouvoir les échanges et les liens de coopération dans le domaine culturel ;
– de veiller à l'exécution des obligations internationales découlant des conventions et protocoles se rapportant à la culture ;
– d'établir et de veiller à la réalisation des projets de coopération technique convenus avec les autres pays et organismes internationaux et régionaux ;
– de contribuer au rayonnement et à la valorisation de la culture marocaine à l'étranger ;
– d'entreprendre en collaboration avec les directions du ministère toutes recherches, études et programmes tendant à la formation et au perfectionnement du personnel.

La direction du développement culturel comprend :

* La division des maisons de la culture qui groupe :
  • le service des équipements culturels et études techniques ;
  • le service de l'animation culturelle ;
  • le service de l'audio-visuel.
* La division des interventions culturelles qui groupe :
  • le service des manifestations culturelles ;
  • le service des relations avec les associations.
* La division de la coordination culturelle avec les collectivités locales qui groupe :
  • le service des projets et de l'assistance technique ;
  • le service de la coordination des programmes culturels.
* La division de la coopération culturelle et de la formation qui groupe :
  • le service des échanges culturels ;
  • le service de la formation.

ART. 8. – La direction des arts a pour mission de développer et de promouvoir les domaines du théâtre, de la musique, des arts chorégraphiques et des arts plastiques, de définir des actions d'impulsion et de soutien à la création artistique et d'en assurer la diffusion et la communication.

A cet effet, elle est chargée :

– de promouvoir et de soutenir la création artistique sous toutes ses formes ;
– de susciter et de soutenir la formation des compagnies théâtrales, musicales et chorégraphiques ainsi que des coopératives et ateliers des arts visuels ;
– de veiller à l'élaboration des programmes d'enseignement et de formation artistique et de suivre leur réalisation en liaison avec les établissements d'enseignement artistique ;
– d'œuvrer à la création des salles de spectacles, de galeries et d'établissements de formation et d'enseignement artistique ;
– d'organiser des stages de formation et de sensibilisation ;
– de promouvoir la diffusion des activités artistiques par l'organisation des festivals, des concerts et des rencontres ;
– de soutenir les associations qui contribuent à la promotion artistique ;
– d'organiser des expositions nationales, régionales et internationales ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

– de promouvoir par les publications et par l'organisation des manifestations, la connaissance des arts et expressions populaires ;
– de revaloriser, en liaison avec les départements concernés, le patrimoine des arts et expressions populaires par la contribution à la formation des ensembles et par des actions de sensibilisations.

La direction des arts comprend :

* La division du théâtre qui groupe :
  • le service de la création et de la diffusion théâtrales ;
  • le service de l'enseignement théâtral.
* La division de la musique et des arts chorégraphiques qui groupe :
  • le service des établissements de l'enseignement musical et chorégraphique ;
  • le service de la création et de la diffusion musicale ;
  • le service des arts chorégraphiques.
* La division des arts plastiques qui groupe :
  • le service de soutien à la création des arts plastiques ;
  • le service des expositions et de la diffusion.
* La division des arts et expressions populaires qui groupe :
  • le service des études et recherches ;
  • le service de la promotion et de la diffusion.

ART. 9. – La direction du livre, des bibliothèques et des archives a pour mission de veiller à l'élaboration, à la mise en œuvre et au soutien des mesures tendant à la promotion du livre, à son édition et à sa diffusion, de développer le réseau des bibliothèques et de coordonner l'exploitation matérielle et scientifique du patrimoine archivistique national.

A cet effet, elle est chargée :
– de formuler des avis et suggestions sur l'élaboration d'une politique globale et d'un programme général de la promotion du livre ;
– d'assister les institutions concernées dans la mise en œuvre des mesures d'encouragement à l'investissement dans les domaines de l'édition, la production et la diffusion du livre ;
– d'organiser des salons et foires du livre au niveau national, régional et international et de participer aux manifestations similaires à l'étranger ;
– d'organiser des séminaires, des rencontres et des colloques nationaux et internationaux sur les métiers du livre ;
– d'encourager toutes manifestations susceptibles de contribuer au rayonnement du livre et au développement de la création littéraire notamment par l'octroi de prix, d'aides et de subventions ;
– de centraliser toutes les publications du ministère et de veiller à leur diffusion ;
– de promouvoir la lecture par la création des bibliothèques et centres de lecture et par le lancement des campagnes de sensibilisation au moyen de bibliobus et de bibliothèques-circulantes et ce, aussi bien dans les milieux urbains que ruraux ;
– de soutenir et d'encourager l'édition marocaine par l'acquisition d'ouvrages en faveur de bibliothèques publiques ;
– de généraliser les techniques de microfilmage aux bibliothèques relevant du ministère ;
– de servir d'organe de liaison avec le centre national du patrimoine manuscrit pour la préservation et la sauvegarde de ce patrimoine et d'en coordonner les activités ;
– d'assurer la coordination de toutes les activités qui ont trait aux archives ;
– de proposer les textes législatifs et réglementaires nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont assignées.

La direction du livre, des bibliothèques et des archives comprend :

* La division de la vulgarisation du livre qui groupe :
  • le service de la promotion du livre ;
  • le service des manifestations et des expositions ;
  • le service des publications.
* La division des bibliothèques et des archives qui groupe :
  • le service de la programmation et du fonctionnement des bibliothèques ;
  • le service des manuscrits ;
  • le service des archives.

ART. 10. – La division des ressources humaines et des affaires générales est chargée de la gestion des ressources humaines et de l'ensemble des affaires à caractère administratif et budgétaire du ministère.

A cet effet, elle est chargée :
– de gérer l'ensemble des ressources humaines du ministère ;
– de mettre en œuvre tout soutien visant à l'amélioration du rendement du personnel ;
– de veiller au bon fonctionnement des œuvres sociales ;
– de préparer, d'exécuter et de suivre l'exécution du budget du ministère ;
– de gérer les biens meubles et immeubles du ministère ;
– d'étudier toutes propositions ayant trait à l'amélioration et l'actualisation des procédures et méthodes de gestion du ministère ;
– d'assurer le suivi des textes législatifs et réglementaires élaborés par le ministère ainsi que le traitement des affaires contentieuses dans lesquelles l'Etat est représenté par le ministère des affaires culturelles ;
– de veiller à l'adaptation continue des structures du ministère à l'évolution de ses activités ;
– de procéder à la conception et à la gestion des travaux informatiques et des systèmes d'information accessible à toutes les directions et services du ministère ;
– de coordonner, de centraliser la documentation et d'en assurer la diffusion ;
– de suivre les travaux d'édition et d'impression en coordination avec l'imprimerie « Dar Al-Manahil ».

* La division des ressources humaines et des affaires générales comprend :
  • le service du personnel et des affaires sociales ;
  • le service de la comptabilité et du budget ;
  • le service de l'équipement et du matériel ;
  • le service juridique ;
  • le service de l'informatique et de la documentation ;
  • le service de l'imprimerie « Dar Al-Manahil ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 11. – La création, l'organisation, les attributions et la compétence territoriale des services extérieurs du ministère des affaires culturelles sont fixées par arrêté du ministre des affaires culturelles visé par le ministre des finances et l'autorité gouvernementale chargée des affaires administratives.

ART. 12. – Les attributions et l'organisation interne des différents services centraux sont fixées par arrêté du ministre des affaires culturelles.

ART. 13. – Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*, abroge et remplace le décret n° 2-75-443 du 17 chaabane 1395 (26 août 1975) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère des affaires culturelles, tel qu'il a été modifié et complété.

Toutefois demeurent en vigueur les dispositions de l'arrêté n° 564-87 du 3 safar 1407 (8 octobre 1986) portant création des délégations provinciales et préfectorales du ministère des affaires culturelles et ce, jusqu'à la publication de l'arrêté visé à l'article 11 du présent décret.

ART. 14. – Le ministre des affaires culturelles, le ministre des finances et le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 13 hija 1414 (24 mai 1994).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des affaires culturelles,
MOHAMED ALLAL SINACEUR.

Le ministre des finances,
MOHAMED SAGOU.

Le ministre délégué
auprès du Premier ministre
chargé des affaires administratives,
AZIZ HASBI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.